

BE-A0510_002204_808028_FRE

Inventaire des archives du palais
d'Arenberg à Bruxelles. Série Domaines:
Domaines d'Aarschot-Rotselaar et de
Bierbeek-Heverlee (2ème éd.)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	9
Consultation et utilisation.....	10
Conditions d'accès.....	10
Conditions de reproduction.....	10
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	10
Recommandations pour l'utilisation.....	10
Histoire du producteur et des archives.....	12
Producteur d'archives.....	12
Noms.....	12
Historique.....	12
Compétences et activités.....	12
Organisation.....	14
Archives.....	16
Historique.....	16
Acquisition.....	21
Contenu et structure.....	23
Contenu.....	23
Langues et écriture des documents.....	25
Structure.....	25
Sélections et éliminations.....	26
Accroissements / compléments.....	26
Mode de classement.....	26
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	29
I. L'ensemble des domaines sis au duché d'Aarschot.....	29
A. Inventaires anciens.....	29
B. Titres, actes et contrats divers.....	29
1. Généralités.....	29
2. Obligations contractuelles.....	29
2 - 17 Constitutions de rentes "passives" assignées sur l'ensemble des recettes. 1536-1903.....	29
C. Répertoires de biens et de droits.....	32
D. Comptabilité.....	33
1. Amodiation des domaines d'Aarschot-Rotselaar et de Bierbeek-Heverlee de 1716 à 1719.....	33
21 - 24 Comptes rendus par Jean François Van Buggenhout, licencié, receveur des domaines du duché d'Aarschot, à François Joseph Des Champs et consorts, amodiateurs (en néerlandais). 1716- 1719.....	33
2. Pièces comptables relatives aux cens et rentes.....	33
E. Contentieux.....	33
II. Domaines d'Aarschot-Rotselaar.....	35
A. Domaine d'Aarschot, puis d'Aarschot-Rotselaar.....	35
1. Inventaires anciens.....	35
2. Propriété de biens-fonds : titres, actes et contrats.....	35
3. Terriers.....	35
4. Gichtboeken et mutations.....	36
5. Censiers.....	36
36/03 - 36/04 Censier (pachtboek) de Haacht (en néerlandais). [avant 1602].....	37

49 - 50 Abrégé du censier de Haacht, y compris les gichten et les peertskeuren, avec renvois au censier, renouvelé en 1701 (en néerlandais). 1701-1702.....	40
6. États comptables sommaires, listes générales ou partielles relatifs aux droits fonciers.....	41
7. Comptes généraux ordinaires.....	43
a. Unification des recettes domaniales d'Aarschot, de Bierbeek et de Heverlee de 1478 à 1508.....	43
b. Recette domaniale d'Aarschot.....	43
71 - 80 Comptes rendus par Maître Maerten Gielis (en néerlandais). 1540- 1550.....	43
81 - 94 Comptes rendus par Henrick Gielis (en néerlandais). 1550-1565.	44
82 - 83 6 mai 1551 - 5 mai 1552.....	44
c. Recette domaniale d'Aarschot-Rotselaar (1 ^e période).....	45
95 - 99 Comptes rendus par Jan de la Bastita (en français). 1610-1616..	45
100 - 115 Comptes rendus par Jan Mertens (en français). 1617-1634....	46
110 - 111 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1628.....	46
116 - 117 Comptes rendus par Martin Panhuysen (en français) 1635-1636.	47
118 - 146 Comptes rendus par Michiel Raeÿmaeckers (en français de 1641 à 1648 et en néerlandais de 1649 à 1668). 1641-1668.....	47
139 - 140 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1662.....	48
147 - 156 Comptes rendus par Jacobus Van Hove, licencié ès droits (en néerlandais). 1669-1679.....	49
157 - 163 Comptes de Jacobus Van Hove, amodiateur du domaine d'Aarschot-Rotselaar (en néerlandais). 1680-1686.....	50
164 - 165 Comptes de Joanna Magdalena Van Tongerloo, veuve de Jacobus Van Hove (en néerlandais). 1687-1688.....	50
166 - 173 Comptes rendus par Joannes Baptista Van Tongerloo (en néerlandais). 1689-1696.....	50
174 - 197 Comptes rendus par Jean François Van Buggenhout (en néerlandais de 1698 à 1701 et en français de 1702 à 1715). 1698-1715.	51
176 - 177 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1700.....	51
178 - 179 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1701.....	51
185 - 186 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1707.....	52
189 - 190 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1711.....	52
191 - 192 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1712.....	52
193 - 194 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1713.....	52
195 - 196 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1714.....	52
d. Amodiation des recettes domaniales d'Aarschot-Rotselaar et de Bierbeek- Heverlee de 1716 à 1719.....	53
e. Recette domaniale d'Aarschot-Rotselaar (2 ^e période).....	53
198 - 199 Comptes rendus par Isabelle Philippi, veuve de Jean François Van Buggenhout (en français). 1720.....	53
198 - 199 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1720.....	53
200 - 223 Comptes rendus par Théodore Frantzen (en français). 1721- 1744.....	53
202 - 203 1 ^{er} janvier - 31 décembre 1723.....	53
224 - 228 Comptes rendus par Adrien Joseph de Mauroy de Merville écuyer, licencié ès droits, avocat au Conseil souverain de Brabant (en	

français). 1745-1749.....	55
229 - 247 Comptes rendus par Charles Léonard Frantzen, écuyer, licencié ès droits (en français). 1750-1777.....	55
248 - 253 Comptes rendus par Marie Catherine Lambertine Persoens, veuve de Charles Léonard Frantzen (en français). 1778-1795.....	57
8. Pièces justificatives des comptes généraux ordinaires.....	58
255 - 256 Acquits de comptes rendus par Henrick Gielis. 1551-1570.....	58
260 - 263 Acquits de comptes rendus par Jan de la Bastita. 1594-1610.....	58
264 - 265/02 Acquits de comptes de Jan Mertens. 1618-1634.....	59
266 - 269 Acquits de comptes rendus par Joannes Baptista Van Tongerloo. 1692-1695.....	59
270 - 288 Acquits des comptes rendus par Jean François Van Buggenhout. 1698-1715.....	59
289 - 306/02 Acquits de comptes de Théodore Frantzen. 1721-1744.....	60
307 - 311 Acquits des comptes rendus par Adrien Joseph de Mauroy de Merville. 1745-1749.....	62
312 - 336 Acquits de comptes rendus par Charles Léonard Frantzen. 1750- 1777.....	62
337 - 347 Acquits de comptes rendus par Marie Catherine Lambertine Persoens. 1779-1791.....	64
9. Comptes particuliers.....	64
348/03 - 350/01 Comptes extraordinaires d'arriérés de rentes seigneuriales et foncières rendus par Charles Millet, conseiller du duc, maître ordinaire de sa chambre des comptes, receveur des ville et duché d'Aarschot et receveur général des deux membres des États de Hainaut (en français). 1601-1605, 1610.....	65
352 - 354 Compte de la recette des cens de la seigneurie de Rotselaar (en néerlandais). 1718-1721.....	65
10. Pièces justificatives des comptes extraordinaires.....	66
359/02 - 360 Acquits relatifs aux paiements des rentes, extraits des pièces justificatives des comptes et classés par créditrentiers. 1719-1740.....	66
11. États comptables sommaires.....	67
12. Administration de la recette.....	67
13. Contentieux.....	67
B. Domaine d'Aarschot-Bierbeek.....	68
1. Comptabilité particulière.....	68
2. Censier.....	68
C. Domaines d'Aarschot, de Bierbeek et de Heverlee.....	68
D. Domaine de Rotselaar.....	69
1. Propriété de biens-fonds : titres, actes et contrats.....	69
2. Terriers.....	69
3. Gichtboeken et mutations.....	70
4. Censiers.....	70
382/01 - 382/05 "Chassereaux de Rotzelaar, Werchter et Haecht". XVIe siècle - 1621.....	72
5. États comptables sommaires, listes générales ou partielles de droits fonciers	73
6. Comptes généraux ordinaires.....	73
a. Recette domaniale de Rotselaar (1e période).....	73
391/03 - 391/04 1er compte rendu par Jan van Beeringen, receveur général (en néerlandais). 1er octobre 1488 - 30 septembre 1490.....	73
393 - 395 Comptes rendus par Lambrecht de Berthoz, receveur général	

du duc d'Aarschot (en néerlandais). 1564-1576.....	74
396 - 408 Comptes rendus par Mathÿs de Proefst, receveur général (en néerlandais). 1581-1596.....	74
405 - 406 [13e] compte du 1er octobre 1593 au 30 septembre 1594.	75
b. Unification des recettes domaniales de Bierbeek, de Heverlee et de Rotselaar de 1596 à 1598.....	75
c. Recette domaniale de Rotselaar (2e période).....	75
d. Unification des recettes domaniales d'Aarschot et de Rotselaar à partir d'environ 1609.....	76
7. Pièces justificatives des comptes généraux ordinaires.....	76
411 - 412/02 Acquits de comptes rendus par Gaspar van Langtrop, receveur. 1540-1558.....	76
8. Comptes particuliers.....	76
9. États comptables sommaires.....	77
416 - 422 États rendus par Lambrecht de Berthoz (en néerlandais). 1565-1573.....	77
422 - 423/01 États rendus par Henri Stevens (en français). 1599-1601.....	77
10. Administration de la recette.....	77
III. Domaines de Bierbeek-Heverlee.....	78
A. Domaine de Bierbeek, puis de Bierbeek-Heverlee.....	78
1. Inventaires anciens.....	78
2. Propriété de biens-fonds : titres, actes et contrats.....	78
3. Organisation et personnel.....	79
4. Terriers.....	79
5. Censiers.....	80
6. Listes générales ou partielles relatives aux droits fonciers.....	82
7. Comptes généraux ordinaires.....	82
a. Recette domaniale de Bierbeek-Heverlee (1e période).....	82
441 - 442 Comptes rendus par Pierre Fabri (en français). 1547-1558.....	82
443 - 446 Comptes rendus par Jean Lÿntermans (en français). 1565-1581.....	83
447 - 454 Comptes rendus par Henri Stevens (en français). 1588-1595.....	83
452 - 453 [9e] compte du 6 mai 1593 au 5 mai 1594.....	83
b. Recette domaniale de Bierbeek (1e période).....	84
455 - 456 [11e] compte du 6 mai 1595 au 31 décembre 1596, rendu par Henri Stevens (en français). 1595-1596.....	84
c. Unification des recettes domaniales de Bierbeek, Heverlee et Rotselaar en 1597 et 1598.....	84
d. Recette domaniale de Bierbeek (2e période).....	84
457 - 458 Comptes rendus par Henri Stevens (en français). 1599-1600.....	84
459 - 463 Comptes rendus par Nicolas Coels (en français). 1601-1605.....	84
e. Recette domaniale de Bierbeek-Heverlee (2e période).....	85
465 - 467 Comptes rendus par Henri Leerze (en français). 1607-1609.....	85
468 - 477 Comptes rendus par François Le Comte (en français). 1640-1649.....	85
478 - 479 Comptes rendus par [J. Hannekart], veuve de François Le Comte (en français). 1650-1651.....	86
480 - 485 Comptes rendus par Louis Raÿmaker, licencié ès droits (en français). 1652-1657.....	86
486 - 520 Comptes rendus par Matthieu Raeÿmackers, licencié ès droits (en français). 1658-1692.....	86
521 - 553 Comptes rendus par Jean François Van Buggenhout, licencié ès	

droits (en français). 1693-1715.....	89
521 - 522 1er compte du 1er janvier au 31 décembre 1693.....	89
523 - 524 2e compte du 1er janvier au 31 décembre 1694.....	89
525 - 526 3e compte du 1er janvier au 31 décembre 1695.....	89
530 - 531 7e compte du 1er janvier au 31 décembre 1699.....	89
537 - 538 1er janvier - 31 décembre 1705.....	90
542 - 543 1er janvier - 31 décembre 1709.....	90
544 - 545 1er janvier - 31 décembre 1710.....	90
547 - 548 1er janvier - 31 décembre 1712.....	91
550 - 551 1er janvier - 31 décembre 1714.....	91
552 - 553 1er janvier - 31 décembre 1715.....	91
f. Amodiation des domaines d'Aarschot-Rotselaar et de Bierbeek-Heverlee de 1716 à 1719.....	91
g. Recette domaniale de Bierbeek-Heverlee (3e période).....	91
554 - 555 Comptes rendus par Isabelle Philippi, veuve de Jean François Van Buggenhout (en français). 1720.....	91
554 - 555 1er janvier - 31 décembre 1720.....	91
556 - 579 Comptes rendus par Théodore Frantzen (en français). 1721- 1744.....	92
558 - 559 1er janvier - 31 décembre 1723.....	92
580 - 584 Comptes rendus par Adrien Joseph de Mauroy de Merville, écuyer, licencié ès droits, avocat au Conseil souverain de Brabant (en français). 1745-1749.....	93
585 - 612 Comptes rendus par Charles Léonard Frantzen, écuyer, licencié ès droits (en français). 1750-1777.....	94
613 - 624 Comptes rendus par Marie Catherine Lambertine Persoens, veuve de Charles Léonard Frantzen (en français). 1778-1789.....	95
8. Pièces justificatives des comptes généraux ordinaires.....	96
626 - 628 Acquits de comptes rendus par Pierre Fabri. 1544-1558.....	96
629 - 633 Acquits des comptes de 1559 à 1569. 1559-1565.....	97
634 - 647 Acquits de comptes de Jean Lÿntermans. 1565-1581.....	97
653 - 654 Acquits de comptes rendus par Guillaume Timmermans. 1611, 1614-1616.....	98
655 - 661 Acquits comptables. 1620-1635.....	99
662 - 663 Acquits de comptes de Matthieu Raeÿmackers. 1690-1692.....	99
664/01 - 682 Acquits de comptes de Jean François Van Buggenhout. 1693- 1715.....	99
684 - 702 Acquits de comptes de Théodore Frantzen. 1722-1744.....	101
703 - 707 Acquits des comptes d'Adrien Joseph de Mauroy de Merville. 1745- 1749.....	102
708 - 734 Acquits des comptes de Charles Léonard Frantzen. 1750-1777.	102
735 - 745 Acquits de comptes de Marie Catherine Lambertine Persoens. 1778-1789.....	104
9. Comptes particuliers.....	105
10. Pièces justificatives de comptes particuliers.....	106
a. Conditions et procès-verbaux des adjudications.....	106
750 - 753 Expéditions d'actes d'adjudications publiques par le greffier du Woudgerecht J.B. Everaerts (en néerlandais). 1763-1768.....	106
754 - 770 Expéditions d'actes d'adjudications publiques par le notaire Pierre Bisschop (en néerlandais). 1770-1786.....	106
771 - 778 Expéditions d'actes d'adjudications publiques par le notaire Louis Charles Christophe Bisschop. 1787-1794.....	107

b. Notes de calcul et autres documents de gestion.....	108
781 - 805 Bordereaux de ventes de lots. 1763-1794.....	108
c. Procès-verbaux d'arpentages et croquis des lots.....	110
807 - 816 Procès-verbaux d'arpentages des lots de F.J. Pourbaix, "arpenteur juré et sermenté pour la Sérénissime Maison". 1763-1778..	110
817 - 819 Croquis d'arpentage. [1779-1782].....	111
11. Comptes extraordinaires.....	111
12. Pièces justificatives de comptes extraordinaires.....	111
13. États comptables sommaires et extraits de la comptabilité domaniale. .	112
825 - 830 États rendus par Nicolas Coels (en français). 1601-1605.....	112
826 - 827 1602.....	112
829 - 830 1605.....	112
14. Administration de la recette.....	113
15. Contentieux.....	113
B. Domaine de Bierbeek-Heverlee-Rotselaar.....	114
1. Comptes généraux ordinaires.....	114
834 - 835 Comptes rendus par Henri Stevens (en français). 1596-1598*..	114
2. Pièces justificatives des comptes ordinaires.....	114
C. Domaine de Heverlee.....	114
1. Terriers.....	114
2. Censiers.....	114
3. Répertoires de biens et de droits.....	115
4. Comptes généraux ordinaires.....	115
a. Unification des recettes domaniales de Bierbeek, de Heverlee et d'Aarschot avant 1508.....	115
b. Unification des recettes domaniales de Bierbeek et de Heverlee entre 1523 et 1595.....	115
c. Recette domaniale de Heverlee (1e période).....	115
840 - 841 Compte du 6 mai 1595 au 31 décembre 1596, rendus par Henri Stevens (en français). 1595-1596.....	115
d. Unification des recettes domaniales de Bierbeek, de Heverlee et de Rotselaar entre 1597 et 1598.....	115
e. Recette domaniale de Heverlee (2e période).....	116
842 - 843 Comptes rendus par Henri Stevens (suite) (en français). 1599- 1600.....	116
844 - 849 Comptes rendus par Henri Leerze (en français). 1601-1606..	116
f. Unification des recettes domaniales de Bierbeek et de Heverlee à partir de 1607.....	116
5. Pièces justificatives des comptes généraux ordinaires.....	116
850 - 852 Acquits de comptes rendus par Henri Stevens.....	116
6. Comptabilité particulière.....	117
7. États comptables sommaires des recettes et dépenses.....	117
854 - 858 États rendus par Henri Leerze (en français). 1601-1604.....	117
855 - 856 1602.....	117
IV. Domaine de Bertem.....	118
A. Terriers.....	118
B. Censiers.....	118
C. Dénombrements, comptes et actes divers.....	118
V. Domaine de Korbeek-Dijle.....	120
VI. Domaine de Steenberghe.....	121
A. Propriété de biens-fonds : titres, actes et contrats.....	121
B. Censiers.....	121

VII. Domaine de Vaalbeek (Sint-Maria-Magdalena) ou Flaubecke, dit Het Zandeken.....	122
A. Propriété de biens-fonds : titres, actes et contrats.....	122
B. Terriers.....	122
C. Censiers.....	123
VIII. Documents sans rapport direct avec le fonds.....	124

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Palais d'Arenberg à Bruxelles. Série domaines. Aarschot-Rotselaar et Bierbeek-Heverlee

Période:

1345 - 1903

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0510.1485

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 870.00
- Etendue inventoriée: 32.20 m

Dépôt d'archives:

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Ces archives sont librement consultables, dans le cadre de la réglementation ordinaire en vigueur aux Archives de l'État.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Ces archives sont soumises à la réglementation ordinaire en matière de conditions et de tarifs des reproductions en vigueur aux Archives de l'État.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Très endommagés jadis par l'humidité, quelques documents présentent une grande fragilité ou sont devenus quasiment illisibles, à l'instar des nos 372/02, 373/02, 379, 382/01-05, 428/02, 429/01, 437/02, 438 et 833/04. Ils seront accessibles moyennant des mesures de protection adaptées à leur état matériel.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Le terme de "domaine" a été préféré à celui de "seigneurie (foncière)",¹ puisqu'il s'agit de ne traiter que des réserves domaniales, des propriétés privées et des droits découlant de la propriété éminente sur des biens de nature censale.

Attendu les multiples modifications intervenues dans l'agencement des circonscriptions domaniales au cours des siècles, les hiatus chronologiques rencontrés ont été comblés par un système de renvoi. En outre, le parti a été adopté de donner un maximum d'informations sur l'histoire des recettes dans la section la plus appropriée à ce type de données chronologiques : la nomenclature des comptes ordinaires.

Les articles conservés dans d'autres fonds ou collections figurent sous la forme de descriptions témoins dans le corps de l'inventaire. S'il s'agit de compléments directs aux lacunes des séries chronologiques (comptes et acquits) ou aux collections logiques (séries factices : terriers et censiers), les titres et leurs références sont insérés entre les descriptions numérotées. Dans la rédaction de l'inventaire, on a résolument privilégié un maximum de citations et de termes, surtout en ancien néerlandais. Les attestations de certaines formules ou graphies ont pour but premier, ce qui n'exclut nullement l'intérêt philologique et juridique pur, de limiter les risques de confusion

1 Les ambiguïtés liées aux différentes acceptions de ce substantif sont évoquées dans notre Inventaire des archives du palais d'Arenberg. Série Seigneuries. Duché d'Aarschot..., Description générale du fonds, IV E.

d'identification ou d'erreur de traduction, voire d'interprétation des descriptions.

La graphie des noms de personnes n'est harmonisée que dans la mesure où il s'avère que sous des formes différentes est effectivement mentionné un seul et même individu.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOMS

Maison comtale, princière puis ducal d'Arenberg.
Maison seigneuriale puis ducal de Croÿ.
Recette domaniale d'Aarschot.
Recette domaniale d'Aarschot-Bierbeek.
Recette domaniale d'Aarschot-Bierbeek-Heverlee.
Recette domaniale d'Aarschot-Rotselaar.
Recettes domaniales d'Aarschot-Rotselaar et de Bierbeek-Heverlee.
Recette domaniale de Bierbeek.
Recette domaniale de Bierbeek-Heverlee.
Recette domaniale de Bierbeek-Heverlee-Rotselaar.
Recette domaniale de Heverlee.
Cour de justice (Wautrecht ou *Woudgerecht*) de la franche forêt de Meerdaal.
Recette domaniale de Rotselaar.

HISTORIQUE

Les domaines patrimoniaux d'Aarschot, Rotselaar, Bierbeek et Heverlee sont acquis en même temps que le duché d'Aarschot, en 1612, lorsqu'Anne de Croÿ, épouse de Charles, 1er comte princier d'Arenberg, en hérite de son frère Charles III de Croÿ, 4e duc d'Aarschot.²
Loin de constituer un ensemble monolithique, le domaine se compose classiquement de biens immeubles, de droits fonciers, de biens mobiliers et d'obligations à caractère économiques. Il connut donc des aliénations et des accroissements au fil des siècles, mais pas de pertes territoriales majeures. Parmi les acquisitions, on notera en 1697 des biens et droits fonciers visant à consolider l'implantation dans la seigneurie de Bertem, ainsi que les domaines de Steenberg, détaché de Korbeek-Dijle en 1759, et de Sint-Maria-Magdalena-Vaalbeek acheté en 1786.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

La recette domaniale comme organisme de droit privé

Avec l'instauration du régime français dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens à partir de 1795, la redéfinition des pouvoirs et des tâches de l'État se structure complètement, balayant les témoignages -déjà mis à mal sous l'ancien régime par certains pouvoirs absolutistes- de l'échafaudage "féodal", caractérisé par

² Une histoire détaillée du duché d'Aarschot est retracée dans notre Inventaire des archives du palais d'Arenberg. Série Seigneuries. Duché d'Aarschot..., Description générale du fonds, II A 2.

l'exception et l'asymétrie érigée en règle non écrite.

Contemporains de l'instauration de l'État moderne, les dépôts d'archives publics et l'ordonnancement des fonds se sont immédiatement organisés à l'image du premier, faisant définitivement leur la distinction de droit romain entre les sphères publique et privée.

Ainsi les archives des officiers de justice (drossards, baillis...), des cours féodales et des échevinages furent-elles instantanément assimilées aux archives publiques.³ Car l'un des buts prioritaires de l'opération consistait à réunir un maximum de titres attestant le droit de la Nation sur ses domaines, avec en corollaire l'élimination massive des pièces inutiles à la poursuite de cet objectif et des vestiges des droits "féodaux" récemment abolis.

De surcroît, si les documents produits par les représentants seigneuriaux -dans la mesure où leur tâche de receveurs domaniaux s'exerçaient séparément des fonctions juridictionnelles- pouvaient intéresser l'État, c'était principalement par le fait que leurs propriétaires étaient convaincus d'absence, d'"émigration" ou d'hostilité, et donc frappés par les mesures de séquestre légal ou de confiscation judiciaire au profit de la République.⁴ Mais les situations réelles, a fortiori sous l'ancien régime, s'avèrent souvent plus complexes que les catégories du droit ne les imaginent. Ainsi, un receveur exerce quelquefois des compétences subalternes attachées à des institutions juridictionnelles, par exemple celles de greffier d'une cour féodale ou de wautmaître d'un tribunal statuant exclusivement sur les délits forestiers.

L'ambiguïté du statut du seigneur foncier

Ce qui peut passer, à notre regard contemporain, pour des empiètements réciproques de compétences est en partie la rançon de l'application rétroactive de cadres juridiques issus du droit romain mais pas entièrement anachronique pour autant. En effet, il en allait autrement sous l'ancien régime, même s'il faut reconnaître qu'aux temps modernes, les structures médiévales des seigneuries féodales et censales avaient déjà été passablement gauchies par les siècles. Leur expression en termes d'organisation institutionnelle est moins uniforme qu'on a pu quelquefois le penser.

Ainsi, les tenanciers des manses, les censitaires, se considèrent de plus en

3 La loi française du 27 mars 1791 relative au transfert des archives des anciens greffes scabinaux, seigneuriaux et féodaux dans les archives des tribunaux de première instance a été publiée dans les Départements réunis par arrêté des Consuls du 18 messidor an VIII (7 juillet 1800) (Recueil des loix de la République française, et des arrêtés et actes des autorités constituées ; dans les départemens réunis [...], éd. Huyghe, 2e série, t. III, p. 37). Des dispositions réglementaires ont réitéré et explicité la norme : arrêtés royaux du 13 décembre 1858 prescrivant la réunion des archives des anciennes cours féodales au dépôt des archives du Royaume (Moniteur belge, 17 décembre 1858) et du 15 juin 1863 portant réunion des archives des justices échevinales, seigneuriales et féodales conservées dans les greffes des tribunaux de première instance à Bruxelles, Louvain et Nivelles au dépôt des archives du Royaume (non publié au Moniteur belge ; cité par [L.P.] GACHARD, Rapport à M. Alph. Vandenpeereboom, ministre de l'Intérieur sur l'administration des Archives générales du Royaume depuis 1831 et sur la situation de cet établissement, Bruxelles, 1865, p. 16-17).

4 Voir entre autres les lois du 25 août 1792 (notamment l'art. 17), du 17 juillet 1793 (art. 2) et du 25 brumaire an III (15 novembre 1794), applicables dans les départements réunis, en vertu des arrêtés des commissaires du gouvernement Pérès et Portiez (de l'Oise), des 8 et 17 brumaire an IV (19 et 28 octobre 1795). Cf. infra, Inventaire, n° 20/01.

plus, abusivement, comme détenteurs de la *proprietas* romaine sur leurs fonds. Le modique cens seigneurial perçu à titre réconfortif est assimilé davantage à une imposition redevable à l'égard d'une autorité politique souveraine ou seigneuriale plutôt qu'à la contrepartie d'un lien de type contractuel ancien unissant des personnes physiques de statut social différent. La répartition des niveaux de propriété entre la directe et l'utile n'a plus guère de consistance. L'assise territoriale respective des seigneuries et des domaines est une autre source potentielle d'ambiguïté. Concernant la constitution territoriale du duché d'Aarschot, le lecteur pourra se reporter à l'introduction de l'inventaire de la partie seigneuriale.⁵ Ainsi, à titre d'exemple, les dépendances domaniales d'Aarschot-Rotselaar excèdent du ressort des deux baronnies avec, par exemple, une dépendance à Gossoncourt, près de Tirlemont. De même, le domaine de Bierbeek-Heverlee inclut des biens situés à Korbeek-Dijle, c'est-à-dire à l'extérieur du périmètre seigneurial du duc d'Aarschot.

ORGANISATION

Princes davantage que seigneurs, les d'Arenberg et leurs prédécesseurs, principalement les de Croÿ, ont rapidement voulu opérer la distinction entre l'héritage politique féodal *lato sensu* et le legs patrimonial réel.

Le fait que les archives de la recette domaniale sont produites, conservées et répertoriées séparément dès l'ancien régime, y compris lorsque leur responsable est amené à cumuler également des compétences seigneuriales ou féodales mineures, corrobore à sa manière l'existence de nos concepts juridiques contemporains jusqu'à ce niveau.

C'est au nom de la même idée que, à l'instar des officiers comptables gouvernementaux, les gestionnaires de la Sérénissime Maison distinguent dans leurs livres de comptes, sous deux postes séparés d'une part la "recette des officiers du duché d'Aarschot, consistant en quatre baronnies [...]" et d'autre part la "recette des domaines".⁶ Lorsque le futur sénateur-comte d'Arenberg, c'est-à-dire l'ancien duc souverain du Saint-Empire Louis Engelbert, recouvra ses propriétés sous le régime français, il ne s'agissait que de biens domaniaux *stricto sensu*, fonds, meubles et droits incorporels, tels des rentes constituées, dont il détenait la pleine propriété, c'est-à-dire dégagée de toute référence à l'ancien statut seigneurial, féodal ou censal. Par conséquent, les archives domaniales contemporaines s'inscrivent par nature dans la suite logique de celles qui font l'objet du présent inventaire. Il s'agit bien de deux volets d'une série brièvement interrompue, même si une part significative du patrimoine a connu les aliénations du séquestre républicain.

Le receveur domanial est avant tout un gestionnaire de biens.⁷ Il n'est pas

5 Notre Inventaire des archives du palais d'Arenberg. Série Seigneuries. Duché d'Aarschot..., Description générale du fonds, II A 2 a.

6 ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, Palais d'Arenberg à Bruxelles, n° provisoire La 2085 : Compte général rendu par Jan van Wavre, conseiller et surintendant, 1655-1659, fol. 2r°-7v°.

7 J. BREUGELMANS, Het hertogdom Aarschot onder Arenberg (1612-1795), dans Arenberg in de Lage Landen. Een hoogadellijk huis in Vlaanderen en Nederland, dir. J. ROEGIERS, Louvain, 2002, p. 225.

recruté dans des couches sociales aussi limitées que l'officier de justice banale, féodale ou foncière. Par conséquent, la présence à cette responsabilité de nobles, juristes ou non, n'est nullement automatique. Elle n'est pas non plus rédhibitoire pour autant. Mais des praticiens du droit endosseront de plus en plus la charge.

En cas de décès des détenteurs de la fonction, les veuves ou les enfants peuvent également exercer ce rôle de premier plan. L'une d'entre elles tiendra fermement les rênes des deux doubles domaines en qualité de "receveuse" ou "rentmeesteresse" attitrée durant près de deux décennies, de 1778 à la fin de l'ancien régime. Cette féminisation, impensable pour une fonction judiciaire, souligne à nouveau la distinction entre les receveurs et les officiers seigneuriaux.⁸ Le paiement d'une forte caution lors de l'accès à la fonction n'est sans doute pas étranger à la poursuite des activités, au moins à court terme, dans le cercle familial.

Si les rapports entre drossard et receveur sont parfois d'ordre conflictuel, ils n'interdisent pas les liens familiaux. Ainsi en 1770, le drossard du duché et le receveur des deux doubles domaines d'Aarschot-Rotselaar et Bierbeek-Heverlee sont beaux-frères.

L'origine différente des domaines et l'étendue de leur superficie totale peut expliquer les tâtonnements succédant regroupements et séparations sous l'ère du lignage des de Croÿ (cf. *infra*, VII B).

La complexité atteint un paroxysme à l'époque du receveur Henri Stevens, qui rend tour à tour des comptes pour Bierbeek-Heverlee unis (ca 1585-1595), pour Bierbeek et Heverlee séparément (1595-1596), pour Bierbeek-Heverlee-Rotselaar réunis (1596/7-1598) et de nouveau séparément pour Bierbeek (jusqu'en 1600), de Heverlee (jusqu'en 1600) et de Rotselaar (jusqu'en 1603). L'unification des quatre piliers domaniaux a suivi la volonté politique d'agrérer les juridictions hautaines locales sous un seul bonnet ducal. Après 1612, il ne sera plus question que de deux doubles domaines, Aarschot-Rotselaar au nord et Bierbeek-Heverlee au sud, dirigés par un seul et même receveur de 1658 à 1668 et de 1698 à la fin de l'ancien régime.

La stabilité des domaines est encore confortée avec la longévité des carrières de certains receveurs (jusqu'à 35 ans dans le cas de Matthieu Raeÿmackers) et renforcée lorsque se succèdent des receveurs au sein de la même famille au XVIII^e siècle (les Frantzen de 1721 à 1795, en dépit d'une brève interruption de cinq ans).

Seule la période éphémère de l'amodiation (1716-1719) donnera lieu à une comptabilité unique rendue à François Joseph Des Champs et consorts, bénéficiaires de la cession domaniale conclue par le duc Léopold Philippe. On soulignera enfin l'attention accordée par les princes à la bonne tenue, au contrôle et à la conservation des documents comptables, depuis Charles III de Croÿ, dont les mentions autographes témoignent de l'examen direct et minutieux de nombreuses pièces, à ses successeurs par le truchement de leur propre chambre des comptes.

8 Cette prévention se confirme en 1778. En effet, dès le décès de son époux, qui exerçait les fonctions, habituellement jumelées, de receveur et de wautmaître, la seconde charge est attribuée à une tierce personne, masculine.

ARCHIVES

HISTORIQUE

L'unité du "fonds d'Arenberg"

Sous cette dénomination usuelle, une et globale en apparence, se sont assemblés, par strates successives, des documents générés au fil des siècles. Les archives de la maison d'Arenberg conservées aux Archives générales du Royaume proviennent essentiellement du palais d'Arenberg (aujourd'hui palais d'Egmont) dominant le Petit Sablon au débouché de la rue des Petits Carmes à Bruxelles.⁹ Or, l'érosion des forces centrifuges, mais aussi les apports de mouvements centripètes, au gré des partages patrimoniaux, des alliances matrimoniales et des mutations politiques et juridiques essentiellement, ont façonné le "fonds". Celui-ci est avant tout un regroupement de séries documentaires d'origines chronologique et géographique parfois très diverses. C'est du reste le lot commun de la plupart des archives des grandes familles, transmises par-delà des siècles de soins et d'avatars.

En théorie, la majeure partie du fonds s'étend à l'ensemble des domaines et des compétences générales détenus par l'aîné de la lignée ducale. Il s'agit donc principalement des archives qu'ont rassemblées ou produites d'une part les chefs successifs de la maison d'Arenberg, mais aussi les administrations centrales affectées par ceux-ci aux tâches politiques, administratives et judiciaires. Car, avec le concours de ceux qu'il mandatait lors de leur entrée en charge, le duc exerçait d'abord des pouvoirs de souveraineté, de juridictions personnelle et réelle et d'administration déléguée. Le second pilier de la puissance de la lignée est d'ordre plus -mais jamais exclusivement- économique, avec des organes de gestion des biens, droits, revenus et obligations.

Tout comme n'importe quelle personne privée, le duc disposait de la faculté de créer des documents à titre purement personnel -avec toutes les réserves que revêt la distinction entre les domaines du droit public et du droit privé sous l'ancien régime-, en tant qu'individu ou membre d'associations religieuses ou profanes. Dans les affaires à caractère réel, il s'exprimait en qualité de propriétaire terrien, de chef d'entreprise, d'administrateur de société, etc. Enfin, à côté de cette sphère relevant conjointement de ses responsabilités familiales de propriétaires privatifs et de détenteurs de parcelles variables de prérogatives publiques jadis concédées, le chef de la Maison a pu exercer des fonctions purement publiques déléguées, des offices civils et militaires, voire des mandats "politiques".

Kaléidoscope de terres et de droits agrégés au noyau initial par les concentrations successorales, les archives d'Arenberg intègrent par voie de conséquence aussi des sources relatives aux biens antérieurs à leur acquisition par la famille d'Arenberg. Bien souvent, ces archives, créées à l'initiative des

9 É. LALOIRE, Histoire des deux hôtels d'Egmont et du palais d'Arenberg (1383-1910), Bruxelles, 1952 ; W. D'HOORE, Le palais d'Egmont-Arenberg à Bruxelles, [Louvain-la-Neuve, 1991].

détenteurs précédents, suivaient la dévolution du sol et les droits qui y étaient attachés, plutôt que ceux qui s'en séparaient. C'est l'expression d'un principe de territorialité qui existait dans les usages, une sorte de *ius soli* appliqué aux documents d'archives. Il convertissait *de facto* en immeubles par destination les pièces de la gestion des biens-fonds et, par effet d'entraînement, les autres documents relevant du même cédant.¹⁰ Indépendamment des archives ducales *stricto sensu*, se sont ajoutées des pièces provenant de membres de la famille (autres parents et collatéraux). Ils interviennent à titre individuel, dans des affaires à caractère personnel ou comme détenteurs de patrimoine, éventuellement acquis par le jeu des divisions successorales. Ici aussi se trouvent des papiers privés ou d'office, laïcs ou ecclésiastiques, civils ou militaires. L'origine de ces accroissements peut être double : dépôt forcé (séquestre) ou cession volontaire (don et legs). Le duc lui-même n'en était pas obligatoirement ni légataire, ni dépositaire. Mais la commodité de l'identité patronymique ou les liens de parenté des intéressés ont pu favoriser l'annexion de ces pièces au fonds d'Arenberg, dont elles n'avaient pour autant jamais fait partie avant 1918.

Nés également dans les circonstances exceptionnelles de l'immédiat après Première Guerre mondiale, certains fragments des archives de l'administration -d'origine extrinsèque- chargée de la gestion du séquestre des biens, et donc d'une partie des archives des membres de la famille à partir de 1919, constituent d'autres noyaux réunis de manière purement factice à ce "fonds de famille".¹¹ Produite par une autorité d'une autre nature juridique, cette documentation appartient au domaine public de l'État. Si elle se retrouve aujourd'hui partiellement annexée à la seconde donation ducale de 1935, elle ne peut être comprise que comme un complément de fonds public conservé

10 Sur la notion d'immeuble par destination, voir D.F. SOHET, Instituts de droit ou sommaire de jurisprudence canonique, civile, féodale et criminelle, pour les pays de Liège, de Luxembourg, Namur & autres, t. I-II/2, Namur, 1770, p. 70-72 (livre II, titre LVII, § 4) ; Ph. GODDING, Le droit privé dans les Pays-Bas méridionaux du 12^e au 18^e siècle, Bruxelles, 1987 (Académie royale de Belgique. Mémoires de la classe des lettres, collection in-4, 2^e série, t. XIV/1), p. 144-145, § 195. L'élargissement de cette notion aux archives (propriété, mais aussi droits et compétences diverses), au sens du nouvel article 3.47 du Code civil ("Sont immeubles par incorporation, tous ouvrages [...] qui, s'incorporant aux immeubles par nature, en constituent une composante inhérente"), ne trouve aujourd'hui son équivalent en matière que dans le droit public, interne et international, à propos des rôles impartis aux différentes personnes morales publiques (R.-H. BAUTIER, Définitions générales et problèmes juridiques des archives, dans Manuel d'archivistique. Théorie et pratique des archives publiques en France, Paris, 1991, p. 41 ; H. BASTIEN, Droit des archives, Paris, 1996, p. 14 et 51). Abrogé en 2020, l'art. 524 entendait : " Les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds ". La question n'est pourtant pas anodine, car elle ressurgira en 1930 s'agissant des archives du séquestre d'Arenberg.

11 Dans la définition actuellement reconnue, le " fonds " est un ensemble d'archives constitué de façon organique par un corps administratif, une personne physique ou morale ou un groupe de personnes, dans l'exercice de leurs fonctions ou activités, appelés " producteurs " (R. PETIT, D. VAN OVERSTRAETEN, H. COPPENS et J. NAZET, Terminologie archivistique en usage aux Archives de l'État en Belgique, t. I : Gestion des archives, Bruxelles, 1994 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Miscellanea Archivistica. Manuale, 16), p. 24 et 30).

ailleurs et récemment inventorié.¹²

La multiplicité des provenances

La compréhension globale de l'économie de ce "fonds" et donc la structure à mettre en œuvre en vue de son inventariage peut s'articuler sur un socle de considérations réelles ou de critères humains.

La vision purement matérialiste de la provenance géographique des archives, c'est-à-dire la prise en compte de la situation au moment de leurs cessions à l'État, abstraction faite de toute considération personnelle, peut sembler la plus efficace dans un premier temps. Toutefois, cette simplicité recèle ses propres imperfections.

À partir de 1901 environ,¹³ les archives de la Sérénissime Maison commencèrent à affluer vers le palais de Bruxelles, l'une des résidences officielles ducales,¹⁴ siège du *Geheimes Kabinett* et de l'Administration générale des biens situés en Belgique, aux Pays-Bas et en France. Cependant, les archives transférées du palais de Bruxelles aux Archives de l'État étaient loin de constituer l'ensemble des documents produits et conservés par la Maison ducale. Certes, en vertu de sa donation de 1918, le duc se réservait les papiers à caractère purement personnel ou relatifs aux possessions d'Allemagne. Quant à son Administration générale jouxtant le palais, elle conservait les archives courantes utiles à son fonctionnement. En 1935, les archives de cet organisme, placé sous séquestre judiciaire à partir de 1919 et supprimé en 1928, rejoignaient le "fonds" initialement cédé aux Archives générales du Royaume.¹⁵ En dépit du caractère substantiel de ce double apport, il semble bien que des pièces importantes, conservées au palais et signalées notamment par l'archiviste ducal Édouard Laloire au début du siècle, aient quitté Bruxelles peu avant le terme de la Première Guerre mondiale, dans des circonstances aujourd'hui non encore totalement élucidées.¹⁶ Par ailleurs, la masse documentaire ne doit pas faire oublier que toute évolution humaine inscrite dans la longue durée n'est jamais exempte de revers. Les cessions et les partages ont modifié ou réduit l'ampleur des droits personnels et réels et

12 L. VANDEWEYER, *Inventaris van het archief van de Dienst van het Sekwester van de Administratie der Domeinen [te Brussel]*, 1919-1996, 2 vol., Bruxelles, 2010 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 484), notamment, t. I, p. 120-155.

13 É. LALOIRE, *Histoire des deux hôtels...*, p. 143, atteste que les ouvrages les plus précieux de la grande bibliothèque du palais de Bruxelles furent transférés au château de Heverlee "pour faire place aux archives de la Maison d'Arenberg, renvoyées d'Enghien".

14 *Le Herzoglich arenbergischer Beamten-Kalender*, Bruxelles, 1906, p. 21, cite Recklinghausen, Nordkirchen, Bruxelles et Heverlee. L'*Almanach de Gotha* cite Nordkirchen (Westphalie) et Bruxelles jusqu'en 1910. À partir de 1911, la résidence de Bruxelles est remplacée par Berlin (*Almanach de Gotha. Annuaire diplomatique et statistique [...]*, 1910, p. 111, et 1911, p. 111).

15 C. de MOREAU de GERBEHAYE, *Patrimoine familial et trésor national. Arenberg aux Archives générales du Royaume*, dans *Arenberg. Portrait d'une famille, l'histoire d'une collection*, dir. M. DEREZ, S. VANHAUWAERT et A. VERBRUGGE, Turnhout, 2018, p. 170-177.

16 Une étude approfondie de l'historique des différents transferts effectués au cours de la première moitié du XXe siècle, en étroite relation avec le statut juridique des organes créateurs d'archives est souhaitable, afin de consolider ou de corriger des résultats partiels et éparés provenant du fonds en cours de classement, des archives conservées hors de l'institution et éventuellement de témoignages personnels.

quelquefois amenuisé le capital foncier de la Maison. Les séquestres à répétition, voire les confiscations, de prérogatives et d'avoirs ducaux ont aussi provoqué des dispersions et des disparitions d'archives.

Enfin, le phénomène centrifuge a pu également affecter un certain nombre de terres demeurées au sein même du patrimoine ducal. La dissémination géographique de seigneuries, de domaines et de droits étendus et éloignés du centre décisionnel que furent notamment Bruxelles ou Enghien nécessitait des relais, les hommes chargés de gérer ou de mettre en valeur. La multiplication des résidences familiales, des officiers, des mandataires et du personnel en général, c'est-à-dire des niveaux de décision ou d'exécutions, conjuguée aux difficultés de communication entre les sites, le respect des spécificités politiques et socio-économiques locales et les obstacles à l'encontre d'une centralisation efficace permanente constituent, selon les périodes envisagées, un autre facteur d'explication.

C'est donc sous l'effet concomitant d'éléments d'ordre externe (aliénations consenties ou forcées) et interne (dispersion géographique) qu'un certain nombre de documents appartenant à la Maison ou dressés à son instigation reposent aujourd'hui dans une kyrielle d'autres dépôts d'archives, tant publics que privés, d'Europe occidentale et centrale, notamment à Enghien, Louvain, Arlon, Bruxelles, Arras, Douai, Paris, Düsseldorf, Coblenze, Osnabrück, Salzbourg, Vienne, etc..¹⁷ La vulnérabilité du seul critère géographique apparaît donc avec plus d'acuité. Le schéma d'inventoriage devra par conséquent s'édifier sur une base plus englobante que les seules archives conservées aux Archives générales du Royaume.

Dès lors, force est de recourir au second point de vue par la prise en considération du critère personnel. En l'espèce, l'attention se focalise sur les hommes et les femmes qui ont rempli des tâches à tous les niveaux de l'édifice, bien avant 1612, année d'acquisition du duché par la maison d'Arenberg. Par conséquent, l'aspect juridique entre pleinement en ligne de compte, transcendant au besoin les barrières matérielles des localisations séparées des archives, d'aujourd'hui comme d'hier.

En effet, quand bien même le double don de 1918-1935 eût-il été complet, la cohésion intrinsèque du fonds conservé aux Archives générales du Royaume n'en est pas moins discutable. Car c'était la même personnalité qui possédait

17 Principaux inventaires d'archives : Inventar des herzoglich arenbergischen Archivs in Edingen/Enghien (Belgien), t. I, P. BROMMER, W.-R. SCHLEIDGEN et Th. ZIMMER, Akten und Amtsbücher der deutschen Besitzungen ; t. II, Chr. RENGIER et J. MÖTSCH, Die Urkunden der deutschen Besitzungen bis 1600 ; t. III : W.-R. SCHLEIDGEN, Die Urkunden der deutschen Besitzungen, Coblenze et Siegburg, 1984-2017 (Veröffentlichungen der Landesarchivverwaltung Rheinland-Pfalz, 36, 75 et 124 = Veröffentlichungen der staatlichen Archive des Landes Nordrhein-Westfalen. Reihe C : Quellen und Forschungen, 16, 38 et 64) ; M. DE FRAINE-BLONDÉ et P. DE FRAINE, Beknopte inventaris met register [van het] archief van het kasteel van Arenberg te Heverlee, Louvain, 1962 ; B. MINNEN, Inventaris van het archief van het Arenbergkasteel te Heverlee. Supplement, Louvain, 1984 ; J. DESCHEEMAËKER, Maison d'Arenberg. Inventaire des archives publiques françaises et bibliographie, [Neuilly-sur-Seine], 1968 ; Th. PENNERS, Das herzoglich arenbergische Archiv zu Meppen, dans Osnabrücker Mitteilungen, t. LXVIII, 1959, p. 1-53 ; E.-K. LEDEL, Inventar der Quellen zur Geschichte der Herzöge von Arenberg im Österreichischen Staatsarchiv Wien (Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Kriegsarchiv, Allgemeines Verwaltungsarchiv), Coblenze, 1996 (Veröffentlichungen der Landesarchivverwaltung Rheinland-Pfalz, 69).

ès qualités des pouvoirs et des avoirs en Allemagne, avec d'autres séries de documents produites par d'autres organismes (le *Herzogliche Hof- und Rentkammer* par exemple), à Bruxelles, mais aussi ailleurs.

Le duc, commun dénominateur archivistique et personne juridique, concentre sur lui-même l'essentiel de l'héritage familial, puisqu'il incarne la Sérénissime Maison. Il est le propriétaire des archives, il est le chef de la lignée et il commande à son administration. Il est enfin l'héritier principal de ses ancêtres et parents collatéraux.

Mais il s'agit là d'une vision récente des réalités au regard de l'évolution séculaire du droit et des institutions. Car celle-ci n'a que progressivement restauré les notions distinctes de droit privé et de droit public, ainsi que la frontière séparant les deux champs respectifs. Il en découle par exemple que les archives du duc régnant et seigneur justicier, ainsi que celles des institutions souveraines et judiciaires qu'il avait instaurées, se sont retrouvées séparées a posteriori de l'édifice initial et sont entrées de plain-pied dans le domaine public par la volonté des législateurs nationaux, alors que le duc voyait ses droits régaliens s'amenuiser pour sombrer dans le néant.

Les archives d'Arenberg ont donc été créées ou rassemblées par de nombreux individus à des titres divers, mais dans le cadre de leurs fonctions au service de la Maison. *Ratione loci*, deux sources de production peuvent se définir, selon que l'on se situe au niveau central ou dans les différents sièges des possessions au sens large. D'une part, la Maison est dirigée avec le duc et ses instances centrales au sommet. Celles-ci sont secondées par une structure plus ou moins développée et composée, au gré des périodes, d'organes politiques et administratifs, juridictionnels, économiques. Dans le cadre de la gestion économique des biens patrimoniaux, la production archivistique revêt quelquefois moins de formalisme. Il convient néanmoins de distinguer les deux fonctions différentes que pouvaient remplir les documents.

La première ne découle d'aucune espèce d'obligation. Elle répond à un usage purement personnel et vise à aider le gestionnaire dans ses tâches. Dans ce premier cas, les archives demeurent sur place et, une fois leur durée d'utilité éteinte, elles sont, selon les circonstances, détruites, conservées par les producteurs et leurs ayants droit ou transférées à l'administration centrale. Ceci explique que certains censiers ou doubles de comptes, par exemple, puissent être conservés en dehors du fonds d'Arenberg.

En revanche, la seconde catégorie de documents dispose de moins de souplesse. Les pièces peuvent avoir force probante et répondent à une contrainte vis-à-vis du mandant. À cet effet, elles sont envoyées, visées et conservées aux archives de la Maison. Naturellement, les titres originaux de propriété de biens immeubles, de rentes foncières ou des acquisitions de droits ressortissent prioritairement à cette catégorie. Mais quantitativement, il s'agira principalement des grandes séries comptables des receveurs domaniaux, munies de leurs acquits, destinés à subir le contrôle généralement annuel, préalable à l'apposition du quitus.

ACQUISITION

La partie des archives du palais d'Arenberg conservées aux Archives générales du Royaume a été acquise par cession effectuée par Engelbert-Marie, 9^e duc d'Arenberg, prince du Saint-Empire, "12^e duc de Croÿ, 15^e duc d'Aarschot, 4^e duc de Meppen et prince de Recklinghausen, etc.",¹⁸ à la faveur des deux donations successives des 24 octobre 1918 et 2 mai 1935. François Bovesse, ministre de l'Instruction publique, des Lettres et des Arts (1935-1936), accepta la donation au nom de l'État belge, le 24 décembre 1935.¹⁹ Ces archives

18 D'autres Maisons ou familles, apparentées à des degrés divers, ne doivent pas être confondues avec les d'Arenberg, ducs d'Aarschot (titre créé par Charles Quint en avril 1533 n.st., acquis par alliance et héritage le 13 janvier 1612) et ducs de Croÿ (titre dont la concession par le roi de France Henri IV le 24 juillet 1598 est incertaine et la réapparition chez les ducs d'Arenberg date du XVIII^e siècle), à l'instar par exemple des actuels duc (prince de Dülmen) et princes de Croÿ des branches de Croÿ-Solre et Croÿ du Rœulx, des comtes d'Arschot de Schoonhoven ou des Rivière, comtes d'Arschot. Le titre de duc régnant d'Arenberg fut concédé par l'empereur Ferdinand III le 9 juin 1644. Mais " le roi [Philippe IV] renouvela ses précédentes prohibitions [15 octobre 1648] dans une nouvelle missive datée du 14 mai 1652 et [...] il ordonnait notamment d'empêcher le duc d'Arschot de prendre aux Pays-Bas le titre de duc d'Arenberg, qui avait été conféré par l'empereur d'Allemagne " (L. ARENDT et A. DE RIDDER, *Législation héraldique de la Belgique, 1595-1895. Jurisprudence du Conseil héraldique, 1844-1895*, Bruxelles, 1896, p. 10, d'après AGR, Conseil privé, 358, fol. 196). Le second date de George IV d'Angleterre, comme roi de Hanovre, à l'occasion de l'érection du duché médiatisé (autonome et " vassal ") d'Arenberg-Meppen (8 mai 1826). Certaines dispositions du diplôme de 1644 concernent le statut personnel des membres de la famille. Elles furent confirmées en Confédération germanique (Diète (18 août 1825), Hanovre (8 mai 1826), Prusse (21 février 1832 et 3 mars 1833), Autriche (22 février 1847 et 27 avril 1869)) où tous les membres de la famille étaient " princes et ducs ". Toutefois, l'usage a réservé la qualification ducale au chef de la Maison. En France, un décret du 22 janvier 1811 attribua le titre (théoriquement toujours en vigueur sur la base d'une décision de Louis-Philippe I^{er} du 4 octobre 1837) de duc de l'Empire au chef de la Maison. Le 12^e duc d'Arenberg, Jean-Engelbert, a obtenu la reconnaissance de son titre en Belgique le 16 novembre 1993. Elle fait suite à l'obtention du titre princier à son père par arrêté royal du 16 juillet 1953. Enfin, le chef de la branche française (cadette) de la famille reçut les distinctions de pair de France (ordonnance du 5 novembre 1827) et de duc (décret du 9 mars 1828) du roi Charles X, " noblesse inachevée " lors de l'avènement de la Monarchie de juillet (P. JANSSENS et L. DUERLOO, *Armorial de la noblesse belge du XVe au XXe siècle*, t. I, [Bruxelles], 1992, p. 148, 150-151, 626-631, et t. III, p. 336; G. WYMANS, *Inventaire des archives des ducs de Croÿ*, Bruxelles, 1977, p. 7 et 53; P. DE FRAINE, 1612-1640..., p. 79 et 84-86; J.-E. d'ARENBERG, *Les princes du Saint-Empire à l'époque napoléonienne*, trad. A.-L. de MERODE, Louvain, 1951, p. 21, n. 40; J. DESCHEEMAER, *Histoire de la Maison d'Arenberg d'après les archives françaises*, Neuilly, 1969, p. 130-132, 134-135, 431-432, 475-478 et 533-548; É. LALOIRE, *Généalogie de la maison princière et ducale d'Arenberg (1547-1940)*, Bruxelles, 1940, p. 14-15; [É.] HAMOIR, *Qualité princière et dignités nobiliaires. Essai comparatif sur les distinctions de dignités au sein du second ordre dans divers pays*, Bruxelles, 1974 (Études présentées à la Commission internationale pour l'histoire des assemblées d'états, t. XLIX), p. 171, n. i); H. CUNY et N. DRENEAU, *Le Gotha français. État présent des familles ducales et princières (depuis 1940)*, Paris, 1989, p. 16-17; L. von ARENBERG, art. Arenberg, dans *Genealogisches Handbuch der fürstlichen Häuser*, t. XIX, Limburg an der Lahn, 2011 (Genealogisches Handbuch des Adels, t. CXLIX), p. 80-99.

19 Ce second don, accepté par l'État belge, mettait un terme au vide juridique et à l'incertitude liés au sort de la partie des archives séquestrées en 1918. Ce statut était

entraient *ipso facto* dans le domaine public inaliénable et imprescriptible par destination.

devenu caduc en conséquence de l'entrée en vigueur de la convention belgo-allemande du 13 juillet 1929. C. de MOREAU de GERBEHAYE, Patrimoine familial et trésor national. Arenberg aux Archives générales du Royaume, dans Arenberg. Portrait d'une famille, l'histoire d'une collection, dir. M. DEREZ, S. VANHAUWAERT et A. VERBRUGGE, Turnhout, 2018, p. 175-177.

Contenu et structure

CONTENU

L'agencement de l'inventaire tente de restituer de manière fidèle, mais lisible, les multiples aléas des réorganisations des recettes domaniales au cours des siècles pour aboutir à la paire des doubles domaines Aarschot-Rotselaar et Bierbeek-Heverlee à la fin de l'ère Croÿ et sous la période d'Arenberg.

Aarschot et Bierbeek occupent la même fourchette chronologique : de 1368 au 2 août 1795, date de la cessation des activités de la recette. Les domaines de Rotselaar et de Heverlee ont légué des sources propres respectivement à partir du XIV^e siècle à 1794 et de 1466 à la fusion avec les recettes d'Aarschot et de Bierbeek. Quant aux revenus de Steenberghe, ils sont connus par des pièces produites de 1759 à 1792. Pour Sint-Maria-Magdalena-Vaalbeek, les quelques documents d'archives provenant du prieuré supprimé de Groenenendaal s'échelonnent de 1345 à 1793. La recette domaniale a laissé des documents de 1685 à 1793. Affectées sur l'ensemble des propriétés ducales d'Aarschot, un ensemble de rentes s'échelonnent de 1536 à 1903. La majeure partie des archives de la gestion domaniale remontent donc rarement au-delà à la fin du XV^e siècle.

Les articles ici décrits ont pour finalité, d'une part, d'asseoir ou de faire valoir les droits du seigneur et du propriétaire. Une autre partie, plus volumineuse, rassemble les traces de la gestion des domaines : les comptes et états divers, souvent appuyés sur des filiales de pièces justificatives. Les receveurs sont généralement les auteurs des comptes, établis sur un modèle de plus en plus stéréotypé, dont ils pouvaient se confectionner un double. Ils conservaient par devers eux "cartulaires" et " *cijnsboeken* " dressés sous diverses formes. ²⁰ Leur statut de régisseur justifie la présence dans les archives du palais d'Arenberg d'une part des acquits authentiques et d'autre part d'un exemplaire des comptes justificatifs. Les apostilles apposées par les commis des institutions centrales en font foi. On ne trouve donc pas de pièces à l'usage "personnel" du préposé, hormis peut-être quelques doubles de comptes.

Une partie de cette documentation comptable se trouvait probablement encore à Heverlee, siège de la régie domaniale contemporaine, au début du XX^e siècle. Depuis 1939, elle est conservée à l'Universiteitsarchief de la Katholieke Universiteit Leuven, dans le fonds intitulé *Kasteel van Arenberg te Heverlee* puis *Huis Arenberg*. ²¹ Quant aux dossiers dont l'existence est révélée

20 Voir l'inventaire Frantzen/Bisschop II, 31 octobre-13 novembre 1778 (Cf. infra, Inventaire, I A, in initio. Voir également RIJKSARCHIEF TE LEUVEN, Notaris Petrus Bisschop te Kortenberg en Leuven, 70, acte n° 249).

21 <https://www.kuleuven.be/kunsterfgoed/universiteitsarchief/collecties/archieven-en-verzamelingen/huis-arenberg>, consulté le 13 novembre 2024. Ceci expliquerait, contrairement à d'autres domaines, l'absence de pièces relatives à Aarschot conservées à Enghien (Archives et Centre culturel d'Arenberg). " Toch wordt het overgrote deel daarvan [domeinen] in het Algemeen Rijksarchief Brussel en in het Archief van de Katholieke Universiteit Leuven (betreffende het Hertogdom Aarschot) bewaard " (A. MERTENS, *Het Arenbergarchief in Edingen...*, p. 76). En revanche, affirmer : " Het Ancien Régime-archief van het hertogdom Aarschot bevindt zich zoals gezegd in het universiteitsarchief van de

par des allusions ou des inventaires anciens, mais qui demeurent introuvables dans les fonds d'Arenberg de Bruxelles et de Louvain, ils ont pu connaître d'autres destinées, notamment la confiscation, par assimilation abusive, aux documents à caractère politique, administratif et juridictionnel entrés dans le domaine public de l'État en application de la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794). Par ailleurs, des archives domaniales peuvent être consignées au greffe d'un banc échevinal dans le cadre d'un procès relatif à des affaires d'ordre privé. Si la cause était toujours pendante au moment de l'annexion française, ces pièces déposées furent assimilées aux archives de la juridiction et font à présent partie intégrante des fonds des greffes scabinaux.²² Les attributions dévolues aux receveurs domaniaux ont évolué selon les époques, les lieux, voire la personnalité et la qualité des individus en présence. La nature des revenus et des dépenses et leur consignation peuvent donc se déployer selon un spectre plus ou moins large.

Outre les biens que les ducs d'Aarschot et de leurs prédécesseurs possèdent en pleine propriété ou comme vestiges de la vieille réserve du domaine seigneurial, apparaissent dans les archives comptables les droits, notamment les cens et rentes, qu'ils possèdent en tant que détenteurs de la seigneurie foncière éminente censale. Quant à la présence du produit des amendes forestières dans ces mêmes comptes, elle ne peut s'interpréter en l'espèce que comme un type de revenu provenant de bois considérés comme propriétés privées soustraites aux juridictions ordinaires. À moins qu'il ne s'agisse plus prosaïquement d'un cumul de cette recette accessoire pour des raisons pratiques.

Les aspects "publics" des attributions du seigneur foncier censal dominant (*grondheer*), c'est-à-dire des relations avec ses tenanciers, en ce compris des pouvoirs de juridiction gracieuse (notamment les œuvres de loi) ou contentieuse, relèvent des échevinages siégeant en qualité de cours foncières. Conformément au cadre de classement mis au point, ces archives ressortissent donc à la série Seigneuries.²³ Ici réapparaît le sempiternel problème de la fluctuation, au fil des siècles, de la limite entre les aspects économiques et judiciaires de la seigneurie foncière censale. Les terriers et censiers (y compris les *gichtboeken* du pays de Rotselaar)²⁴ étaient aux mains des receveurs et non des cours subalternes. Comme les comptes, les acquits, etc., ils seront répertoriés ci-dessous, davantage en raison des pratiques administratives et de leurs conséquences archivistiques.

K.U.Leuven " (Ibid., p. 77, n. 50), fait partie d'idées reçues tenaces qu'un millier d'articles, soit près de 40 mètres linéaires, sans compter les cartes et plans, conservés à Bruxelles, a toujours contredites.

22 De nombreux comptes domaniaux absents ont été retrouvés dans la collection Schepengriffies van Vlaams-Brabant. Arrondissement Leuven et quelques censiers dans la collection Heerlijkheden, dorpen en schepenbanken van de kantons Leuven, transférés lors de la création du Rijksarchief te Leuven.

23 Cf. Notre Inventaire des archives du palais d'Arenberg. Série Seigneuries. Duché d'Aarschot..., Description générale du fonds, III D 2.

24 Ces registres sont repris dans la série " Domaines " en raison du fait qu'ils consignent le paiement d'un droit foncier au receveur domanial, comme dans un censier ordinaire, et non l'enregistrement d'une mutation devant une juridiction gracieuse, à l'instar des œuvres de loi féodales ou censales.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Principalement en français et en néerlandais et quelquefois en latin.

Pour la graphie des toponymes, la version française n'est retenue que dans la mesure où elle reste usuelle et si elle diffère significativement du néerlandais (ni un gel de la graphie thioise devenue archaïque, ni une simple traduction abandonnée par l'usage) : Gossoncourt pour Goetsenhoven, mais Aarschot et Sint-Joris-Weert, plutôt que A(e)rschot et Weert-Saint-Georges. Ces variantes figureront toutefois dans l'index topographique.

STRUCTURE

Dans la partie préliminaire de l'inventaire, sont traités les dossiers communs à l'ensemble du patrimoine domanial "privé", corporel (biens-fonds, biens mobiliers...) et incorporel (droits fonciers, baux à loyer ou à ferme, constitutions de rentes, actives ou passives...) appartenant aux barons, puis marquis et ducs d'Aarschot.

Viennent ensuite les composantes du premier double domaine : Aarschot-Rotselaar. Le noyau initial d'Aarschot devenant Aarschot-Rotselaar en 1607, puis la recette provisoire d'Aarschot-Bierbeek, celles d'Aarschot-Bierbeek-Heverlee et de Rotselaar qui furent en tout ou en partie intégrées dans la première.

Les recettes de Bierbeek-Heverlee constituent le second double pilier domanial possédé par les ducs d'Aarschot. Les variantes organiques furent tour à tour Bierbeek et Heverlee séparément, puis Bierbeek-Heverlee-Rotselaar de manière éphémère, et enfin Bierbeek-Heverlee. À ce noyau se sont ajoutées quatre acquisitions tardives à Bertem, Korbeek-Dijle, Steenberghe et Sint-Maria-Magdalena-Vaalbeek, qui dépendaient d'autres propriétaires avant leur incorporation totale et définitive au domaine de Bierbeek-Heverlee.

Dans chacune des recettes domaniales, le plan d'organisation des archives repose sur un canevas identique. Traditionnellement, les inventaires apparaissent en premier lieu. Viennent ensuite les titres de propriété (biens-fonds, meubles ou droits), y compris les contrats. En matière d'immeubles et de droits d'origine seigneuriale, la valeur juridique place en premier lieu les terriers, originaux ou en copies authentiques, opposables aux tiers. Ils sont suivis des censiers. Découlant de la rédaction des terriers, ces derniers constituent des instruments de gestion à l'usage du receveur domanial. Quelquefois, des résumés ou des listes alphabétiques récapitulent les données des volumes précédents, en totalité ou sélectivement.

Les archives comptables composent l'essentiel de la masse documentaire conservée. En premier lieu figurent les registres de la comptabilité ordinaire, viennent ensuite leurs acquits. Un deuxième groupe considère les comptes particuliers (volumes et acquits), auquel succèdent les comptes extraordinaires, c'est-à-dire non récurrents. Sont ensuite rassemblés différents types d'abrégés, états et recueils, réalisés à des fins de gestion.

Les dossiers de contentieux représentent la dernière catégorie de sources

susceptible de compléter le panorama, qu'il s'agisse de limites imposées à l'action du receveur ou d'excès commis par ce dernier.

L'inventaire se clôture par plusieurs tableaux de concordance, concrétisations des soucis de transparence et de traçabilité propres aux métiers de la préservation et de la restitution au service de l'authenticité et de la vérité.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Tous les documents créés par les producteurs d'archives ici visés et acquis par l'État se trouvent dans l'inventaire sans avoir subi aucune opération de sélection, ni a fortiori d'élimination.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

L'expérience a démontré que la présence d'articles mal identifiés dans les centaines de mètres linéaires d'archives conservées aux Archives générales du Royaume en attente de traitement ne peut être rationnellement exclue.

Toutefois la probabilité a significativement chuté depuis l'identification sommaire et le conditionnement des 300 derniers mètres réalisées entre 2002 et 2018. ²⁵Les 679 cahiers, volumes et portefeuilles reposant dans les trois séries factices des "domaines" d'Aarschot, de Heverlee et de Rotselaar correspondent à la majeure partie (72,78 %) des archives des quatre recettes domaniales du duché d'Aarschot. Toutefois, des recherches au sein des séries "Laloire", "Sabbe" et "chartrier" ont permis d'en extraire 212 numéros supplémentaires, soit 22,72 %, qui s'ajoutent à l'ensemble de départ. Le tout est complété par 9 pièces rangées jadis par erreur sous d'autres "domaines" et 33 pièces non identifiées avant 1997, soit les derniers 4,50 %.

Quant aux fonds et collections *Schepengriffies van Vlaams-Brabant*.

Arrondissement Leuven, Heerlijkheden, dorpen en schepenbanken van de kantons Leuven et Heer, leenhof van Corbie, schepenbank van Bertem en laathof van de proosdij te Bertem du Rijksarchief te Leuven, ainsi que les archives du *Huis Arenberg*, conservées à l'Universiteitsarchief de la Katholieke Universiteit Leuven, ils permettent d'étoffer partiellement, voire de compléter les séries comptables multiséculaires (respectivement 44, 3 et 65 articles), soit un accroissement virtuel de 12 %.

MODE DE CLASSEMENT

Les liens entre le duc et la gestion de son patrimoine ne nécessitent pas de réseau complexe d'organismes. Il s'est établi en l'occurrence un système plus proche de la déconcentration administrative que d'une véritable décentralisation. Les représentants ducaux ne disposent pas de pouvoirs transférés, mais de délégations plus ou moins larges. Dans les domaines, les receveurs exercent une régie, ponctuée de deux brèves périodes d'amodiation,

25 Cette nouvelle série MG compte près de 9 000 cotes.

²⁶attentivement surveillée par la Chambre des comptes ducale qui appose son quitus sur les registres comptables. ²⁷Par conséquent, les subdivisions adoptées dans cet inventaire seront essentiellement d'ordre topographique.

Les évolutions du contexte ont contraint tantôt à scinder les domaines, tantôt à les réunir, organiquement ou personnellement selon les besoins. À partir de 1698, hormis l'amodiation générale de 1716-1719, un point d'équilibre est atteint. Il ne demeure plus qu'un seul receveur pour les quatre domaines, eux-mêmes déjà groupés en deux noyaux (Aarschot et Rotselaar au nord, Bierbeek et Heverlee dans la partie méridionale) depuis 1607. Cet unique responsable continue donc dorénavant à dresser systématiquement deux séries comptables séparées et parallèles jusqu'au terme de l'ancien régime.

L'ordre de classement interne aux différents domaines se base sur la nature et valeur juridique des documents (cf. *supra*, III B), qui sont ensuite agencés dans l'ordre chronologique puis géographique.

Pour les principes généraux de classement de l'ensemble des archives du Palais d'Arenberg, on se référera à l'inventaire de la série *Seigneuries, Duché d'Aarschot*, Description générale du fonds, III D 2.

26 Le domaine d'Aarschot-Rotselaar est donné à bail de 1680 à 1689, tandis que 1716 à 1719, il s'agit d'une amodiation générale des domaines ducaux.

27 Les volumes contrôlés par cet organe, créé par Charles III de Croÿ, sont distingués dans l'inventaire par un astérisque.

Description des séries et des éléments

I. L'ENSEMBLE DES DOMAINES SIS AU DUCHÉ D'AARSCHOT

A. INVENTAIRES ANCIENS

- 1/01 "Inventaire et état des papiers qui se trouvent chez M. [Guillaume] De Coster, au château d'Hev[erlee]". 26 mai 1784. 1 pièce

B. TITRES, ACTES ET CONTRATS DIVERS

1. GÉNÉRALITÉS

- 1/02 Contrats de location et adjudications relatifs à des biens-fonds (viviers (*visschereyēn*), enclos (*bievangen*)), aux récoltes (foin et regain) à Heverlee et à Rotselaar, au moulin de Heverlee (avec devis et compte de travaux d'entretien) et à la perception de droits seigneuriaux (*vogelsteeck*, *waterthol* et *tholbier*) dans la baronnie de Rotselaar, Werchter et Haacht. 1786-1796. 10 pièces

2. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

2 - 17 CONSTITUTIONS DE RENTES "PASSIVES" ASSIGNÉES SUR L'ENSEMBLE DES RECETTES. 1536-1903

- 2 Constitution d'une rente au capital de 5 843 livres et 4 sols, monnaie de Flandre, par Philippe II de Croÿ, marquis d'Aarschot, au profit de Jehenne Bernard (*Bernaert*), veuve de Nicolas Riffart, receveur général du comté de Namur, à charge du marquisat, 8 octobre 1531. 1653-1755. 13 pièces
- 3 Constitutions de la rente au capital de 5 843 livres et 4 sols, monnaie de Flandre, par Philippe II de Croÿ (cf. supra, Inventaire, n° 2), et d'une seconde rente au capital de 4 800 florins par les exécuteurs testamentaires d'Anne de Croÿ au profit de Claude de Limont, assignée sur le duché, 10 septembre 1532. 1595-1755. 13 pièces, dont 2 actes sur parchemins, et 2 chemises
- 4 Constitution d'une rente au capital de 3 600 florins par Corneille de Berghes (*Cornelis van Bergen*), seigneur de Zevenbergen, au profit de Louis van Schore (*Lodewyck van Schore*), docteur ès droits, conseiller d'État et maître aux requêtes du Conseil privé, hypothéquée originellement sur les seigneuries de Heeswijck,

Schijndel, Dinther, Berlicum (*Barlyckom*), Brecht, Mélin, Ranst, etc., mouvant de la cour féodale de Brabant et de Bergen-op-Zoom, puis assignée sur le duché d'Aarschot, 28 mai 1536. 1536-1742.

17 pièces

- 5 Constitution d'une rente au capital de 20 000 florins par Charles de Croÿ l'Aîné, prince de Chimay, au profit de Philippe II de Croÿ, duc d'Aarschot, son père, assignée sur le duché, 5 mai 1542. 1653-1765.

18 pièces

- 6 Constitution d'une rente au capital de 4 350 florins carolus d'or par Philippe III de Croÿ, duc d'Aarschot, prince de Chimay, au profit de Peter de Dunnes et de Willem De Clerck, dit Cuereus, assignée sur le duché, 31 juillet 1553. 1550-1743.

11 pièces

- 7 Constitutions de deux rentes par Charles d'Arenberg et Anne de Croÿ, respectivement au capital de 32 000 florins au profit de Dorothée d'Arenberg, épouse de Philippe, comte de Hornes, et d'autre part au capital de 16 000 florins au profit d'Alberte d'Arenberg, marquise de Trélon, toutes deux assignées sur le duché, 21 mai 1613 et 31 janvier 1615, et acquises, réunies, puis divisées par Philippe Antoine de Merode, comte de Bocarmé, à partir de 1652. 1652-1755.

29 pièces et 4 chemises

- 8 Remboursement des rentes à charge du duché d'Aarschot par Charles, prince-comte d'Arenberg, et Anne de Croÿ, son épouse : actes originaux ou en copies et inventaires de titres. 1614-1638.

36 pièces

- 9 Constitution d'une rente au capital de 1 600 florins au profit de Marie Ledoulx, "fille de chambre" de feu Madame de Zevenbergen, assignée sur le duché, avant 1620. 1620-1755.

5 pièces

- 10 Constitution d'une rente au capital de 19 500 florins, par Claire Eugénie d'Arenberg, princesse de Chimay, au nom de Philippe François, prince-comte d'Arenberg, au profit du chapitre des chanoines réguliers de la collégiale Notre-Dame d'Aarschot, assignée sur le duché, 30 mars 1643. 1643-1742.

5 pièces et 1 chemise

- 11 Constitutions de la rente au capital de 19 500 florins, par Claire Eugénie d'Arenberg (cf. supra, Inventaire, n° 10), et d'une seconde rente au capital de 5 400 florins par les exécuteurs testamentaires

d'Anne de Croÿ, duchesse d'Aarschot au profit du chapitre des chanoines réguliers de la collégiale Notre-Dame d'Aarschot, assignée sur le duché, 10 mai 1653. 1653-1743.

6 pièces et 1 chemise

- 12 Constitution d'une rente au capital de 10 000 florins au profit de Pierre Vanderhaegen, marchand de drap à Bruxelles, assignée sur le duché, 1er mars 1672. 1672-1765.

6 pièces

- 13 Constitutions de deux rentes, par le duc [Charles Eugène] d'Arenberg et d'Aarschot, au profit d'André Dumont, maître de camp d'un tercio d'infanterie au service d'Espagne, et de Judith Bulle, son épouse, respectivement au capital de 6 000 florins, argent de change, et de 4 000 florins, argent de change, toutes deux assignées sur le duché, 29 novembre 1678 et 10 septembre 1679. 1678-1756.

8 pièces

- 14 Constitution d'une rente au capital de 100 000 florins, argent de change, par Marie Henriette del Caretto, marquise de Savona et Grana, duchesse douairière d'Arenberg et d'Aarschot, en qualité de tutrice de son fils le duc d'Arenberg [Léopold Philippe], au profit de Jean Joseph Vecquemans, seigneur de la Verre, assignée sur le duché, 22 janvier 1706, divisée en trois. 1706-1755.

18 pièces

- 15 Parts des comtes d'Yve, vicomtes de Bavay (22 500 florins), et de la famille de Charles Louis Van der Stocken, juge au tribunal de première instance de Mons (7 500 florins), dans la rente au capital de 100 000 florins, argent de change, créée par Marie Henriette, marquise del Caretto, etc., au profit de Jean Joseph Vecquemans, seigneur de la Verre, à charge du domaine du duché le 22 janvier 1706 et remboursées respectivement 18 février 1869 et le 22 juillet 1903. 1804-1903.

1 liasse

- 16 Constitution d'une rente au capital de 20 000 florins, argent de change, au profit de Jean Joseph Vecquemans, baron de la Verre, assignée sur le duché. 18 janvier 1715.

1 pièce

- 17 Constitution d'une rente au capital de 150 000 florins, argent de change, au profit de Jean Joseph Vecquemans, baron de la Verre, assignée sur le duché, 24 avril 1716. 1716-1727.

5 pièces

C. RÉPERTOIRES DE BIENS ET DE DROITS

- 18** "Estat générael de toutes et quelconques rentes héritaires estantes à la charge de Monseign[eu]r le duc d'Arsschot [Philippe III de Croÿ] hypotécques sur sa duchée d'Arsschot [...]" (fol. 1r°-78r°), suivi des copies d'actes de constitutions de rentes (fol. 83r°-367r°), dressé par Guillaume de Angelis, drossard de Bierbeek et de Heverlee. 1589.
1 registre
- Manuel des baux de biens-fonds appartenant aux domaines, tenu par Michiel Raeymaeckers. 1641-1668.
- 19** Listes de rentes et de fondations affectées sur le duché d'Aarschot. XVIIIe siècle.
2 pièces
- Listes de rentes affectées sur les domaines d'Aarschot, Bierbeek et Heverlee. 1706-1817.
- 20/01** Inventaire de biens, droits et obligations intitulé : "*Domynen, renten, erfpachten, ende andere revenuen competerende Sÿne Hoogheÿt den Hertogh van Arenbergh ende Aerschot, onder Bierbeeck, Heverlé, S[in] t Jooris Weert, Berthem, &a. [...]*" (en français et en néerlandais). 1759-1795.
1 volume
- fol. 1r°-63v° : Bierbeek, Heverlee et Bertem.
fol. 65r°-220r° : Rotselaar.
fol. 221r°-231v° : Steenberghe.
fol. 232r°-237r° et 270v°-276r° : Lieteringe (*Littrange*).
fol. 238r°-258r° : Vaalbeek, Steenberghe, Oppem (Ophem), Zoete Waters (*Soet Waeter*), Pragen.
fol. 260°-269r° : Biens-fonds achetés ou pris en location au nom du duc.
- 20/02** "État des rentes et fondations [...] tant hÿpothécquées qu'autres". [ca 1774].
1 registre

D. COMPTABILITÉ

1. AMODIATION DES DOMAINES D'AARSCHOT-ROTSelaar ET DE BIERBEEK-HEVERLEE DE 1716 À 1719

*21 - 24 COMPTES RENDUS PAR JEAN FRANÇOIS VAN BUGGENHOUT,
LICENCIÉ, RECEVEUR DES DOMAINES DU DUCHÉ D'AARSCHOT, À
FRANÇOIS JOSEPH DES CHAMPS ET CONSORTS, AMODIATEURS (EN
NÉERLANDAIS). 1716- 1719.*

- | | | |
|----|-----------------|----------|
| 21 | Exercice 1716*. | 1 cahier |
| 22 | Exercice 1717*. | 1 cahier |
| 23 | Exercice 1718*. | 1 cahier |
| 24 | Exercice 1719*. | 1 cahier |

2. PIÈCES COMPTABLES RELATIVES AUX CENS ET RENTES

- | | | |
|-----|---|------------|
| 25 | Acquits des paiements d'arriérés de rentes assignées sur le duché d'Aarschot, effectués par Jérôme Mas, premier huissier du Conseil privé, sur ordre de Guillaume de Angelis, drossard de Bierbeek, Heverlee et Rotselaar. 1589-1591. | 1 filiasse |
| 26 | Balance des comptes des cens, rentes (seigneuriales et constituées) et fondations, 1721-1735. | 10 pièces |
| --- | Livre comptable des rentes et charges affectées sur les domaines d'Aarschot et de Bierbeek à charge de la caisse ducale, tenu par Charles Léonard Frantzen. 1726-1758. | |
| --- | Livre comptable des rentes affectées sur les domaines d'Aarschot et de Bierbeek, à charge des revenus des deux recettes. 1780-1804. | |

E. CONTENTIEUX

- | | | |
|----|---|---------|
| 27 | Mémoire et réplique relatifs à une rente passive affectée sur le pays d'Aarschot, au profit de Mademoiselle Vandereycken ou Vereycken. 1685-1688. | 1 pièce |
|----|---|---------|

II. DOMAINES D'AARSCHOT-ROTSelaar

A. DOMAINE D'AARSCHOT, PUIS D'AARSCHOT-ROTSelaar

1. INVENTAIRES ANCIENS

--- Dénombrement des domaines en Brabant, suivi d'un inventaire des pièces en la possession du receveur du duché d'Aarschot (en trois exemplaires). 1736.

2. PROPRIÉTÉ DE BIENS-FONDS : TITRES, ACTES ET CONTRATS

28/01 Lettres patentes du Conseil souverain de Brabant autorisant le duc d'Arenberg à procéder au renouvellement du terrier des baronnies d'Aarschot (*stadt ende lande*) et de Rotselaar, y compris Haacht et Werchter. 6 juillet 1680.

1 pièce sur parchemin

3. TERRIERS

28/02 Terrier original intitulé : " *Den chyns onder Betecum ende N[ieu] vghoet competerende mynen ghenaedieghen heere den hertoghe van Aersschoet [...]*", renouvelé par Mercurinus de Bastita, receveur, suivi de l'approbation de Jan Lauaets, bourgmestre, Jan Leerze, Henrich Van Opphem, Jan Mathÿs et Jan Derbouen, échevins de la ville d'Aarschot, et signé Paelbrechts, secrétaire de la ville (fol. 78v°) (en néerlandais). 1587-1592.

1 registre

29 Terrier original de la seigneurie foncière de Gossoncourt appartenant au duc d'Aarschot, renouvelé par Charles Millet, conseiller ducal, maître de sa Chambre des comptes et receveur du duché d'Aarschot (en français). 1601.

1 cahier

30 Dénombrement des censives de Rotselaar servant de "brouillon" préparatoire au renouvellement du terrier (en néerlandais). Dernier quart XVIIe siècle.

1 registre

31 Dénombrement des censives de Werchter servant de brouillon du renouvellement du terrier (en néerlandais). Dernier quart XVIIe siècle.

1 registre

--- Dénombrement des censives d'Aarschot, préparatoire au renouvellement du terrier (en néerlandais). Ca 1698.

-
- Déclarations de propriétaires de censives situées à Haacht, préparatoires à la confection d'un nouveau terrier, en vertu des lettres de terrier accordées par le Conseil de Brabant le 3 novembre 1700. Ca 1700.
- Terrier de la baronnie d'Aarschot, en vertu des lettres patentes de terrier accordées par le Conseil souverain de Brabant le 3 novembre 1700, renouvelé par Maître Jean François Van Buggenhout, licencié ès droits et receveur des ville et pays d'Aarschot, baronnie de Rotselaar et dépendances, précédé d'une copie des lettres de terrier (fol. 2r°-4v°) et suivi de l'approbation donnée par le banc échevinal de la ville d'Aarschot le 2 janvier 1725 (fol. 162r°) (en néerlandais). 1700-1793.
- 32 Terrier intitulé : "*Heerelycken chÿnsboeck [...] sigh extenderende binnen sÿne heerelyckheÿt van Werchter [...]*", en vertu des lettres patentes accordées par le Conseil souverain de Brabant le 3 novembre 1700, renouvelé par Jean François Van Buggenhout, précédé d'une copie des lettres de terrier (fol. 2v°-5r°) et suivi de la copie notariée (F.L. Festraets, 1725) de l'approbation donnée par J[oaannes] Van Leemputte, mayor, H. Van Leemputte, J. Rix, H. Maerschallck et J. De Wÿngaert, échevins de la seigneurie de Werchter du 4 avril 1707 (fol. 192v°-193r°) (en néerlandais). 1700-1793.
1 registre
- 33 Dénombrements (*aendracht*) des cens et rentes effectués par les censitaires des seigneuries d'Aarschot, Baal, Betekom, Haacht, Wakkerzeel et Werchter (en néerlandais). 1701-1702.
1 filiasse
- "*Overdracht der cijnsgoederen van Aarschot*", en vertu des lettres de terrier dont un exemplaire imprimé est collé dans le volume, avec renvoi aux folios d'un censier antérieur. 1779.
4. GICHTBOEKEN ET MUTATIONS
- 34 "*Protocolle van verheffen der gichten*" de Haacht, avec approbation des échevins de Haacht du 29 juillet 1757 (en néerlandais). 1755-1757.
1 cahier
- Non consultable
5. CENSIERS
- 35 Censier de la baronnie d'Aarschot (*binnen en buyten der vryheit*), Messelbroek (fol. 108r°, 196r°), Gelrode (fol. 109r°), Langdorp (fol. 111r°), Testelt (fol. 172r°), Wolfsdonk (fol. 206r°), Rillaar (fol.

-
- 208r°), Betekom (fol. 213r°)) (en néerlandais). Début XVI^e siècle.
1 registre
- Censier de la baronnie d'Aarschot (en néerlandais). Dernier quart
XVI^e siècle - [1614].
- Censier intitulé : "*Chÿns boeck binnen der stadt van Aerschot*",
renouvelé par Jehan de la Bastita, receveur du duché d'Aarschot, à
partir du 11 février 1597 (en néerlandais). 1597 - [1611].
- "Cartulaire du duché d'Aarschot renouvelé par Jean de la Bastita
receveur en l'an 1597". 1597.
- 36/01 Censier relatif à des fonds situés e.a. à Aarschot (Schaluÿnpoot
(fol. 11r°), Braeckspoort (fol. 16r°), Boenewÿtpoot (fol. 18r°)),
Gelrode et Rillaar (fol. 22r°), Langdorp (fol. 25v°), Testelt (fol. 41r°),
Messelbroek (fol. 44v°), Gossoncourt (fol. 47r°), Nieuwgoet (
Baelen opt N[ieu]vgoet) (fol. 47 v°), baronnie de Rotselaar (fol.
63v°), Werchter (fol. 112v°) et Haacht (fol. 142r°) (en français).
XVII^e siècle.
1 registre
- Censier d'Aarschot et de Testelt (fol. 168 r°) (en néerlandais). XVII^e
siècle.
- 36/02 Censier intitulé "*Dit is ontfanck vand[e] ponede[n] van den
meye[rÿ] van Haecht*" (en néerlandais). [avant 1602].
1 cahier
- 36/03 - 36/04 CENSIER (*PACHTBOEK*) DE HAACHT (EN
NÉERLANDAIS). [AVANT 1602].
- 36/03 Censier.
1 cahier
- 36/04 Index alphabétique.
1 cahier
- 37 "*Schÿnsboecke*" de Rotselaar, dressé par Jan de la Bastita (en
néerlandais). 1607 - [1616].
1 registre
- Censier intitulé : "*Chÿnsboeck binne der stadt van Aerschot*",
renouvelé par Jan Mertens (*Johan Martini*), receveur du pays et
duché d'Aarschot, à partir du 10 octobre 1617 (en néerlandais).
1617 - [1694].
- Copie d'un censier. 1621.

-
- 38 Censier intitulé : "*Des chÿnsboeck van Rotselaar [...]*" (en néerlandais). Ca 1626 - [1650].
1 registre
- "*Chÿnssen*" d'Aarschot (en néerlandais). Deuxième quart XVII^e siècle - [1695].
- Censier de Messelbroek, Betekom et Baal. 1630-1696.
- 39 Censier de Haacht (en néerlandais). Ca 1630 - 15 novembre 1677.
1 registre
Non consultable
- Censier intitulé : "*Chÿns binnen der stadt Arschott*" (en néerlandais). Ca 1631 - [1694].
- 40 Censier de Haacht (en néerlandais). Ca 1635 - [1720].
1 registre
Non consultable
- 41 Copie du censier de Rotselaar, authentifiée par les notaires Van Hove et [Jean-Baptiste] Snÿers le 16 novembre 1677 et complétée par les dénombrements des cens de 1679, épinglés aux folios correspondants (en néerlandais). Ca 1640 - [1680].
1 registre
- 42 Second exemplaire du censier de Rotselaar (cf. supra, Inventaire, n° 41), intitulé : "*Des chÿnsboeck van Rotselaar [...]*" (en néerlandais). Ca 1640 - [1720].
1 registre
- 43 Copie du censier intitulé : "*Den chÿnsboeck van Werchter [...]*" (e.a. Werchter (fol. 1r°), Wakkerzeel (fol. 22r°), Tremelo (fol. 45r°), Kruis (fol. 53r°), Veldonk (fol. 83v°)), authentifiée par les notaires Van Hove et Snÿers le 20 novembre 1677 et complétée par les dénombrements des cens de 1679, épinglés aux folios correspondants (en néerlandais). Ca 1640 - [1676].
1 registre
- 44 Second exemplaire du censier de Werchter (cf. supra, Inventaire, n° 43) (en néerlandais). Ca 1640 - [1720].
1 registre
- 45 Fragment de censier : cens dus par l'abbaye d'Averbode, cens des fonds situés à Messelbroek, Gossoncourt, Betekom, Baal, Nieuwgoet (*Nougoet*), Aarschot (succession des bâtards), foliotation multiple (en néerlandais). 1640 - [1720].

1 registre

- Censier intitulé : " *Chynsen onder Arschot*" (en néerlandais). Ca 1641 - [1720].
- Censier de la baronnie d'Aarschot (en néerlandais). Ca 1641 - [1696].
- 46 Fragment d'un *gichtboek* de Haacht (en néerlandais). 1679.
1 volume
Non consultable
- Censier et *gichtboek* de Haacht, dressé par Jean François Van Buggenhout. 1684.
- Censier de Langdorp, dressé par Jean François Van Buggenhout. 1684.
- Censier de Messelbroek, Rillaar et Testelt, dressé par Jean François Van Buggenhout. 1684.
- Censier de Werchter, dressé par Jean François Van Buggenhout. 1684.
- 47 Fragment d'un *gichtboek* de Haacht (en néerlandais). 1686.
1 volume
Non consultable
- Censier d'Aarschot et des villages dépendants, dressé par Jean François Van Buggenhout. 1688.
- 48 Censier intitulé : " *Heerelycken cheÿns-boeck [...] sich extenderende binnen haere heerelyckheden van Testelt, Messelbroeck ende Rillaer, gehuchten van Everbode [...]*" (Testelt (p. 1-188), Messelbroek (p. 189-258) et Rillaar (p. 259-289)), renouvelé par Maître Jean François Van Buggenhout, licencié ès droits et receveur des ville et pays d'Aarschot, en vertu des lettres patentes de terrier accordées par le Conseil souverain de Brabant le 3 novembre 1700, précédé d'une copie libre de ces lettres de terrier (*in initio*, fol. [3]v°-[6]v°) (en néerlandais). 1700 - [1794].
1 registre
- Copie du cartulaire des cens et rentes assis sur Betekom et Nieuwgoet (*Nieughoe*t), renouvelé par le receveur Marcurinus de la Bastita en 1597. XVIIIe siècle.

49 - 50 ABRÉGÉ DU CENSIER DE HAACHT, Y COMPRIS LES
GICHTEN ET LES PEERTSKEUREN, AVEC RENVOIS AU CENSIER,
RENOUVELÉ EN 1701 (EN NÉERLANDAIS). 1701-1702.

- 49 Abrégé du censier. 1701
1 registre
Non consultable
- 50 Index onomastique. 1702.
1 cahier
- " *Heerlyken cijnsboeck van Bael*", dressé par Jean François Van Buggenhout, 1702.
- 51 Fragment de censier (fol. 117-166), relatif à Langdorp (en néerlandais). [1708].
1 registre
- 52 " *Heerelycken chynsboeck [...] sich extenderende binnen haeren gehucht van Bael dependerende van des selfs stadt van Aerschot [...]*", renouvelé par Maître Jean François Van Buggenhout, licencié ès droits et receveur des ville et pays d'Aarschot, en vertu des lettres patentes de terrier accordées par le Conseil souverain de Brabant le 3 novembre 1700, précédé d'une copie libre de ces lettres de terrier (*in initio*, fol. [2]v°-[5]r°) (en néerlandais). Ca 1721 - [1794].
1 registre
Non consultable
- 53 " *Heerelycken cheyns-boeck [...] sich extenderende binnen syne heerelyckheyt ende dorpe van Haecht [...]*" (y compris 9 *volle peerts- keuren* (fol. 169v°-209v°) et 40 *volle gichten* (fol. 210r°-363v°)), renouvelé par Maître Jean François Van Buggenhout, licencié ès droits et receveur des ville et pays d'Aarschot, en vertu des lettres patentes de terrier accordées par le Conseil souverain de Brabant le 3 novembre 1700, précédé d'une copie libre de ces lettres de terrier (*in initio*, fol. [6]r°-[9]v°) (en néerlandais). Ca 1721 - [1793].
1 registre
Non consultable
- Cartulaire des propriétés foncières à Langdorp. Ca 1730.
- Cartulaire des propriétaires fonciers de Langdorp. 1750.
- Livre de transports relatifs aux censives de Rillaar, Testelt et Messelbroek. 1779.

-
- Extrait du cartulaire d'Aarschot et dépendances. 1785.
6. ÉTATS COMPTABLES SOMMAIRES, LISTES GÉNÉRALES OU PARTIELLES RELATIFS AUX DROITS FONCIERS
- Table alphabétique des censitaires figurant au censier d'Aarschot, Langdorp, Messelbroek, Rillaar, Testelt (en néerlandais). XVIIe siècle.
- 54 "Estat des rentes censives et seigneuriales", rendu par Charles Millet, conseiller ducal "aÿant l'administra[ti]on de la recepte de ladite ducé d'Arschot" (en français). 1er janvier - 31 décembre 1603.
1 cahier
- 55 Relevé des arrérages des cens et rentes à Rotselaar, avec références au censier de ca 1640. Ca 1640 - [1669].
1 registre
- 56 Relevé des arrérages des cens et rentes à Werchter, avec références au censier de ca 1640. Ca 1640 - [1669].
1 registre
- 57 Relevé des arrérages des cens et rentes (*achterstellen van chynssen*) à Aarschot, Langdorp, Testelt, Messelbroek et Rillaar, avec références au censier de ca 1640. Ca 1640 - [1692].
1 registre
- Recueil intitulé : " *Ligger vande goederen onder Rotselaer a° 1643*". 1643.
- " *Ligger vander goederen der baronie van Rotselaer*", du 1er juin 1644 au 25 décembre 1647. 1644-1647.
- Tables alphabétiques des censitaires de Langdorp, Wolfsdonk, Messelbroek et Testelt (en néerlandais). Dernier quart XVIIe siècle.
- Table alphabétique des censitaires figurant au censier de la ville d'Aarschot (en néerlandais). 1712.
- Chassereau des cens d'Aarschot (en néerlandais). 1721-1723.
- 58 " *Alphabet ende cacheriau der cÿns gelders getrocken uÿt den heerelycken cÿns boeck van Bael*", commencé par le receveur Théodore Frantzen (en néerlandais). 25 décembre 1721 - [1753].
1 volume

-
- 59 Liste des censitaires extraite du censier d'Aarschot, intitulée : "*Alphabet ende cacheriau der cÿns gelders getrocken uÿt den cÿnsboeck van der stadt ende cuÿpe van Aerschot*" (en néerlandais). 25 décembre 1721 - [1779].
1 registre
- 60 "*Alphabet ende cacheriau der cÿns gelders getrocken uÿt den heerelycken cÿnsboeck van Haecht [...]*" (en néerlandais). 25 décembre 1721 - [1742].
1 registre
Non consultable
- 61 "*Alphabet ende cacheriau der cÿns gelders getrocken uÿt den cÿnsboeck van Langdorp*" (en néerlandais). 25 décembre 1721 - [1794].
1 registre
- 62 "*Alphabet ende cacheriau der cÿnsgelders getrocken vuÿt den cÿnsboeck van Testelt, Messelbroeck ende Rillar*" (en néerlandais). 25 décembre 1721 - [1794].
1 registre
- 63 "*Alphabet ende cacheriau der cÿnsgelders getrocken vuÿt den cÿnsboeck van Rotselaer [...]*" (en néerlandais). 25 décembre 1721 - [1741].
1 registre
- 64 "*Alphabet ende cacheriau der cÿns gelders getrocken vuÿt den heerelycken cÿnsboeck van Werchter [...]* , commencé par le receveur Théodore Frantzen (en néerlandais). 25 décembre 1721 - [1753].
1 registre et 8 pièces
- 65 "*Alphabet ende cacheriau der cÿns gelders getrocken uÿt den heerelycken cÿnsboeck van Haecht [...]*" (en néerlandais). 25 décembre 1743 - [1793].
1 registre
Non consultable
- 66 "*Alphabet ende cacheriau der chÿns gelders getrocken vuÿt den heerelycken chÿnsboeck van Bael [...]*" (en néerlandais). Ca 1735 - [1793].
1 registre
Non consultable
- 67 "*Alphabet ende cacheriau der chÿnsgelders getrocken uÿt den heerlycken chÿnsboeck van Werchter [...]*" (en néerlandais). 25 décembre 1753 - [1793].

1 registre

68 Relevé des redevances en céréales perçues à Rotselaar, classé par ordre alphabétique des assujettis. 25 décembre 1755 - [1793].
1 registre

69 "*Alphabeth ende cacheriau der chynsgelders getrokken uyt den chynsboek van Rotzelaar [...]*" (en néerlandais). 25 décembre 1790.
1 registre

70 Relevé des redevances en céréales perçues à Rotselaar, classé par ordre alphabétique des assujettis, commencé le 25 décembre 1790. 25 décembre 1790 - 1793.
1 registre

7. COMPTES GÉNÉRAUX ORDINAIRES

A. UNIFICATION DES RECETTES DOMANIALES D'AARSCHOT, DE BIERBEEK ET DE HEVERLEE DE 1478 À 1508

*** Cf. infra, Inventaire, II C.

B. RECETTE DOMANIALE D'AARSCHOT

--- Compte rendu par Henry d'Ophem, receveur du seigneur de Chièvres [Guillaume de Croÿ] (en français). 6 mai 1518 - 5 mai 1519*.

--- Compte rendu par Henry d'Ophem, receveur de la marquise d'Aarschot [Marie Madeleine de Hamal] (en français). 6 mai 1535 - 5 mai 1536*.

71 - 80 Comptes rendus par Maître Maerten Gielis (en néerlandais). 1540-1550.

71 6 mai 1540 - 5 mai 1541*.
1 registre

72 6 mai 1541 - 5 mai 1542*.
1 registre

73 6 mai 1542 - 5 mai 1543*.
1 registre

74 6 mai 1543 - 5 mai 1544*.
1 registre

75 6 mai 1544 - 5 mai 1545*.

1 registre

76 6 mai 1545 - 5 mai 1546*.

1 registre

77 6 mai 1546 - 5 mai 1547*.

1 registre

78 6 mai 1547 - 5 mai 1548*.

1 registre

79 6 mai 1548 - 5 mai 1549*.

1 registre

80 6 mai 1549 - 5 mai 1550*.

1 registre

81 81 - 94 Comptes rendus par Henrick Gielis (en néerlandais). 1550-1565.
6 mai 1550 - 5 mai 1551*.

1 registre

82 82 - 83 6 mai 1551 - 5 mai 1552.
Compte soumis au *quitus**.

1 registre

83 Double.

1 registre

84 6 mai 1552 - 5 mai 1553*.

1 registre

85 6 mai 1553 - 5 mai 1554*.

1 registre

--- 6 mai 1554 - 5 mai 1555*.**86** 6 mai 1555 - 5 mai 1556*.

1 registre

87 6 mai 1556 - 5 mai 1557*.

1 registre

88 6 mai 1557 - 5 mai 1558*.

1 registre

89	6 mai 1558 - 5 mai 1559*.	1 registre
90	6 mai 1559 - 5 mai 1560*.	1 registre
91	6 mai 1560 - 5 mai 1561*.	1 registre
92	6 mai 1561 - 5 mai 1562*.	1 registre
93	6 mai 1562 - 5 mai 1563*.	1 registre
94	6 mai 1563 - 5 mai 1564*.	1 registre
---	6 mai 1564 - 5 mai 1565*.	
---	3e compte rendu par Jan de la Bastita (en français).1596-1597.	
---	Compte rendu par Jan de la Bastita (en français). 1596-1597.	
 <i>C. RECETTE DOMANIALE D'AARSCHOT-ROTSelaar (1E PÉRIODE)</i>		
95 - 99 Comptes rendus par Jan de la Bastita (en français). 1610-1616.		
95	1er janvier - 31 décembre 1610*.	1 registre
96	1er janvier - 31 décembre 1613*.	1 registre
97	1er janvier - 31 décembre 1614*.	1 registre
98	1er janvier - 31 décembre 1615*.	1 registre
---	Double du compte de 1615.	
99	1er janvier - 31 décembre 1616*.	1 registre

	100 - 115 Comptes rendus par Jan Mertens (en français). 1617-1634.	
100	1er janvier - 31 décembre 1617*.	1 registre
101	1er janvier - 31 décembre 1618*.	1 registre
102	1er janvier - 31 décembre 1619*.	1 registre
103	1er janvier - 31 décembre 1620*.	1 registre
104	1er janvier - 31 décembre 1621*.	1 registre
105	1er janvier - 31 décembre 1622*.	1 registre
106	1er janvier - 31 décembre 1623*.	1 registre
107	1er janvier - 31 décembre 1625*.	1 registre
108	1er janvier - 31 décembre 1626*.	1 registre
109	1er janvier - 31 décembre 1627*.	1 registre
110	110 - 111 1er janvier - 31 décembre 1628. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
111	Double.	1 registre
112	1er janvier - 31 décembre 1629*.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1630*.	
113	1er janvier - 31 décembre 1631*.	1 registre

114	1er janvier - 31 décembre 1633*.	1 registre
115	1er janvier - 31 décembre 1634*.	1 registre
116	116 - 117 Comptes rendus par Martin Panhuÿsen (en français) 1635-1636. 1er janvier - 31 décembre 1635*.	1 registre
117	1er janvier - 31 décembre 1636*.	1 registre
118	118 - 146 Comptes rendus par Michiel Raeÿmaeckers (en français de 1641 à 1648 et en néerlandais de 1649 à 1668). 1641-1668. 1er janvier - 31 décembre 1641*.	1 registre
119	1er janvier - 31 décembre 1642*.	1 registre
120	1er janvier - 31 décembre 1643*.	1 registre
121	1er janvier - 31 décembre 1644*.	1 registre
122	1er janvier - 31 décembre 1645*.	1 registre
123	1er janvier - 31 décembre 1646*.	1 registre
124	1er janvier - 31 décembre 1647*.	1 registre
125	1er janvier - 31 décembre 1648*.	1 registre
126	1er janvier - 31 décembre 1649*.	1 registre
127	1er janvier - 31 décembre 1650*.	1 registre

128	1er janvier - 31 décembre 1651*.	1 registre
129	1er janvier - 31 décembre 1652*.	1 registre
130	1er janvier - 31 décembre 1653*.	1 registre
131	1er janvier - 31 décembre 1654*.	1 registre
132	1er janvier - 31 décembre 1655*.	1 registre
133	1er janvier - 31 décembre 1656*.	1 registre
134	1er janvier - 31 décembre 1657*.	1 registre
135	1er janvier - 31 décembre 1658*.	1 registre
136	1er janvier - 31 décembre 1659*.	1 registre
137	1er janvier - 31 décembre 1660*.	1 registre
138	1er janvier - 31 décembre 1661*.	1 registre
139	<i>139 - 140 1er janvier - 31 décembre 1662. Compte soumis au quitus*.</i>	1 registre
140	Double.	1 registre
141	1er janvier - 31 décembre 1663*.	1 registre
142	1er janvier - 31 décembre 1664*.	1 registre

143	1er janvier - 31 décembre 1665*.	1 registre
144	1er janvier - 31 décembre 1666*.	1 registre
145	1er janvier - 31 décembre 1667*.	1 registre
146	1er janvier - 31 décembre 1668*.	1 registre
147	147 - 156 Comptes rendus par Jacobus Van Hove, licencié ès droits (en néerlandais). 1669-1679. 1er janvier - 31 décembre 1669*.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1670*.	
148	1er janvier - 31 décembre 1671*.	1 registre
149	1er janvier - 31 décembre 1672*.	1 registre
150	1er janvier - 31 décembre 1673*.	1 registre
151	1er janvier - 31 décembre 1674*.	1 registre
152	1er janvier - 31 décembre 1675*.	1 registre
153	1er janvier - 31 décembre 1676*.	1 registre
154	1er janvier - 31 décembre 1677*.	1 registre
155	1er janvier - 31 décembre 1678*.	1 registre
156	1er janvier - 31 décembre 1679*.	1 registre

157	157 - 163 Comptes de Jacobus Van Hove, amodiateur du domaine d'Aarschot-Rotselaar (en néerlandais). 1680-1686. Exercice 1680.	1 cahier
158	Exercice 1681.	1 cahier
159	Exercice 1682.	1 cahier
160	Exercice 1683.	1 cahier
161	Exercice 1684.	1 cahier
162	Exercice 1685.	1 cahier
163	Exercice 1686.	1 cahier
164	164 - 165 Comptes de Joanna Magdalena Van Tongerlo, veuve de Jacobus Van Hove (en néerlandais). 1687-1688. Exercice 1687.	1 cahier
165	Exercice 1688.	1 cahier
166	166 - 173 Comptes rendus par Joannes Baptista Van Tongerlo (en néerlandais). 1689-1696. 1er janvier - 31 décembre 1689*.	1 registre
167	1er janvier - 31 décembre 1690.	1 registre
168	1er janvier - 31 décembre 1691*.	1 registre
169	[1er janvier - 31 décembre 1692].	1 registre

170	1er janvier - 31 décembre 1693*.	1 registre
171	1er janvier - 31 décembre 1694*.	1 registre
172	1er janvier - 31 décembre 1695*.	1 registre
173	1er janvier - 31 décembre 1696*.	1 registre
174 - 197 Comptes rendus par Jean François Van Buggenhout (en néerlandais de 1698 à 1701 et en français de 1702 à 1715). 1698-1715.		
174	1er janvier - 31 décembre 1698*.	1 registre
175	1er janvier - 31 décembre 1699*.	1 registre
176 - 177 1er janvier - 31 décembre 1700.		
176	Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
177	Double.	1 registre
178 - 179 1er janvier - 31 décembre 1701.		
178	Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
179	Double.	1 registre
180	1er janvier - 31 décembre 1702*.	1 registre
181	1er janvier - 31 décembre 1703*.	1 registre
182	1er janvier - 31 décembre 1704*.	1 registre
183	1er janvier - 31 décembre 1705*.	

1 registre

184 1er janvier - 31 décembre 1706*.

1 registre

185 185 - 186 1er janvier - 31 décembre 1707.
Compte soumis au *quitus**.

1 registre

186 Double.

1 registre

187 1er janvier - 31 décembre 1708*.

1 registre

188 1er janvier - 31 décembre 1709*.

1 registre

--- 1er janvier - 31 décembre 1710*.

189 189 - 190 1er janvier - 31 décembre 1711.
Compte soumis au *quitus**.

1 registre

190 Double.

1 registre

191 191 - 192 1er janvier - 31 décembre 1712.
Compte soumis au *quitus**.

1 registre

192 Double.

1 registre

193 193 - 194 1er janvier - 31 décembre 1713.
Compte soumis au *quitus**.

1 registre

194 Double.

1 registre

195 195 - 196 1er janvier - 31 décembre 1714.
Compte soumis au *quitus**.

		1 registre
196	Double.	1 registre
197	1er janvier - 31 décembre 1715*.	1 registre
	<i>D. AMODIATION DES RECETTES DOMANIALES D'AARSCHOT-ROTSelaar ET DE BIERBEEK-HEVERLEE DE 1716 À 1719</i> Cf. supra, Inventaire, I C 1.	
	<i>E. RECETTE DOMANIALE D'AARSCHOT-ROTSelaar (2E PÉRIODE)</i>	
	198 - 199 Comptes rendus par Isabelle Philippi, veuve de Jean François Van Buggenhout (en français). 1720.	
198	198 - 199 1er janvier - 31 décembre 1720. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
199	Double.	1 registre
	200 - 223 Comptes rendus par Théodore Frantzen (en français). 1721-1744.	
200	1er janvier - 31 décembre 1721*.	1 registre
201	1er janvier - 31 décembre 1722*.	1 registre
202	202 - 203 1er janvier - 31 décembre 1723. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
203	Double.	1 registre
204	1er janvier - 31 décembre 1724*.	1 registre
205	1er janvier - 31 décembre 1725*.	1 registre

206	1er janvier - 31 décembre 1726*.	1 registre
207	1er janvier - 31 décembre 1727*.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1728*.	
208	1er janvier - 31 décembre 1729*.	1 registre
209	1er janvier - 31 décembre 1730*.	1 registre
210	1er janvier - 31 décembre 1731*.	1 registre
211	1er janvier - 31 décembre 1732*.	1 registre
212	1er janvier - 31 décembre 1733*.	1 registre
213	1er janvier - 31 décembre 1734*.	1 registre
214	1er janvier - 31 décembre 1735*.	1 registre
215	1er janvier - 31 décembre 1736*.	1 registre
216	1er janvier - 31 décembre 1737*.	1 registre
217	1er janvier - 31 décembre 1738*.	1 registre
218	1er janvier - 31 décembre 1739*.	1 registre
219	1er janvier - 31 décembre 1740*.	1 registre
220	1er janvier - 31 décembre 1741*.	1 registre

221	1er janvier - 31 décembre 1742*.	1 registre
222	1er janvier - 31 décembre 1743*.	1 registre
223	1er janvier - 31 décembre 1744*.	1 registre
224	224 - 228 Comptes rendus par Adrien Joseph de Mauroy de Merville écuyer, licencié ès droits, avocat au Conseil souverain de Brabant (en français). 1745-1749. 1er janvier - 31 décembre 1745.	1 registre
225	1er janvier - 31 décembre 1746*.	1 registre
226	1er janvier - 31 décembre 1747*.	1 registre
227	1er janvier - 31 décembre 1748*.	1 registre
228	1er janvier - 31 décembre 1749*.	1 registre
---	229 - 247 Comptes rendus par Charles Léonard Frantzen, écuyer, licencié ès droits (en français). 1750-1777. 1er janvier - 31 décembre 1750*.	
229	1er janvier - 31 décembre 1751*.	1 registre
230	1er janvier - 31 décembre 1752*.	1 registre
231	1er janvier - 31 décembre 1753*.	1 registre
232	1er janvier - 31 décembre 1754*.	1 registre
233	1er janvier - 31 décembre 1755*.	1 registre

234	1er janvier - 31 décembre 1756*.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1757.	
235	1er janvier - 31 décembre 1758.	1 registre
236	1er janvier - 31 décembre 1759.	1 registre
237	1er janvier - 31 décembre 1760.	1 registre
238	1er janvier - 31 décembre 1761.	1 registre
239	1er janvier - 31 décembre 1762*.	1 registre
---	Double du compte de 1762.	
240	1er janvier - 31 décembre 1763*.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1764.	
241	1er janvier - 31 décembre 1765*.	1 registre
242	1er janvier - 31 décembre 1766*.	1 registre
243	1er janvier - 31 décembre 1767*.	1 registre
244	1er janvier - 31 décembre 1768*.	1 registre
245	1er janvier - 31 décembre 1769*.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1770.	
246	1er janvier - 31 décembre 1771*.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1772.	

---	1er janvier - 31 décembre 1773.	
247	1er janvier - 31 décembre 1774*.	1 registre
---	Double du compte de 1774.	
---	1er janvier - 31 décembre 1775.	
---	1er janvier - 31 décembre 1777.	
	248 - 253 Comptes rendus par Marie Catherine Lambertine Persoens, veuve de Charles Léonard Frantzen (en français). 1778- 1795.	
---	1er janvier - 31 décembre 1778.	
248	1er janvier - 31 décembre 1779.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1780.	
---	1er janvier - 31 décembre 1781.	
---	1er janvier - 31 décembre 1782.	
249	1er janvier - 31 décembre 1783*.	1 registre
250	1er janvier - 31 décembre 1784*.	1 registre
251	1er janvier - 31 décembre 1785*.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1786.	
252	1er janvier - 31 décembre 1787*.	1 registre
253	1er janvier - 31 décembre 1788*.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1789.	
---	1er janvier - 31 décembre 1790.	

---	1er janvier - 31 décembre 1791.	
---	1er janvier - 31 décembre 1792.	
---	1er janvier - 31 décembre 1793.	
---	1er janvier 1794 - 2 août 1795.	
254	8. PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES GÉNÉRAUX ORDINAIRES Acquits de compte rendus par Henrick Van Ophem. 1519-1520.	1 filiasse
255	<i>255 - 256 ACQUITS DE COMPTES RENDUS PAR HENRICK GIELIS. 1551-1570.</i> Exercices 1551-1559.	1 liasse
256	Exercices 1557-1570.	1 liasse
257	Acquits de compte rendu par Mercurin de Bastita. 1574.	1 filiasse
258	Acquits de comptes rendus par Cornelis Mookenborch, puis Mercurin de Bastita. 1581-1590.	1 filiasse
259	Acquits de compte rendu par Mercurin de Bastita. 1592.	1 filiasse
260	<i>260 - 263 ACQUITS DE COMPTES RENDUS PAR JAN DE LA BASTITA. 1594-1610.</i> Exercice 1594-1595.	1 filiasse
261	Exercice 1604.	1 filiasse
262	Exercice 1608.	1 filiasse
263	Exercice 1610.	1 filiasse

264	264 - 265/02 ACQUITS DE COMPTES DE JAN MERTENS. 1618-1634. Exercice 1618.	1 filiasse
265/01	Exercice 1628.	1 filiasse
265/02	Exercice 1634.	1 filiasse
266	266 - 269 ACQUITS DE COMPTES RENDUS PAR JOANNES BAPTISTA VAN TONGERLOO. 1692-1695. Exercice 1692.	1 filiasse
267	Exercice 1693.	1 filiasse
268	Exercice 1694.	1 filiasse
269	Exercice 1695.	1 filiasse
270	270 - 288 ACQUITS DES COMPTES RENDUS PAR JEAN FRANÇOIS VAN BUGGENHOUT. 1698-1715. Exercice 1698.	1 filiasse
271	Exercice 1699.	1 filiasse
272	Exercice 1700.	1 filiasse
273	Exercice 1701.	1 filiasse
274	Exercice 1702.	1 filiasse
275	Exercice 1703.	1 filiasse
276	Exercice 1704.	

1 filiasse

277 Exercice 1705.

1 filiasse

278 Exercice 1706.

1 filiasse

279 Exercice 1707.

1 filiasse

280 Exercice 1708.

1 filiasse

281 Exercice 1709.

1 filiasse

282 Exercice 1710.

1 filiasse

283 Exercice 1711.

1 filiasse

284 Exercice 1712.

1 filiasse

285 Exercice 1713.

1 filiasse

286 Exercice 1714.

1 filiasse

287 Exercice 1715.

1 filiasse

288 Acquits du compte de 1720, rendu par Isabelle Philippi, veuve de Jean François Van Buggenhout.

1 filiasse

289 - 306/02 ACQUITS DE COMPTES DE THÉODORE FRANTZEN.
1721-1744.

289 Exercice 1721.

1 filiasse

290 Exercice 1722.

1 filiasse

291	Exercice 1723.	1 filiasse
292	Exercice 1724.	1 filiasse
293/01	Exercice 1725.	1 filiasse
293/02	Exercice 1728.	1 filiasse
294/01	Exercice 1729.	1 filiasse
294/02	Exercice 1730.	1 filiasse
295	Exercice 1731.	1 filiasse
296	Exercice 1732.	1 filiasse
297	Exercice 1733.	1 filiasse
298	Exercice 1734.	1 filiasse
299	Exercice 1735.	1 filiasse
300	Exercice 1737.	1 filiasse
301	Exercice 1738.	1 filiasse
302	Exercice 1739.	1 filiasse
303	Exercice 1740.	1 filiasse
304	Exercice 1741.	1 filiasse

305	Exercice 1742.	1 filiasse
306/01	Exercice 1743.	1 filiasse
306/02	Exercice 1744.	1 filiasse
<i>307 - 311 ACQUITS DES COMPTES RENDUS PAR ADRIEN JOSEPH DE MAUROY DE MERVILLE. 1745-1749.</i>		
307	Exercice 1745.	1 filiasse
308	Exercice 1746.	1 filiasse
309	Exercice 1747.	1 filiasse
310	Exercice 1748.	1 filiasse
311	Exercice 1749.	1 filiasse
<i>312 - 336 ACQUITS DE COMPTES RENDUS PAR CHARLES LÉONARD FRANTZEN. 1750-1777.</i>		
312	Exercice 1750.	1 filiasse
313	Exercice 1751.	1 filiasse
314	Exercice 1752.	1 filiasse
315	Exercice 1753.	1 filiasse
316	Exercice 1754.	1 filiasse
317	Exercice 1755.	1 filiasse

318	Exercice 1756.	1 filiasse
319	Exercice 1758.	1 filiasse
320	Exercice 1759.	1 filiasse
321	Exercice 1760.	1 filiasse
322	Exercice 1761.	1 filiasse
323	Exercice 1762.	1 filiasse
324	Exercice 1763.	1 filiasse
325	Exercice 1765.	1 filiasse
326	Exercice 1766.	1 filiasse
327	Exercice 1767.	1 filiasse
328	Exercice 1768.	1 filiasse
329	Exercice 1769.	1 filiasse
330	Exercice 1770.	1 filiasse
331	Exercice 1771.	1 filiasse
332	Exercice 1772.	1 filiasse
333	Exercice 1773.	1 filiasse

334	Exercice 1774.	1 filiasse
335	Exercice 1776.	1 filiasse
336	Exercice 1777.	1 filiasse
<i>337 - 347 ACQUITS DE COMPTES RENDUS PAR MARIE CATHERINE LAMBERTINE PERSOENS. 1779-1791.</i>		
337	Exercice 1779.	1 filiasse
338	Exercice 1780.	1 filiasse
339	Exercice 1781.	1 filiasse
340	Exercice 1782.	1 filiasse
341	Exercice 1783.	1 filiasse
342	Exercice 1784.	1 filiasse
343	Exercice 1785.	1 filiasse
344	Exercice 1787.	1 filiasse
345	Exercice 1788.	1 filiasse
346	Exercice 1789.	1 filiasse
347	Acquits complémentaires pour le compte de 1791.	7 pièces
9. COMPTES PARTICULIERS		
348/01	"Quoyer et déclaration contenant toutes les rentes fonsières et	

seigneurialles", rendu par Jan de la Bastita (en français). 1er janvier - 31 décembre 1598*.

1 cahier

348/02 "Cohier des rentes, censives receues par le conseiller Millet, r[eceveu]r de la duché d'Arschot" (en français). 1er janvier - 31 décembre 1601*.

1 cahier

348/03 - 350/01 COMPTES EXTRAORDINAIRES D'ARRIÉRÉS DE RENTES SEIGNEURIALES ET FONCIÈRES RENDUS PAR CHARLES MILLET, CONSEILLER DU DUC, MAÎTRE ORDINAIRE DE SA CHAMBRE DES COMPTES, RECEVEUR DES VILLE ET DUCHÉ D'AARSCHOT ET RECEVEUR GÉNÉRAL DES DEUX MEMBRES DES ÉTATS DE HAINAUT (EN FRANÇAIS). 1601-1605, 1610.

348/03 1er compte extraordinaire des "arriéraiges des rentes fonsières et s[eigneu]rialles" et de la rente de 525 florins hypothéquée sur la seigneurie de Rivieren. 1er janvier - 31 décembre 1601*.

1 cahier

348/04 2e compte extraordinaire des "arriéraiges des rentes fonsières et s[eigneu]rialles". 1er janvier - 31 décembre 1602*.

1 cahier

348/05 3e compte extraordinaire des "arriéraiges des rentes fonsières et s[eigneu]rialles". 1er janvier - 31 décembre 1603*.

1 cahier

349 1er janvier - 31 décembre 1604*.

1 cahier

350/01 1er janvier - 31 décembre 1605*.

1 cahier

350/02 "Estat des rentes, censives et s[eigneu]rialles" rendu par Charles Millet (en français). 1er janvier - 31 décembre 1602*.

1 cahier

351 Compte des biens affermés des domaines d'Aarschot et de Rotselaar rendu par Charles Millet (en français). 1610*.

1 cahier

352 - 354 COMPTE DE LA RECETTE DES CENS DE LA SEIGNEURIE DE ROTSELAAR (EN NÉERLANDAIS). 1718-1721.

352 Exercice 1718.

1 cahier

-
- | | | |
|--------|---|-------------------------|
| 353 | 26 décembre 1719. | 1 cahier |
| 354 | 26 décembre 1721. | 1 cahier |
| 355 | Compte de la recette des cens de la seigneurie de Werchter (en néerlandais). 28 décembre 1721. | 1 cahier |
| 356 | Compte de la recette des cens en avoine perçus dans la seigneurie de Werchter (en néerlandais). 1727-1730. | 1 cahier |
| 357 | Compte de la recette des cens en avoine (<i>cÿns haever</i>) de Haacht. 25 décembre 1743 - [1772]. | 1 cahier |
| | Non consultable | |
| 358 | Compte de la recette des cens en avoine perçus dans la seigneurie de Werchter (en néerlandais). 25 décembre 1766 - [1793]. | 1 cahier |
| 359/01 | 10. PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES EXTRAORDINAIRES
Copie authentique d'un récépissé du versement de droits seigneuriaux et des arriérés dus sur des biens sis à Haacht par Christophe de Montoye ou de Medina de Monthoye au receveur Jan de la Bastita, receveur du duc de Croÿ, 1609. XVIIe siècle. | 3 pièces |
| 359/02 | 359/02 - 360 ACQUITS RELATIFS AUX PAYEMENTS DES RENTES, EXTRAITS DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES ET CLASSÉS PAR CRÉDITRENTIERS. 1719-1740.
1ère partie. | 1 filiasse, 16 dossiers |
| 360 | 2e partie. | 2 filiasse, 7 dossiers |
| 361 | Expédition d'acte d'adjudication publique par le notaire Louis Charles Christophe Bisschop d'affermages de biens et de droits fonciers (" <i>bemden, weÿden, ende landen [...], het brug geld ende schoofrecht</i> ") (en néerlandais). 9 novembre 1787. | 1 cahier |

-
- 362/01** Quittances des dépenses effectuées par le notaire Pierre Bisschop pour le renouvellement du *ceÿnsboeck* ou "cartulaire" d'Aarschot, Rillaar, Messelbroek et Testelt. 1786.
1 filiasse
- 362/02** Adjudication publique de taillis (*schaerhoudt*) et d'arbustes (*struÿcken*) à Rotselaar (en néerlandais). 1er octobre 1792.
1 cahier
11. ÉTATS COMPTABLES SOMMAIRES
- État des revenus par le receveur Jehan de la Bastita intitulé "Comte de la ville et duché d'Arschot". 1597.
- État des revenus de la recette d'Aarschot par le receveur Jehan de la Bastita. 1597.
- État des revenus de la recette d'Aarschot. 1605.
12. ADMINISTRATION DE LA RECETTE
- 363** Copie authentifiée par le notaire Germain Hoffmans d'une assignation du 12 octobre 1690 par laquelle le duc [Philippe Charles] d'Arenberg ordonne à la veuve de [Jacobus] Van Hove, receveur du domaine d'Aarschot, [Joanna Magdalena Van Tongerlo], de rembourser la somme de 478 florins à Jean Vander Veck, boucher à Louvain. 1700.
1 pièce
13. CONTENTIEUX
- 364/01** Pièces relatives à une action opposant Jacobus Van Camp, ancien meunier du moulin à vent de Tremelo, suppliant, à [Léopold Philippe], duc d'Arenberg, insinué, agissant pour Francis Gÿselincx, actuel fermier de son moulin, devant le Conseil souverain de Brabant, visant la propriété des outils de production du moulin, fournis par le père du suppliant. 1681-1728 (en français et en néerlandais).
73 pièces
- 364/02** Pièces relatives à une action opposant la duchesse douairière d'Arenberg, suppliante, à [Joanna Magdalena Van Tongerlo], veuve de Maître Jacobus Van Hove, licencié ès droits et receveur des rentes et domaines d'Aarschot et de Rotselaar, insinuée, devant le Conseil souverain de Brabant, visant le renouvellement des cartulaires. 1699-1700.
13 pièces

B. DOMAINE D'AARSCHOT-BIERBEEK

1. COMPTABILITÉ PARTICULIÈRE

--- Quatre états et extraits de compte de Gautier Vincke relatifs à la recette d'Aarschot-Bierbeek (rentes et coupes forestières dans les bois de Schoonvorst et de Meerdaal). 1er octobre 1464 - 30 septembre 1468.

2. CENSIER

365 Censier divisé en trois parties (en français). 1368-1375.

1 registre

1e partie : "Chest li cens Mons[eigneur] d'Arscot ale Saint Jeh Bapt[iste] à ..." : Aarschot (fol. 1r°), Averbode (*Averboge*) (fol. 9r°), Betekom (fol. 9r°), Langdorp (fol. 10r°), Messelbroek (*Messelboec*) (fol. 14r°), Rillaar (fol. 14 v°), Weerde (*Weerle*) (fol. 17v°) ;

2e partie : "Cy sens[uit] les choses nouvelleme[n]t baillées à cens app[ar]ten[ant] à Mons[ieur] d'Arscot par Art Bouscout et par Daniel de la Rivière [...]" (fol. 19r°-21r°) ;

3e partie : "Cest li cens Mons. d'Arscot de le t[er]re de le Faubeche aveqs ces app[ar]tenances [...]" : Bierbeek (*Bierbays*) (fol. 22r°), *Elysborne* (fol. 22v°), Mille (fol. 23r°), Sint-Joris-Weert (*Weerde*) (fol. 24r°).

C. DOMAINES D'AARSCHOT, DE BIERBEEK ET DE HEVERLEE

--- 3e compte rendu par Hubert De Pape (en français). 6 mai 1595 - 31 décembre 1596*.

fol. 1r° : domaine d'Aarschot.

fol. 57r° : domaine de Bierbeek.

fol. 88r° : domaine de Heverlee.

--- Compte rendu par Hubert De Pape (en français). 6 mai 1481 - 5 mai 1482*.

fol. 1r° : domaine d'Aarschot.

fol. 54r° : domaine de Bierbeek.

fol. 87r° : domaine de Heverlee.

--- Recueil de comptes rendus par Henri de Hulse, receveur du seigneur de Chièvres [Guillaume de Croÿ] (en français). 6 mai 1494 - 5 mai 1506.

Domaine d'Aarschot (6 mai 1494 - 5 mai 1506).

Domaine de Bierbeek (6 mai 1500 - 5 mai 1501).

Domaine de Heverlee (6 mai 1500 - 5 mai 1501).

366 Recueil de comptes rendus par Henri de Hulse, receveur du seigneur de Chièvres [Guillaume de Croÿ] (en français). 6 mai 1507 - 5 mai 1508, *stilo Brabantiae**.

1 registre

fol. 1r° : domaine d'Aarschot.
fol. 38r° : domaine de Bierbeek.
fol. 78r° : domaine de Heverlee.
fol. 120r° : Herent, Lubbeek et Roosbeek.
fol. 137r° : Rivieren.

D. DOMAINE DE ROTSELAAR

- 367/01** 1. PROPRIÉTÉ DE BIENS-FONDS : TITRES, ACTES ET CONTRATS
Ordonnance de Claire Eugénie d'Arenberg, princesse douairière de Chimay, décidant, "au nom de Monsieur [Philippe François] le ducq d'Arschot" la réparation du moulin de Rotselaar, apostillée sur le rapport du receveur Raeÿmackers. 20 août 1643.
1 pièce
- 367/02** 2. TERRIERS
Terrier original intitulé : "*Dit es den erffchyns die Mÿn Heere den hertoge van Aerschot als heere des lants van Rotselaer jaerl[ijk] heffende es inden dorpe ende heerlicheyt van Werchter [...]*", en vertu des lettres de terrier accordées par le Conseil souverain de Brabant le [23 octobre] 15[67], renouvelé par Maître Lambrecht de Berthoz, receveur général (e.a. Werchter (fol. 1r°), Wakkerzeel (fol. 17v°), Kruis (fol. 28v°), Tremelo (fol. 37v°), Veldonk (fol. 64v°)), suivi de la liste des cens en avoine (*haueren chÿns*) (fol. 80r°) et des approbations de Lantrop, drossard d'Aarschot, et des échevins, devant Antoine Middelborch, clerc-juré du banc du pays de Rotselaar, contresigné par Maurice Rigot (fol. 94) (en néerlandais). Ca 1567.
1 registre
- 368** Second exemplaire original, comportant 779 rubriques (e.a. Werchter (fol. 1r°), Wakkerzeel (fol. 20v°), Kruis (fol. 34r°), Tremelo (fol. 43v°), Veldonk (fol. 79r°)), précédé d'un index topographique et suivi de la liste des cens en avoine (fol. 101r°) et des approbations du drossard d'Aarschot et des échevins devant le clerc-juré du banc du pays de Rotselaar (fol. 94), 1561 [lire 1567] (en néerlandais). 1567.
1 registre
- 369** Terrier original, dressé en vertu des lettres accordées par le Conseil souverain de Brabant le 23 octobre 1567 et renouvelé par Maître Lambrecht de Berthoz, receveur général, divisé en 3 parties (en néerlandais). 1574.
1 registre
- fol. 1r° : "*Dit es den erffchÿns die Mÿnen Heere den hertoge van Aerschot [...] ende heere vanden lande van Rotselaer, inden voerscreven dorpe jaerlycx heffende es [...]*".

fol. 61r° : " *Dit es den erff coorenpacht die Mÿnen Heere den hertoge van Aerschot als heere des lants van Rotselaer, inden dorpe van Rotselaer voerscreven jaerl[ycx] heffende es [...]*".
 fol. 115r° : " *Dit es den erffchÿns die Mÿnen Heere den hertoge van Aersschot als heere van Rots[elaa] r, inden voerscreven dorpe jaerl[ycx] heffende es [...]*".
 fol. 142v° : Approbations de Lantrop, drossard d'Aarschot, et des échevins, devant Antoine Middelborch, clerc-juré du banc du pays de Rotselaar.

3. GICHTBOEKEN ET MUTATIONS

- 370** Livre aux *gichten* et *peertskueren* intitulé : " *Navolgen ghichte[n] en[de] [peerts]keure[n] inbehoerende myne[n] here[n] he[e] r van Rotsel[aar] [...], begonen anno xiiijc xlix*" (en néerlandais). 1449.
 1 cahier

Non consultable

- 371** Fragment d'un registre aux mutations des censives (en néerlandais). 1494-1508.
 1 registre

- 372/01** Fragment de livre aux *gichten* (en néerlandais). Première moitié XVIe siècle.
 1 registre

- 372/02** Livre aux *gichten* et *peertskueren* intitulé : " *Dit syn de gi<chten> ende peertskeuren van Sÿne Exce den hertoch van Croy, van Aerschot, etc., onder haer vernieuwt by Henrick Steven, in synen tyt rentmeester des landts van Rotselar, int jaer ons heeren 1600*" (en néerlandais). 1600.
 1 registre

4. CENSIERS

- 373/01** Censier de la seigneurie de Rotselaar. [XIVe-XVe siècles].
 1 volume

Non consultable

- 373/02** Fragment de censier de la seigneurie de Rotselaar (en néerlandais). [XVe siècle].
 1 cahier

- 373/03** Censier de la seigneurie de Rotselaar (en néerlandais). [XVe siècle].
 1 volume

fol. 1r° : Kerkhove (*Kerchooven*).
 fol. 3r° : Neerhem.
 fol. 5v° : Kelfs et Ruitersveld (*Ruÿenvelts*).
 fol. 6v° : Hellicht (*Helcht*).
 fol. 8r° : Vaken et Averijst (*Auerÿst*).

fol. 10r° : Beksem et Zallaken (*Bexsem en[de] Sallaken*).
fol. 16r° : *Couwerheyden*.
fol. 17v° : Wezemaal (*Weesmaele*).
fol. 19v° : Dieve.
fol. 22r° : Uitem (*Buÿten*).

- 374** Censier de la seigneurie de Rotselaar, y compris Wakkerzeel et Wezemaal (en néerlandais). XVe siècle.
1 registre
- 375** Censier de la seigneurie de Rotselaar, y compris Wakkerzeel (fol. 8v°) et Wezemaal (fol. 28v°) (en néerlandais). Ca 1434.
1 registre
- 376** Censier de Meerbeek, 1568, et censier de Rotselaar et Wespelaar, 1465 (en néerlandais). 1465, 1568.
1 cahier
Non consultable
- 377** Censier intitulé " *Dit is den chii[n]s[boeck] van Haecht, toe behorende den edelen heer heer Jacop, greve tot Salmen, welken chii[n] sboeck verniewet was inde maent van januario int jaer Ons Heern M.CCCC ende lxxiiij*" (en néerlandais). 1474.
1 registre
fol. 1r° : Langendonk (*Langhendonck*).
fol. 5r° : Kerkhove (*Te Kerchove*).
fol. 15r° : Peltheide (*De Palt*).
fol. 18v° : Den Hout (*Ten Houte*).
fol. 20r° : Hooiberg (*Den Hoomberghe*).
fol. 21v° : Heiken (*Ten Eyken*).
fol. 25r° : Heiligen Geest (*De Heylighe Geest*).
fol. 27r° : Wakkerzeel (*Wackersele*).
fol. 29r° : Uitem (Buten).
fol. 35r° : Keerbergen (*Keerberghe*).
fol. 37r° : Autres redevances réparties suivant les mêmes lieux (" *Dit siin de ghichten mette meychii[n]se en[de] mette maeypeninghen*").
Non consultable
- 378** Censier intitulé : " *Ontfanck vanden chÿ[n] se van Werchtere [...]*" (en néerlandais). 1478.
1 registre
- 379** " *Ghichtboeck tot Haecht*". 1488.
1 registre
Non consultable
- 380** Censier de la seigneurie de Rotselaar, y compris Wakkerzeel (fol. 18r°) et Wezemaal (fol. 67r°) (en néerlandais). Ca 1490.
1 registre

-
- 381** Censier intitulé : "*Pachtboeck ende manuael*" (en néerlandais). Ca 1500.
1 cahier
- fol. 1r° : Kerkhove (*Kerchooven*).
fol. 7r° : Ophem.
fol. 12v° : Neerhem.
fol. 17v° : Hellicht (*Helcht*).
fol. 22r° : Vaken.
fol. 25r° : Beksem (*Bexsem*).
fol. 28r° : Dieve.
fol. 33r° : Wezemaal.
fol. 36r° : Uitem (*Buyten*).
- 382/01 - 382/05** "*CHASSEREAUX DE ROTZELAER, WERCHTER ET HAECHT*". *XVII^E SIÈCLE - 1621*.
382/01 "Vieulx cartulayre de la ba<ronnie de Rotselaar>" (en néerlandais). *XVI^e siècle*.
1 volume
- Non consultable
- 382/02** Compte de perception de cens. 1504
1 volume
- 382/03** *Gichtboek*. Ca 1516.
1 volume
- 382/04** Liste intitulée "*Tafels van maeuwen (?) <...> van Rotselaar*". 15 janvier 1567 (1566 *stilo Braban[tiæ]*).
1 cahier
- 382/05** Copies de censiers de Rotselaar, Werchter (*Vercht*) et Haacht. 5 décembre 1621.
1 cahier
- 382/06** Censier intitulé : "*Dit is den chÿ[n]s[boeck] toebehooren[de] heer Ph[i]l[ipp] e Van Borre, ridder des Heylichs Lants en canter canoninck tot Onser Liever Vrouwen kercke tot Antwerpen [...], welcke heerlyckheÿt gelegen is tot Werchter oft daer omtrent [...]. Nu by coope joncker Jan Vand[er] Vorst, heere van Loonbeke*" (en néerlandais). 1558-1608.
1 cahier
- 383** Minute du censier de la seigneurie de Haacht, renouvelé par Lambrecht de Berthoz, receveur de la baronnie de Rotselaar. 1561.
1 registre
- Non consultable
- 384** Censier intitulé : "*Dit es den chysboeck des heerlycheyt van Werchtere [...]*", renouvelé par Lambrecht de Berthoz, receveur du

pays de Rotselaar (en néerlandais). 1561.

1 registre

- 385 Censier intitulé : "*Quoiere des dorps van Haecht aengaende den hondertsten pen[ningen] vanden onroerende goede[ren] [...]*", renouvelé le 2 février 1569. 1569-1572.

1 registre

Non consultable

- 386 Vacat.

Non consultable

- 387 Fragment de censier (en néerlandais). 1604 - [1616].

1 registre

5. ÉTATS COMPTABLES SOMMAIRES, LISTES GÉNÉRALES OU PARTIELLES DE DROITS FONCIERS

- 388 Relevé des arrérages des cens et rentes, avec références au censier de 1561. XVI^e siècle.

1 pièce

- 389 *Taffele vanden chynsboeck van Rotselaire*, classement alphabétique des censitaires (en néerlandais). Dernier quart XVI^e siècle.

1 cahier

- 390 *Taffele vanden chynsboeck van Werchter*, classement alphabétique des censitaires (en néerlandais). Ca 1585.

1 cahier

6. COMPTES GÉNÉRAUX ORDINAIRES

A. RECETTE DOMANIALE DE ROTSELAAR (1^E PÉRIODE)

- 391/01 Fragments de compte (en néerlandais). 1458-1459.

4 cahiers

Non consultable

- 391/02 Compte rendu par Geerts Van <...>ke (en néerlandais). 1459-1460.

1 cahier

391/03 - 391/04 1^{er} compte rendu par Jan van Beeringen, receveur général (en néerlandais). 1^{er} octobre 1488 - 30 septembre 1490.

- 391/03 Compte soumis au *quitus**.

1 volume

-
- 391/04 Double. 1 volume
- 392 [5e] compte rendu par Jan Coels, receveur (en néerlandais). 1er octobre 1497 - 30 septembre 1498*. 1 registre
- Compte rendu par Henri van Lantrop (en néerlandais). 1er octobre 1535 - 30 septembre 1536*.
- Compte rendu par Henri van Lantrop (en néerlandais). 1er octobre 1540 - 30 septembre 1541*.
- Compte rendu par Henri van Lantrop (en néerlandais). 1er octobre 1542 - 30 septembre 1543*.
- Compte rendu par Henri van Lantrop (en néerlandais) 1er octobre 1545 - 30 septembre 1546*.
- [9e] compte rendu par Henri van Lantrop (en néerlandais). 1er octobre 1548 - 30 septembre 1549*.
- Compte rendu par Nicolas Doens (en néerlandais). 1er octobre 1560 - 30 septembre 1561*.
- 393 - 395 Comptes rendus par Lambrecht de Berthoz, receveur général du duc d'Aarschot (en néerlandais). 1564-1576. Exercice 1564.
- [8e] compte du 1er octobre 1568 au 30 septembre 1569.
- [9e] compte du 1er octobre 1569 au 30 septembre 1570*.
- 393 [13e] compte*. 1er octobre 1573 - 30 septembre 1574. 1 registre
- 394 [Double du 14e] compte*. 1er octobre 1574 - 30 septembre 1575. 1 registre
- 395 [15e] compte*. 1er octobre 1575 - 30 septembre 1576. 1 registre
- 396 396 - 408 Comptes rendus par Mathÿs de Proefst, receveur général (en néerlandais). 1581-1596. [1er-4e] comptes du 22 août 1581 au 30 septembre 1585*. 1 registre

-
- 397 [5e] compte du 1er octobre 1585 au 30 septembre 1586*.
1 registre
- 398 [6e] compte du 1er octobre 1586 au 30 septembre 1587*.
1 registre
- 399 [7e] compte du 1er octobre 1587 au 30 septembre 1588*.
1 registre
- 400 [8e] compte du 1er octobre 1588 au 30 septembre 1589*.
1 registre
- 401 [9e] compte du 1er octobre 1589 au 30 septembre 1590*.
1 registre
- 402 [10e] compte du 1er octobre 1590 au 30 septembre 1591*.
1 registre
- 403 [11e] compte du 1er octobre 1591 au 30 septembre 1592*.
1 registre
- 404 [12e] compte du 1er octobre 1592 au 30 septembre 1593*.
1 registre
- 405 - 406 [13e] compte du 1er octobre 1593 au 30 septembre
1594.
405 Compte soumis au *quitus**.
1 registre
- 406 Double.
1 registre
- 407 [14e] compte du 1er octobre 1594 au 30 septembre 1595*.
1 registre
- 408 [15e] compte du 1er octobre 1595 au 30 septembre 1596*.
1 registre

*B. UNIFICATION DES RECETTES DOMANIALES DE BIERBEEK, DE
HEVERLEE ET DE ROTSELAAR DE 1596 À 1598*

*** Cf. infra, Inventaire, IV A.

C. RECETTE DOMANIALE DE ROTSELAAR (2E PÉRIODE)

409 7e compte rendu par Henri Stevens, receveur de la baronnie et

terre de Rotselaar (en français). 1er janvier - 31 décembre 1602*.
1 registre

--- Compte rendu par Henri Stevens (en français). 1603.

D. UNIFICATION DES RECETTES DOMANIALES D'AARSCHOT ET DE ROTSELAAR À PARTIR D'ENVIRON 1609

*** Cf. supra, Inventaire, II A 7 c-e.

410 7. PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES GÉNÉRAUX ORDINAIRES
Acquits de comptes rendus par Hubrecht Cleymans (*Cleemans*),
receveur. 1516-1519.
1 filiasse

411 411 - 412/02 ACQUITS DE COMPTES RENDUS PAR GASPAR VAN
LANGTROP, RECEVEUR. 1540-1558.
Exercices 1540-1549.
3 filiasse

412/01 [30 septembre] 1550 [lire 1549] - [30 septembre] 1551.
1 filiasse

412/02 Exercices 1552 à 1558.
1 filiasse

413 Acquits du compte rendu par Mathÿs de Proefst. 1595-1596.
1 filiasse

414/01 8. COMPTES PARTICULIERS
Compte de la perception des *gichten* payables à Rotselaar lors du
décès des assujettis (en néerlandais). 1513-1619.
1 cahier

414/02 "Quohier et déclaration des paiements faictes des rentes censives
et signorialles" de la baronnie de Rotselaar (y compris Haacht et
Werchter), rendu par Henri Stevens (en français). 1er janvier - 31
décembre 1599*.
1 cahier

415 Compte de la recette des cens de la seigneurie de Rotselaar, rendu
par Henri Stevens (en néerlandais). 1601*.
1 registre

--- Extraits de chapitres du compte de la recette de Haacht relatifs aux

gichten (en français). 1604.

9. ÉTATS COMPTABLES SOMMAIRES

416 - 422 ÉTATS RENDUS PAR LAMBRECHT DE BERTHOZ (EN
NÉERLANDAIS). 1565-1573.

416 1er octobre 1565 - 30 septembre 1566*. 1 cahier

417 1er octobre 1566 - 30 septembre 1567*. 1 cahier

418 1er octobre 1567 - 30 septembre 1568*. 1 cahier

419 1er octobre 1568 - 30 septembre 1569*. 1 cahier

420 1er octobre 1570 - 30 septembre 1571*. 1 cahier

421 1er octobre 1572 - 30 septembre 1573*. 1 cahier

422 - 423/01 ÉTATS RENDUS PAR HENRI STEVENS (EN FRANÇAIS).
1599-1601.

422 Exercice 1599*. 1 cahier

423/01 Exercice 1601*. 1 cahier

10. ADMINISTRATION DE LA RECETTE

423/02 Note de calcul de la contribution aux charges publiques, établies
par le banc échevinal de Rotselaar. 1747, 1747-1749. 1 pièce

423/03 Expédition d'acte d'adjudication publique par le notaire Louis
Charles Christophe Bisschop d'affermages de biens-fonds (viviers (
visschereyën), enclos (*bievangen*)) et de droits seigneuriaux
(tonlieux (*watertollen*, *tolbieren*) et chasse (*steken van wilde
eenden* (*vogelsteken*)) (en néerlandais). 22 décembre 1787.
1 cahier

III. DOMAINES DE BIERBEEK-HEVERLEE

A. DOMAINE DE BIERBEEK, PUIS DE BIERBEEK-HEVERLEE

1. INVENTAIRES ANCIENS

- Inventaire relatif principalement à la recette de Bierbeek et à la forêt de Meerdaal, dressé par Jean Lÿntermans et Pierre Britseel, receveurs de la recette de Bierbeek. 1582.
- Inventaire de pièces relatives au couvent des célestins de Heverlee. 1750.
- Fragment d'un inventaire de pièces relatives au couvent des célestins de Heverlee, dressé par Jean Joseph Beauvoix. 1760.
- Inventaire des titres et autres pièces relatifs à la forêt de Meerdaal et conservés au château d'Enghien. 1775.

2. PROPRIÉTÉ DE BIENS-FONDS : TITRES, ACTES ET CONTRATS

- 424/01 Copie authentique de l'acte d'échange de terrains sis à Heverlee, Raalbeekveld (*Raelebeeckvelt*) sous Oud-Heverlee et au *Schuelhoeffvelt* entre Henri Stevens, receveur et procureur du duc d'Aarschot, et Pierre Bosmans devant la cour échevinale de Heverlee (en néerlandais). 26 juin 1597.
1 pièce
- 424/02 Copie authentique de l'acte d'achat de terrains sis dans le Heverleese Broek (*Heverle Broeck*), derrière le château (*achter 't slot van Heverle*) et dans le Gemeen Broek (*Gemeyn Broeck*), enclavés dans les propriétés du duc d'Aarschot, à Maximilane Absoloens, veuve de Frédéric Bothma, écuyer, effectué par Henri Stevens, receveur et procureur du duc, devant la cour échevinale de Louvain (en néerlandais). 8 août 1597.
2 pièces
- 424/03 Projet d'acquisition du couvent des carmes déchaussés de Nethen, dit l'Ermitage, avec copie de son arpentage (22 août 1782). 1782-1783.
4 pièces
- 424/04 Acquisition du couvent supprimé des célestins de Heverlee, hormis l'église et les bâtiments attribués à la paroisse de Heverlee, vendu par la Caisse de religion le 16 septembre 1786. 1784-1787.
11 pièces
- 424/05 Projet d'acquisition de terrain à Heverlee dépendant du couvent

supprimé des chartreux de Louvain. 1784.

3 pièces

3. ORGANISATION ET PERSONNEL

--- Prescriptions relatives à l'office de bailli de Meerdaal et de receveur de Bierbeek et de Heverlee. Ca 1600.

4. TERRIERS

424/06 Terrier intitulé : "*Chyns bouck der bannerye van Bierbeeck ende appendis der selver, vernieuwet vuýt cracht vanden openen brieff van terrieren*" accordée par le Conseil de Brabant le 2 novembre 1602, réalisé par Henri Stevens, auditeur de la Chambre des comptes, en qualité de receveur des *banneryen* de Bierbeek, Rotselaar et Heverlee : e.a. Bierbeek (fol. 8r°), Mollendaal (fol. 29v°), Haasrode (fol. 49r°), Blanden (fol. 68r°), Mille (fol. 87r°), Vaalbeek (fol. 121r°), Sint-Joris-Weert (fol. 132r°) (en néerlandais). 1602.

1 registre

425 Terrier renouvelé en vertu des lettres du 18 novembre 1659, divisé en deux parties foliotées séparément. 1659-1662.

1 registre

1e partie : Seigneurie de Bierbeek, Blanden, Mille et Sint-Joris-Weert (Bierbeek (fol. 2r°), Mollendaal (fol. 21r°), Haasrode (fol. 24r°), Blanden (fol. 40r°), Vaalbeek-Pragen (fol. 43v°), Mille (fol. 48r°), Hamme (fol. 60v°), Sint-Joris-Weert (fol. 62r°)), avec approbations originales données le 23 juin 1662 par Jeroen Vlockemans, mayor, Jacob Aert, Hendrick Nys, Jooris Wautelers et Peeters Van Canderes, échevins de la *banderij* de Bierbeek, devant le notaire Hermanus Essincke (fol. 39), le même jour par Guillam Aerts, sergent, en l'absence du mayor, Augustyn Goddefroy, Jan Aerts l'Ancien et Jan Aerts le Jeune, échevins de Blanden, devant le greffier Van Schutteput (fol. 43r°) et le 20 juin 1662 par Peeter Van Merbeecke, mayor, Mertten Verailleten, Jan Ackermans, Aert Stiers, Jacques Noots et Jan Billet, échevins de Sint-Joris-Weert, devant le greffier Van Schutteput (fol. 112v°) ;
2e partie : Seigneurie de Heverlee (Ten Hove (Hoeve) (fol. 1r°), Raalbeek et Oud-Heverlee (fol. 16r°), Heverlee (fol. 29r°), Egenhoven (fol. 44r°), Bertem (fol. 56r°)), avec approbations originales données le 22 juin 1662 par Peeter Van Merbeecke, mayor, Willem De Riddere, Henrich Henskens, Henrich Neeffs, Rombout Henderick, Henrich Coopmans et Berthel Crabbe, échevins de la *banderij* de Heverlee, devant le greffier Van Schutteput (fol. 55v°) et le 28 mars 1662 par Peeter Stroobants, mayor, Willem Van Meerbeck, Philips De Pauw, Willem De Coninck et Inghel Bullens, échevins de Bertem, devant le greffier Van Schutteput (fol. 71v°) (en néerlandais).

426 Copie libre de la première partie (Bierbeek) du terrier renouvelé en vertu des lettres du 18 novembre 1659. Seconde moitié XVIIe

siècle.

1 registre

427

Copie libre de la seconde partie (Heverlee) du terrier renouvelé en vertu des lettres du 18 novembre 1659. Seconde moitié XVII^e siècle.

1 registre

428/01

Terrier intitulé : "*Heerlycken cheynsboeck [...] dependerende van desselvs baenderye van Bierbeeck [...] heeryckheden van Mille, Praghe onder Hout Heverle ende andere daer omliggende plaetsen*", renouvelé en vertu des lettres patentes du 13 novembre 1693, accordées par le Conseil souverain de Brabant, "*nieuwen, aendrachten te saemen, gecolligeert*" par Maître Jean François Van Buggenhout, licencié ès droits et avocat (en néerlandais). 1694-1793.

1 registre

428/02

Terrier intitulé : "*Heerlycken cheynsboeck [...] van haere heeryckheyt van St Jooris Weert*", renouvelé en vertu des lettres patentes du 13 novembre 1693, accordées par le Conseil souverain de Brabant, "*nieuwe, aendrachten te saemen, gecolligeert*" par Maître Jean François Van Buggenhout, licencié ès droits et avocat (en néerlandais). 1694-1780.

1 registre

429/01

Terrier intitulé : "*Overdraghten van de chyns panden van den heerelycken chynsboeck van St Jooris Weert*", renouvelé en vertu des lettres de terrier du 2 avril 1779 accordées par le Conseil souverain de Brabant. Recueil des déclarations originales des censitaires, sous la direction du notaire Pierre Bisschop (en néerlandais). 1779.

1 volume

429/02

Terrier intitulé : "*Overdrachten van den cheynsboek van Bierbeek*", renouvelé en vertu des lettres de terrier du 2 avril 1779 accordées par le Conseil souverain de Brabant. Recueil des déclarations originales des censitaires, sous la direction du notaire Pierre Bisschop (en néerlandais). 1782-1783.

1 volume

5. CENSIERS

430

Censier intitulé : "*Dit es tsyñs die mÿn heere de greve van Porcÿen [...] heeft in den lande van Bierbecke*" (Bierbeek (fol. 1r°), Vaalbeek (fol. 11r°), Mille (fol. [12bis r°]), Sint-Joris-Weert (fol. 18r°)) et renouvelé par Jacottin Van den Backe (en néerlandais). 1442.

1 registre

- 431 Censier intitulé : " *Dit es den chÿs d[i] e mÿn heere de greve van Porcÿen [...] heeft in de lande van Bierbeke*" (Bierbeek (fol. 1r°), Vaalbeek (fol. 16r°), Mille (fol. 19r°), Sint-Joris-Weert (fol. 27r°)) et renouvelé par Jacob Van den Backe (en néerlandais). 1447.

1 registre

- 432 Deuxième exemplaire intitulé : " *Die ez den chÿs die mÿn he[er] de greve van Porcÿen [...] heeft in de lande van Bierbeke*" (Bierbeek (fol. 1r°), Vaalbeek (fol. 11r°), Sint-Joris-Weert (fol. 12v°), Mille (fol. 27r°)) (en néerlandais). 14[47]-1449.

1 cahier

- 433 Copie du deuxième exemplaire du censier de Bierbeek de 1447-1449. Milieu XVe siècle.

1 cahier

- 434 Censier de la seigneurie de Bierbeek (Bierbeek (fol. 1r°), Vaalbeek (fol. 17r°), Sint-Joris-Weert (fol. 20r°), Mille (fol. 48r°)) (en néerlandais). Ca 1471 - [1518].

1 cahier

- 435 Cahier intitulé : " *Dit is den chÿs die mÿn he[er] de greve van Pourchien [...] heeft inden landen van Bierbeke*" (Bierbeek (fol. 1r°), Vaalbeek (fol. 17r°), Sint-Joris-Weert (fol. 20r°), Mille (fol. 48r°)), commencé par Pauwelse De Verwere (en néerlandais). 1490-1597.

1 cahier

- 436 Censier comportant 547 rubriques : Bierbeek (fol. 2r°), Mollendaal (fol. 21r°), Haasrode (fol. 24r°), Blanden (fol. 40r°), Vaalbeek-Pragen (fol. 43v°), Mille (fol. 48r°), Hamme (fol. 60v°), Sint-Joris-Weert (fol. 62r°) (en néerlandais). 1621 - [1716].

1 registre

- Censier de Sint-Joris-Weert, dressé par Jean François Van Buggenhout. 1684.

- Cartulaire des cens et rentes de Bertem, Heverlee et Oud-Heverlee, renouvelé par Jean François Van Buggenhout. 1686.

- Cartulaire de la seigneurie de Bertem et de la baronnie de Heverlee. 1694.

- Censier de la baronnie de Bierbeek, dressé par Jean François Van Buggenhout. 1694.

-
- Fragment de censier de la baronnie de Bierbeek, commencé vers 1762 (en néerlandais). Ca 1762 - [1778].
- Fragment de censier des seigneuries de Bierbeek, Mille et Pragen (en néerlandais). 1779.
6. LISTES GÉNÉRALES OU PARTIELLES RELATIVES AUX DROITS FONCIERS
- 437/01 " *Alphabeth der cÿns gelders getrocken uÿt den cÿnsboeck van Bierbeek, Mil, Praghe [...]* " (en néerlandais). 25 décembre 1721- [1728].
1 cahier
- 437/02 " *Alphabeth der cÿnsgelders getrocken uÿt den cÿns-boeck van St Joorisweert [...]* " (en néerlandais). 25 décembre 1721- [1780].
1 volume
- Liste alphabétique extraite du censier de Sint-Joris-Weert. 1786.
- 438 Liste des censitaires extraite du " *chynsboek van Bierbeck, Mil, Prague & c.* ", commencée par la " *rentmeester[e]sse* " Marie Catherine Lambertine Persoens, veuve Frantzen, Noël 1790 (en néerlandais). 1790 - [1793].
1 registre
7. COMPTES GÉNÉRAUX ORDINAIRES
- A. RECETTE DOMANIALE DE BIERBEEK-HEVERLEE (1^E PÉRIODE)
- 439 Fragments d'un compte en rouleau du receveur de Bierbeek et Heverlee, authentifié par les sceaux plaqués de quatre membres de juridictions locales le 12 août 1523 (en néerlandais). 1523.
3 pièces
- 440 Compte rendu par Thiry van Cruynighen (en français). 6 mai 1542 - 5 mai 1543*.
1 registre
- 441 - 442 Comptes rendus par Pierre Fabri (en français). 1547-1558.
- 441 6 mai 1547 - 5 mai 1548*.
1 registre
- 442 6 mai 1557 - 5 mai 1558*.
1 registre

	443 - 446 Comptes rendus par Jean Lÿntermans (en français). 1565-1581.	
443	6 mai 1565 - 5 mai 1566*.	1 registre
444	6 mai 1573 - 5 mai 1574*.	1 registre
445	6 mai 1577 - 5 mai 1578*.	1 registre
446	6 mai 1579 - 5 mai 1581*.	1 registre
	447 - 454 Comptes rendus par Henri Stevens (en français). 1588- 1595.	
447	6 mai 1588 - 5 mai 1589*.	1 registre
448	6 mai 1589 - 5 mai 1590*.	1 registre
449	6 mai 1590 - 5 mai 1591*.	1 registre
450	[7e] compte du 6 mai 1591 au 5 mai 1592*.	1 registre
451	[7e (sic)] compte du 6 mai 1592 au 5 mai 1593*.	1 registre
452	452 - 453 [9e] compte du 6 mai 1593 au 5 mai 1594. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
453	Double.	1 registre
454	6 mai 1594 - 5 mai 1595*.	1 registre

B. RECETTE DOMANIALE DE BIERBEEK (1E PÉRIODE)

455 - 456 [11e] compte du 6 mai 1595 au 31 décembre 1596, rendu par Henri Stevens (en français). 1595-1596.

455 Compte soumis au *quitus**.

1 registre

456 Double.

1 registre

C. UNIFICATION DES RECETTES DOMANIALES DE BIERBEEK, HEVERLEE ET ROTSELAAR EN 1597 ET 1598

*** Cf. infra, Inventaire, IV A.

D. RECETTE DOMANIALE DE BIERBEEK (2E PÉRIODE)

457 - 458 Comptes rendus par Henri Stevens (en français). 1599-1600.

457 1er janvier - 31 décembre 1599*.

1 registre

458 1er janvier - 31 décembre 1600*.

1 registre

459 - 463 Comptes rendus par Nicolas Coels (en français). 1601-1605.

459 1er compte du 1er janvier au 31 décembre 1601*.

1 registre

460 [2e] compte du 1er janvier au 31 décembre 1602*.

1 registre

461 [3e] compte du 1er janvier au 31 décembre 1603*.

1 registre

462 [4e] compte du 1er janvier au 31 décembre 1604*.

1 registre

463 [5e] compte du 1er janvier au 31 décembre 1605*.

1 registre

464 [1er] compte rendu par Henri Leerze, "receveur de la susdicte baronnie [de Bierbeek] et forest [de Meerdaal]" (en français). 1er janvier - 31 décembre 1606*.

1 registre

E. RECETTE DOMANIALE DE BIERBEEK-HEVERLEE (2E PÉRIODE)

465 - 467 Comptes rendus par Henri Leerze (en français). 1607-1609.

465 1er janvier - 31 décembre 1607*.

1 registre

466 1er janvier - 31 décembre 1608*.

1 registre

467 1er janvier - 31 décembre 1609*.

1 registre

468 - 477 Comptes rendus par François Le Comte (en français). 1640-1649.

468 1er janvier - 31 décembre 1640*.

1 registre

469 1er janvier - 31 décembre 1641*.

1 registre

470 [17e] compte du 1er janvier au 31 décembre 1642*.

1 registre

471 1er janvier - 31 décembre 1643*.

1 registre

472 1er janvier - 31 décembre 1644*.

1 registre

473 1er janvier - 31 décembre 1645*.

1 registre

474 1er janvier - 31 décembre 1646*.

1 registre

475 1er janvier - 31 décembre 1647*.

1 registre

476 1er janvier - 31 décembre 1648*.

1 registre

477 1er janvier - 31 décembre 1649*.

1 registre

478	478 - 479 Comptes rendus par [J. Hannekart], veuve de François Le Comte (en français). 1650-1651. 1er janvier - 31 décembre 1650*.	1 registre
479	1er janvier - 31 décembre 1651*.	1 registre
480	480 - 485 Comptes rendus par Louis Raÿmaker, licencié ès droits (en français). 1652-1657. 1er janvier - 31 décembre 1652*.	1 registre
481	[2e] compte du 1er janvier au 31 décembre 1653*.	1 registre
482	1er janvier - 31 décembre 1654*.	1 registre
483	1er janvier - 31 décembre 1655*.	1 registre
484	1er janvier - 31 décembre 1656*.	1 registre
485	1er janvier - 31 décembre 1657*.	1 registre
486	486 - 520 Comptes rendus par Matthieu Raeÿmackers, licencié ès droits (en français). 1658-1692. [1er] compte du 1er janvier au 31 décembre 1658*.	1 registre
487	[2e] compte du 1er janvier au 31 décembre 1659*.	1 registre
488	[3e] compte du 1er janvier au 31 décembre 1660*.	1 registre
489	[4e] compte du 1er janvier au 31 décembre 1661*.	1 registre
490	5e compte du 1er janvier au 31 décembre 1662*.	1 registre

491	6e compte du 1er janvier au 31 décembre 1663*.	1 registre
492	7e compte du 1er janvier au 31 décembre 1664*.	1 registre
493	8e compte du 1er janvier au 31 décembre 1665*.	1 registre
494	9e compte du 1er janvier au 31 décembre 1666*.	1 registre
495	10e compte du 1er janvier au 31 décembre 1667*.	1 registre
496	11e compte du 1er janvier au 31 décembre 1668*.	1 registre
497	12e compte du 1er janvier au 31 décembre 1669*.	1 registre
498	13e compte du 1er janvier au 31 décembre 1670*.	1 registre
499	14e compte du 1er janvier au 31 décembre 1671*.	1 registre
500	15e compte du 1er janvier au 31 décembre 1672*.	1 registre
501	16e compte du 1er janvier au 31 décembre 1673*.	1 registre
502	17e compte du 1er janvier au 31 décembre 1674*.	1 registre
503	18e compte du 1er janvier au 31 décembre 1675*.	1 registre
504	19e compte du 1er janvier au 31 décembre 1676*.	1 registre
505	20e compte du 1er janvier au 31 décembre 1677*.	1 registre
506	21e compte du 1er janvier au 31 décembre 1678*.	1 registre

507	22e compte du 1er janvier au 31 décembre 1679*.	1 registre
508	23e compte du 1er janvier au 31 décembre 1680*.	1 registre
509	24e compte du 1er janvier au 31 décembre 1681*.	1 registre
510	25e compte du 1er janvier au 31 décembre 1682*.	1 registre
511	26e compte du 1er janvier au 31 décembre 1683*.	1 registre
512	27e compte du 1er janvier au 31 décembre 1684*.	1 registre
513	28e compte du 1er janvier au 31 décembre 1685*.	1 registre
514	29e compte du 1er janvier au 31 décembre 1686*.	1 registre
515	30e compte du 1er janvier au 31 décembre 1687*.	1 registre
516	31e compte du 1er janvier au 31 décembre 1688*.	1 registre
517	32e compte du 1er janvier au 31 décembre 1689*.	1 registre
518	33e compte du 1er janvier au 31 décembre 1690*.	1 registre
519	34e compte du 1er janvier au 31 décembre 1691*.	1 registre
520	35e compte du 1er janvier au 31 décembre 1692*.	1 registre

521 - 553 Comptes rendus par Jean François Van Buggenhout,
licencié ès droits (en français). 1693-1715.

521	521 - 522 1er compte du 1er janvier au 31 décembre 1693. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
522	Double.	1 registre
523	523 - 524 2e compte du 1er janvier au 31 décembre 1694. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
524	Double.	1 registre
525	525 - 526 3e compte du 1er janvier au 31 décembre 1695. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
526	Double.	1 registre
527	4e compte du 1er janvier au 31 décembre 1696*.	1 registre
528	5e compte du 1er janvier au 31 décembre 1697*.	1 registre
529	6e compte du 1er janvier au 31 décembre 1698*.	1 registre
530	530 - 531 7e compte du 1er janvier au 31 décembre 1699. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
531	Double.	1 registre
532	8e compte du 1er janvier au 31 décembre 1700*.	1 registre
533	9e compte du 1er janvier au 31 décembre 1701*.	

1 registre

534 9e (sic) compte du 1er janvier au 31 décembre 1702*.

1 registre

535 1er janvier - 31 décembre 1703*.

1 registre

536 1er janvier - 31 décembre 1704*.

1 registre

537 537 - 538 1er janvier - 31 décembre 1705.
Compte soumis au *quitus**.

1 registre

538 Double.

1 registre

539 1er janvier - 31 décembre 1706*.

1 registre

540 1er janvier - 31 décembre 1707*.

1 registre

541 1er janvier - 31 décembre 1708*.

1 registre

542 542 - 543 1er janvier - 31 décembre 1709.
Compte soumis au *quitus**.

1 registre

543 Double.

1 registre

544 544 - 545 1er janvier - 31 décembre 1710.
Compte soumis au *quitus**.

1 registre

545 Double.

1 registre

546 1er janvier - 31 décembre 1711*.

1 registre

547	547 - 548 1er janvier - 31 décembre 1712. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
548	Double.	1 registre
549	1er janvier - 31 décembre 1713*.	1 registre
550	550 - 551 1er janvier - 31 décembre 1714. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
551	Double.	1 registre
552	552 - 553 1er janvier - 31 décembre 1715. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
553	Double.	1 registre
***	<i>F. AMODIATION DES DOMAINES D'AARSCHOT-ROTSelaar ET DE BIERBEEK-HEVERLEE DE 1716 À 1719</i> Cf. supra, Inventaire, I C 1.	
	<i>G. RECETTE DOMANIALE DE BIERBEEK-HEVERLEE (3E PÉRIODE)</i>	
	554 - 555 Comptes rendus par Isabelle Philippi, veuve de Jean François Van Buggenhout (en français). 1720.	
554	554 - 555 1er janvier - 31 décembre 1720. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
555	Double.	1 registre

	556 - 579 Comptes rendus par Théodore Frantzen (en français). 1721-1744.	
556	1er janvier - 31 décembre 1721*.	1 registre
557	1er janvier - 31 décembre 1722*.	1 registre
558	558 - 559 1er janvier - 31 décembre 1723. Compte soumis au <i>quitus</i> *.	1 registre
559	Double.	1 registre
560	1er janvier - 31 décembre 1724*.	1 registre
561	1er janvier - 31 décembre 1725*.	1 registre
562	1er janvier - 31 décembre 1726*.	1 registre
563	1er janvier - 31 décembre 1727*.	1 registre
---	1er janvier - 31 décembre 1728*.	
564	1er janvier - 31 décembre 1729*.	1 registre
565	1er janvier - 31 décembre 1730*.	1 registre
566	1er janvier - 31 décembre 1731*.	1 registre
567	1er janvier - 31 décembre 1732*.	1 registre
568	1er janvier - 31 décembre 1733*.	1 registre
569	1er janvier - 31 décembre 1734*.	1 registre

570	1er janvier - 31 décembre 1735*.	1 registre
571	1er janvier - 31 décembre 1736*.	1 registre
572	1er janvier - 31 décembre 1737*.	1 registre
573	1er janvier - 31 décembre 1738*.	1 registre
574	1er janvier - 31 décembre 1739*.	1 registre
575	1er janvier - 31 décembre 1740*.	1 registre
576	1er janvier - 31 décembre 1741*.	1 registre
577	1er janvier - 31 décembre 1742*.	1 registre
578	1er janvier - 31 décembre 1743*.	1 registre
579	1er janvier - 31 décembre 1744*.	1 registre
	580 - 584 Comptes rendus par Adrien Joseph de Mauroy de Merville, écuyer, licencié ès droits, avocat au Conseil souverain de Brabant (en français). 1745-1749.	
580	1er janvier - 31 décembre 1745*.	1 registre
581	1er janvier - 31 décembre 1746*.	1 registre
582	1er janvier - 31 décembre 1747*.	1 registre
583	1er janvier - 31 décembre 1748*.	1 registre
584	1er janvier - 31 décembre 1749*.	

1 registre

585	585 - 612 Comptes rendus par Charles Léonard Frantzen, écuyer, licencié ès droits (en français). 1750-1777. 1er janvier - 31 décembre 1750*.	1 registre
586	1er janvier - 31 décembre 1751*.	1 registre
587	1er janvier - 31 décembre 1752*.	1 registre
588	1er janvier - 31 décembre 1753*.	1 registre
589	1er janvier - 31 décembre 1754*.	1 registre
590	1er janvier - 31 décembre 1755*.	1 registre
591	1er janvier - 31 décembre 1756*.	1 registre
592	1er janvier - 31 décembre 1757*.	1 registre
593	1er janvier - 31 décembre 1758*.	1 registre
594	1er janvier - 31 décembre 1759*.	1 registre
595	1er janvier - 31 décembre 1760*.	1 registre
596	1er janvier - 31 décembre 1761*.	1 registre
597	1er janvier - 31 décembre 1762*.	1 registre
---	Double du compte de 1762.	
598	1er janvier - 31 décembre 1763*.	1 registre

599	1er janvier - 31 décembre 1764*.	1 registre
600	1er janvier - 31 décembre 1765*.	1 registre
601	1er janvier - 31 décembre 1766*.	1 registre
602	1er janvier - 31 décembre 1767*.	1 registre
603	1er janvier - 31 décembre 1768*.	1 registre
604	1er janvier - 31 décembre 1769*.	1 registre
605	1er janvier - 31 décembre 1770*.	1 registre
606	1er janvier - 31 décembre 1771*.	1 registre
607	1er janvier - 31 décembre 1772*.	1 registre
608	1er janvier - 31 décembre 1773*.	1 registre
609	1er janvier - 31 décembre 1774*.	1 registre
610	1er janvier - 31 décembre 1775*.	1 registre
611	1er janvier - 31 décembre 1776*.	1 registre
612	1er janvier - 31 décembre 1777*.	1 registre
	613 - 624 Comptes rendus par Marie Catherine Lambertine Persoens, veuve de Charles Léonard Frantzen (en français). 1778- 1789.	
613	1er janvier - 31 décembre 1778*.	

1 registre

614 1er janvier - 31 décembre 1779*.

1 registre

615 1er janvier - 31 décembre 1780*.

1 registre

616 1er janvier - 31 décembre 1781*.

1 registre

617 1er janvier - 31 décembre 1782*.

1 registre

618 1er janvier - 31 décembre 1783*.

1 registre

619 1er janvier - 31 décembre 1784*.

1 registre

620 1er janvier - 31 décembre 1785*.

1 registre

621 1er janvier - 31 décembre 1786*.

1 registre

622 1er janvier - 31 décembre 1787*.

1 registre

Non consultable

623 1er janvier - 31 décembre 1788*.

1 registre

624 1er janvier - 31 décembre 1789*.

1 registre

625 8. PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES GÉNÉRAUX ORDINAIRES
Acquits de comptes rendus par Johannes Van Raveschote (*Josse van Raveschot*), receveur des baronnies de Bierbeek et de Heverlee. 1517-1520.

1 filiasse

626 626 - 628 ACQUITS DE COMPTES RENDUS PAR PIERRE FABRI. 1544-1558.
1544-1547.

1 filiasse

627	1552-1553.	1 filiasse
628	5 mai 1555 - 6 mai 1556 et ca 1556 - 1558.	560 pièces
629	<i>629 - 633 ACQUITS DES COMPTES DE 1559 À 1569. 1559-1565.</i> Exercice 1559-1560.	1 filiasse
630	Exercice 1560-1561.	1 filiasse
631	Exercice 1561-1562.	1 filiasse
632	Exercice 1562-1564.	1 filiasse
633	Exercice 1564-1565.	1 filiasse
634	<i>634 - 647 ACQUITS DE COMPTES DE JEAN LÿNTERMANS. 1565-1581.</i> Exercice 1565-1566 (1e partie).	1 filiasse
635	Exercice 1565-1566 (2e partie).	1 filiasse
636	Exercice 1566-1567 (1e partie).	1 filiasse
637	Exercice 1566-1567 (2e partie).	1 filiasse
638	Exercice 1567-1568.	1 filiasse
639	Exercice 1568-1569.	1 filiasse
640	Exercice 1570-1571.	1 filiasse

641	Exercice 1571-1572.	1 filiasse
642	Exercice 1572-1573.	1 filiasse
643	Exercice 1573-1574.	1 filiasse
644	Exercice 1574-1575.	1 filiasse
645	Exercice 1575-1576.	1 filiasse
646/01	Compte de la vente extraordinaire de chênes de la forêt de Meerdaal. 10 décembre 1577.	1 cahier
646/02	Exercice 1578-1579.	1 filiasse
647	Exercice 1579-1581.	1 filiasse
648	Acquits comptables. 1580-1596.	1 filiasse
649	Acquits de comptes rendus par Pierre de Britseel (<i>Bristeel</i>). 1582-1585.	1 filiasse
650	Acquits de comptes rendus par Henri Stevens. 1586-1595.	1 filiasse
651	Acquits de comptes rendus par Nicolas Coels. 1602-1604.	1 filiasse
652	Acquits du compte rendu par Henri Leerze. 1609.	1 filiasse
653	653 - 654 ACQUITS DE COMPTES RENDUS PAR GUILLAUME TIMMERMANS. 1611, 1614-1616. Acquits du compte de 1611.	1 filiasse
654	Acquits des comptes de 1614-1616.	

		1 filiasse
655	655 - 661 ACQUITS COMPTABLES. 1620-1635. Exercice 1620.	1 filiasse
656	Exercice 1621.	1 filiasse
657	Exercice 1622.	1 filiasse
658	Exercice 1623.	1 filiasse
659	Exercice 1624.	1 filiasse
660	Exercice 1629.	1 filiasse
661	Exercice 1635.	1 filiasse
662	662 - 663 ACQUITS DE COMPTES DE MATTHIEU RAEÏMACKERS. 1690-1692. Exercice 1690.	1 filiasse
663	Exercice 1692.	1 filiasse
664/01	664/01 - 682 ACQUITS DE COMPTES DE JEAN FRANÇOIS VAN BUGGENHOUT. 1693-1715. Exercice 1693.	1 filiasse
664/02	Exercice 1695.	1 filiasse
665/01	Exercice 1696.	1 filiasse
665/02	Exercice 1697.	1 filiasse

666	Exercice 1698.	1 filiasse
667	Exercice 1699.	1 filiasse
668	Exercice 1700.	1 filiasse
669	Exercice 1701.	1 filiasse
670	Procès-verbal des adjudications d'arbres de la forêt de Meerdaal. 1702.	1 carnet
671	Second procès-verbal des adjudications d'arbres de la forêt de Meerdaal. 1702.	1 carnet
672	Autres pièces justificatives. 1702.	1 filiasse
673	Exercice 1703.	1 filiasse
674	Exercice 1704.	1 filiasse
675	Exercice 1706.	1 filiasse
	Non consultable	
676	Exercice 1707.	1 filiasse
677	Exercice 1708.	1 filiasse
678	Exercice 1709.	1 filiasse
679	Exercice 1710.	1 filiasse
680	Exercice 1711.	1 filiasse

681	Exercice 1712.	1 filiasse
682	Exercice 1715.	1 filiasse
683	Acquits du compte rendu par Isabelle Philippi, veuve de Jean François Van Buggenhout. 1720.	1 filiasse
684	<i>684 - 702 ACQUITS DE COMPTES DE THÉODORE FRANTZEN. 1722-1744.</i> Exercice 1722.	1 filiasse
685	Exercice 1724.	1 filiasse
686	Exercices 1725-1726.	1 filiasse
687/01	Exercice 1727.	1 filiasse
687/02	Exercice 1728.	1 filiasse
688	Exercice 1729.	1 filiasse
689	Exercice 1730.	1 filiasse
690	Exercice 1731.	1 filiasse
691	Exercice 1732.	1 filiasse
692	Exercice 1733.	1 filiasse
693	Exercice 1734.	1 filiasse
694	Exercice 1735.	

1 filiasse

695 Exercice 1737.

1 filiasse

696 Exercice 1738.

1 filiasse

697 Exercice 1739.

1 filiasse

698 Exercice 1740.

1 filiasse

699 Exercice 1741.

1 filiasse

700 Exercice 1742.

1 filiasse

701 Exercice 1743.

1 filiasse

702 Exercice 1744.

1 filiasse

*703 - 707 ACQUITS DES COMPTES D'ADRIEN JOSEPH DE MAUROY
DE MERVILLE. 1745-1749.*

703 Exercice 1745.

1 filiasse

704 Exercice 1746.

1 filiasse

705 Exercice 1747.

1 filiasse

706 Exercice 1748.

1 filiasse

707 Exercice 1749.

1 filiasse

*708 - 734 ACQUITS DES COMPTES DE CHARLES LÉONARD
FRANTZEN. 1750-1777.*

708 Exercice 1750.

		1 filiasse
709	Exercice 1751.	1 filiasse
710	Exercice 1752.	1 filiasse
711	Exercice 1753.	1 filiasse
712	Exercice 1754.	1 filiasse
713	Exercice 1755.	1 filiasse
714	Exercice 1756.	1 filiasse
715	Exercice 1757.	1 filiasse
716	Exercice 1758.	1 filiasse
717	Exercice 1759.	1 filiasse
718	Exercice 1760.	1 filiasse
719	Exercice 1761.	1 filiasse
720	Exercice 1762.	1 filiasse
721	Exercice 1763.	1 filiasse
722	Exercice 1764.	1 filiasse
723	Exercice 1765.	1 filiasse
724	Exercice 1766.	

1 filiasse

725/01 Exercice 1767.

1 filiasse

725/02 Exercice 1768.

1 filiasse

726 Exercice 1769.

1 filiasse

727 Exercice 1770.

1 filiasse

728 Exercice 1771.

1 filiasse

729 Exercice 1772.

1 filiasse

730 Exercice 1773.

1 filiasse

731 Exercice 1774.

1 filiasse

732 Exercice 1775.

1 filiasse

733 Exercice 1776.

1 filiasse

734 Exercice 1777.

1 filiasse

*735 - 745 ACQUITS DE COMPTES DE MARIE CATHERINE
LAMBERTINE PERSOENS. 1778-1789.***735** Exercice 1778.

1 filiasse

736 Exercice 1779.

1 filiasse

737 Exercice 1780.

1 filiasse

738 Exercice 1781.

		1 filiasse
739	Exercice 1782.	1 filiasse
740	Exercice 1783.	1 filiasse
		1 filiasse
741/01	Exercice 1784.	1 filiasse
741/02	Exercice 1785.	1 filiasse
742	Exercice 1786.	1 filiasse
743	Exercice 1787.	1 filiasse
	Non consultable	
744	Exercice 1788.	1 filiasse
745	Exercice 1789.	1 filiasse
746	9. COMPTES PARTICULIERS "Quohier et déclaration des payemens faict des rentes censives et signorials" de la baronnie de Bierbeek (y compris Mille et Sint- Joris-Weert), rendu par Henri Stevens (en français). 1er janvier - 31 décembre 1600*.	1 cahier
747	Compte de la recette des cens ("rentes censives") de la baronnie de Bierbeek (y compris Hamme, Mille, Mollendaal, Sint-Joris-Weert, Vaalbeek) (en français). 1604.	1 cahier
748	Compte de la recette des cens ("rentes censives") de la baronnie de Bierbeek (y compris Hamme, Mille, Mollendaal, Sint-Joris-Weert, Vaalbeek) (en français). 1605.	1 cahier
749	Compte rendu par Guillaume Timmermans, receveur, de l'exploitation extraordinaire de la forêt de Meerdaal, pour donner suite à l'ordonnance du 10 juin 1610 (en français). 1610*.	

1 registre

--- Compte de la recette des loyers de biens-fonds situés à Bertem, Bierbeek, Heverlee et Sint-Joris-Weert. 1741-1758.

--- Compte des ventes de bois (Meerdaal). 1760-1762.

10. PIÈCES JUSTIFICATIVES DE COMPTES PARTICULIERS

A. CONDITIONS ET PROCÈS-VERBAUX DES ADJUDICATIONS

750 - 753 Expéditions d'actes d'adjudications publiques par le greffier du Woudgerecht J.B. Everaerts (en néerlandais). 1763-1768.

750 Adjudication publique de taillis (*schaerhoudt* ou "raspes"). 10-13 octobre 1763.

1 cahier

751 Adjudication publique de taillis. 22-25 octobre 1764.

1 cahier

752/01 Adjudication publique de taillis. 21-24 octobre 1765.

1 cahier

752/02 Adjudication publique de taillis. 6-8 octobre 1766.

1 cahier

752/03 Adjudication publique de taillis (complément). 1766.

1 pièce

753 Adjudication publique de taillis. 10-13 octobre 1768.

1 cahier

754 - 770 Expéditions d'actes d'adjudications publiques par le notaire Pierre Bisschop (en néerlandais). 1770-1786.

754 Adjudication publique de taillis (*schaerhoudt* ou "raspes"). 29-31 octobre 1770.

1 cahier

755 Adjudication publique de taillis. 21-24 octobre 1771.

1 cahier

756 Adjudication publique de taillis. 26-28 octobre 1772.

1 cahier

757 Adjudication publique de taillis. 25-27 octobre 1773.

		1 cahier
758	Adjudication publique de taillis. 24-26 octobre 1774.	1 cahier
759	Adjudication publique de taillis. 23-25 octobre 1775.	1 cahier
760	Adjudication publique de taillis. 21-25 octobre 1776.	1 cahier
761	Adjudication publique de taillis. 20-27 octobre 1777.	1 cahier
762	Adjudication publique de taillis. 19-20 octobre 1778.	1 cahier
763	Adjudication publique de taillis. 20-21 octobre 1779.	1 cahier
764	Adjudication publique de taillis. 23-24 octobre 1780.	1 cahier
765	Adjudication publique de taillis. 16-17 octobre 1781.	1 cahier
766	Adjudication publique de taillis. 22-25 octobre 1782.	1 cahier
767	Adjudication publique de taillis. 21-22 octobre 1783.	1 cahier
768	Adjudication publique de taillis. 19-20 octobre 1784.	1 cahier
769	Adjudication publique de taillis. 18-19 octobre 1785.	1 cahier
770	Adjudication publique de taillis. 10-11 octobre 1786.	1 cahier
771	771 - 778 Expéditions d'actes d'adjudications publiques par le notaire Louis Charles Christophe Bisschop. 1787-1794. Adjudication publique de taillis (en néerlandais). 22 décembre 1787.	1 cahier
	Non consultable	

-
- | | | |
|---|---|------------|
| 772 | Adjudication publique de taillis (en néerlandais). 14-15 octobre 1788. | 1 cahier |
| 773 | Adjudication publique de taillis (en néerlandais). 22-23 décembre 1789. | 1 cahier |
| 774/01 | Adjudication publique de taillis (en néerlandais). 28-29 septembre 1790. | 1 cahier |
| 774/02 | Adjudication publique de taillis (en néerlandais). 20-21 octobre 1791. | 1 cahier |
| 775 | Adjudication publique d'émondes (<i>sleunhout</i>) (en néerlandais). 11-12 avril 1792. | 1 cahier |
| 776 | Adjudication publique d'ormes et de frênes (<i>boomen soo olme als esche</i>) de la plaine du château de Heverlee (en néerlandais). 9 janvier 1794. | 1 cahier |
| 777 | Adjudication publique de "palissades" du couvent des célestins à Heverlee (en néerlandais). 9 janvier 1794. | 1 cahier |
| 778 | Adjudication publique de sapins (<i>dennen boomen</i>) de la franche forêt de Mollendaal (en néerlandais). 1er mai 1794. | 1 cahier |
| B. NOTES DE CALCUL ET AUTRES DOCUMENTS DE GESTION | | |
| 779 | Pièces relatives à la gestion de la forêt de Meerdaal. 1605. | 1 filiasse |
| 780 | Relevés des montants de ventes. 1689-1691. | 4 pièces |
| 781 | 781 - 805 Bordereaux de ventes de lots. 1763-1794.
Vente de 1763. | 2 pièces |
| 782 | Vente de 1764. | |

		6 pièces
783/01	Vente de 1765.	3 pièces
783/02	Vente de 1766.	3 pièces
784	Vente de 1768.	1 pièce
785	Vente de 1771.	3 pièces
786	Vente de 1772.	5 pièces
787	Vente de 1773.	3 pièces
788	Vente de 1774.	4 pièces
789	Vente de 1775.	2 pièces
790	Vente de 1776.	2 pièces
791	Vente de 1777.	2 pièces
792	Vente de 1778.	2 pièces
793	Vente de 1779.	1 pièce
794	Vente de 1780.	2 pièces
795	Vente de 1781.	2 pièces
796	Vente de 1782.	1 cahier
797	Vente de 1783.	

4 pièces

798 Vente de 1784.

2 pièces

799 Vente de 1785.

1 pièce

800/01 Vente de 1786.

1 cahier

800/02 Vente de 1787.

1 cahier

801 Vente de 1788.

1 pièce

802 Vente de 1789.

1 pièce

803 Vente de 1790.

2 pièces

804 Vente de 1792.

1 pièce

805 Vente des 8-12 avril 1794.

1 pièce

806 *C. PROCÈS-VERBAUX D'ARPENTAGES ET CROQUIS DES LOTS*
Procès-verbaux de Guillaume Mortiers, géomètre, 1683 et 1687.
1683-[1691].

7 pièces

807 - 816 Procès-verbaux d'arpentages des lots de F.J. Pourbaix,
"arpenteur juré et sermenté pour la Sérénissime Maison". 1763-
1778.
807 Septembre 1763.

2 pièces et 1 croquis

808 Septembre 1764.

2 pièces et 2 croquis

809 Septembre 1765.

1 pièce et 1 croquis

810	Septembre 1768.	1 pièce et 1 croquis
811	Septembre 1772.	1 pièce et 1 croquis
812/01	Septembre 1773.	1 pièce et 2 croquis
812/02	Septembre 1774.	1 pièce et 1 croquis
813	Septembre 1775.	1 pièce et 2 croquis
814	Septembre 1776.	1 pièce et 1 croquis
815	Septembre 1777.	1 pièce et 1 croquis
816	Septembre 1778.	1 pièce et 1 croquis
817	817 - 819 Croquis d'arpentage. [1779-1782]. [1779].	1 croquis
818	[1781].	1 croquis
819	[1782].	1 pièce et 1 croquis
820	11. COMPTES EXTRAORDINAIRES 2e compte du bail de la forge, fourneau, marteau, "affinoir"... situés à Lieteringe lez Hamme, rendu par Nicolas Coels, receveur de la baronnie de Bierbeek et bailli de la forêt de Meerdaal (en français). 1er janvier 1602 - 1er janvier 1603*.	1 registre
821	12. PIÈCES JUSTIFICATIVES DE COMPTES EXTRAORDINAIRES Quittances relatives au domaine (château de Heverlee, forêt de Meerdaal...). 1552-1554.	1 filiasse

-
- 822 Acquits des paiements [effectués par Monsieur Le Cocq] relatifs au château et aux jardins de Heverlee. 1784.
1 liasse
- 823 Acquits des paiements [effectués par Monsieur Le Cocq] relatifs au château et aux jardins de Heverlee. 1786-1787.
1 liasse
- 824 13. ÉTATS COMPTABLES SOMMAIRES ET EXTRAITS DE LA COMPTABILITÉ DOMANIALE
"État" rendu par Jean Lÿntermans (en français). 5 mai 1565 - 6 mai 1566*.
1 cahier
- 825 825 - 830 ÉTATS RENDUS PAR NICOLAS COELS (EN FRANÇAIS).
1601-1605.
1601*.
1 cahier
- 826 826 - 827 1602.
État soumis au *quitus**.
1 cahier
- 827 Double.
1 cahier
- 828 1604*.
1 cahier
- 829 829 - 830 1605.
État soumis au *quitus**.
1 cahier
- 830 Double.
1 cahier
- 831 Copies d'extraits des comptes des années 1671, 1672, 1674 (deux exemplaires différents), 1731 (deux exemplaires identiques), 1732 (deux exemplaires identiques), 1733.
10 pièces

14. ADMINISTRATION DE LA RECETTE

832/01 Quittance d'un cens héritable de 4 livres de gros tournois assigné sur le moulin de Heverlee et la terre d'Egenhoven. 12 mai 1418.
1 acte sur parchemin

832/02 Déclarations, relevés, extraits de terriers et de censiers et correspondance relatifs aux cens et rentes redevables par différents particuliers perçus sur les baronnies de Bierbeek et de Heverlee, y compris les seigneuries de Bertem et de Sint-Maria-Magdalena-Vaalbeek. Dernier tiers XVIIe - premier tiers XVIIIe siècle.
1 liasse

833/01 Correspondance relative à l'écoulement des eaux provenant de la cense de Rotspoel (*Roospoul* ou *Roosbar*) à Egenhoven, appartenant au collège de Winckele à Louvain, à la suite du rehaussement du moulin de Heverlee. 15 octobre 1695.
1 pièce

833/02 Documents du receveur [Charles Léonard] Frantzen relatifs à la gestion du "quartier de Louvain" par le régisseur Paridaens. 1750-1754.
4 pièces

833/03 Mémoire de François Meternat, lieutenant des chasses et bois, proposant des mesures visant à remédier aux dégradations commises par des riverains de la forêt de Meerdaal et du bois de Heverlee au massif forestier et à l'encontre du gibier. 3e quart XVIIIe siècle.
1 pièce

15. CONTENTIEUX

833/04 Pièces de procédures opposant les receveurs Jean Lÿntermans et Henri Stevens, notamment devant le Conseil souverain de Brabant, à Pieter Willems (forêt de Meerdaal), de Jacques Verstappen et Jan Elkaerts (moulin banal de Heverlee), maître Jan Le Cocq, époux d'Elizabeth Willemarts, au trésorier général des confiscations Jacques Vandenesse, Peter Van Dorn, etc. Ca 1563-1589.
1 liasse

B. DOMAINE DE BIERBEEK-HEVERLEE-ROTSelaar

1. COMPTES GÉNÉRAUX ORDINAIRES

834 - 835 COMPTES RENDUS PAR HENRI STEVENS (EN FRANÇAIS). 1596-1598*.

834 1er janvier au 31 décembre 1597 pour les baronnies de Bierbeek et de Heverlee et 1er octobre 1596 au 31 décembre 1597 pour la baronnie de Rotselaar*. 1596-1597.

1 registre

835 1er janvier - 31 décembre 1598*.

1 registre

2. PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES ORDINAIRES

*** Les acquits des comptes de 1597 et 1598 sont mentionnés dans infra, Inventaire, n° 851, in initio : "Et au regard des ans 1597 et 1598, lesdis acquitz sont compris avecqz ceux des baronnies de Bierbeck et Rotzelaar, le tout en une mesme liasse". Ils demeurent introuvables jusqu'à présent.

C. DOMAINE DE HEVERLEE

1. TERRIERS

836/01 Terrier intitulé : "*Chynsboeck der baennerye van Heverle ende appendis der zelve, vernieut door bevelle en ordonnan[tie] van Zyne Ex[cellenti] e myn heer den Hertoch van Croy, van Arsschot etc. [...] uyt cracht van opene brieven van teriere*" accordées par le duc et la duchesse de Brabant, réalisé par Henri Stevens, ancien receveur de cette *baennerye*, auditeur de la Chambre des comptes du duc de Croÿ et receveur de la *baennerye* de Rotselaar : e.a. Heverlee (Hoeve) (fol. 1r°), Oud-Heverlee (*Houthever*) (fol. 36r°), Egenhoven (fol. 53r°), Bertem (fol. 74r°) (en néerlandais). 1601.

1 registre, 5 cahiers et 2 pièces

2. CENSIERS

836/02 Censier intitulé : "*Dit is den cheys van Heverlee te kerssf[eest] te betalen*" : Heverlee (fol. 1r°), Egenhoven (fol. 12v°) (en néerlandais). 1466.

1 cahier

837 Censier intitulé : "*Dit is den chys die myn he<er> de greeve van Pourcien [...], heeft inden lande van Heev[er]le*", renouvelé par Pauwel De Verwere (en néerlandais). 1490.

1 cahier

- 838 Censier intitulé : " *Chynsboeck der bannerye <van> Heverle verniwet by Henri Stevens als rentm[eeste]r*" (Heverlee (fol. [1]r°), Raalbeek et Oud-Heverlee (fol. 15r°)) (en néerlandais). Ca 1600 - [1619].

1 cahier

- 839 Vacat.
Non consultable

- 3. RÉPERTOIRES DE BIENS ET DE DROITS
États de baux de biens immeubles. 22 septembre 1648.

4. COMPTES GÉNÉRAUX ORDINAIRES

- *** A. UNIFICATION DES RECETTES DOMANIALES DE BIERBEEK, DE
HEVERLEE ET D'AARSCHOT AVANT 1508
Cf. supra, Inventaire, II C.

- *** B. UNIFICATION DES RECETTES DOMANIALES DE BIERBEEK ET DE
HEVERLEE ENTRE 1523 ET 1595
Cf. supra, Inventaire, III A 7 a.

C. RECETTE DOMANIALE DE HEVERLEE (1E PÉRIODE)

- 840 - 841 Compte du 6 mai 1595 au 31 décembre 1596, rendus par
Henri Stevens (en français). 1595-1596.
Compte soumis au *quitus**.

1 registre

- 841 Double.

1 registre

- *** D. UNIFICATION DES RECETTES DOMANIALES DE BIERBEEK, DE
HEVERLEE ET DE ROTSELAAR ENTRE 1597 ET 1598
Cf. supra, Inventaire, IV A.

E. RECETTE DOMANIALE DE HEVERLEE (2E PÉRIODE)

842 - 843 Comptes rendus par Henri Stevens (suite) (en français).
1599-1600.

842 1er janvier - 31 décembre 1599*. 1 registre

843 1er janvier - 31 décembre 1600*. 1 registre

844 - 849 Comptes rendus par Henri Leerze (en français). 1601-
1606.

844 1er janvier - 31 décembre 1601*. 1 registre

845 1er janvier - 31 décembre 1602*. 1 registre

846 1er janvier - 31 décembre 1603*. 1 registre

847 1er janvier - 31 décembre 1604*. 1 registre

848 1er janvier - 31 décembre 1605*. 1 registre

849 1er janvier - 31 décembre 1606*. 1 registre

*F. UNIFICATION DES RECETTES DOMANIALES DE BIERBEEK ET DE
HEVERLEE À PARTIR DE 1607*

*** Cf. supra, Inventaire, III A 7 e-g.

5. PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES GÉNÉRAUX ORDINAIRES

850 - 852 ACQUITS DE COMPTES RENDUS PAR HENRI STEVENS.

850 6 mai 1595 - 31 décembre 1596. 1 filiasse

851 Exercices 1596, 1599 et 1600. 1 filiasse

852 Exercices 1599-1600.

1 filiasse

- 853 6. COMPTABILITÉ PARTICULIÈRE
"Quohier et déclara<ra>tion des payemens fait des rentes censives
et signorialles" de la baronnie de Heverlee, rendu par Henri
Stevens (en français). 1er janvier - 31 décembre 1600*. 1 cahier
7. ÉTATS COMPTABLES SOMMAIRES DES RECETTES ET DÉPENSES
- 854 854 - 858 ÉTATS RENDUS PAR HENRI LEERZE (EN FRANÇAIS). 1601-
1604.
1601*. 1 cahier
- 855 855 - 856 1602.
État soumis au *quitus**. 1 cahier
- 856 Double. 1 cahier
- 857 1603*. 1 cahier
- 858 1604*. 1 cahier
- États de revenus. 1642-1648.

IV. DOMAINE DE BERTEM

A. TERRIERS

859/01

Terrier intitulé : "*Heerlycken cheÿnsboeck toecomende heer ende meester Thomas Stapletonius, professeur ordinarius inde rechten ende doctoïr, president van het collegie van Luxenborgh, canoninch der collegiale kercke van Ste Peeters binnen Loven, ettha, voor desen ghecompeteert hebben den goidtshuÿse van Corby, te leene ghehouden vanden leenhove van Corby den voorschreven heer Stappeltonius oock competerende [...] sich extenderende onder die heerelyckheÿt van Berthem [...]*", renouvelé en vertu des lettres patentes du 6 mai 1686, accordées par le Conseil souverain de Brabant, "*vuÿt d'oude registeren ende nieuwe, aendrachten te saemen, gecolligeert*" par Maître Jean François Van Buggenhout, licencié ès droits et avocat (en néerlandais). 1685-1741.

1 registre

--- Terrier de la seigneurie de Bertem, renouvelé en vertu des lettres de terrier du 2 avril 1779 accordées par le Conseil souverain de Brabant (en néerlandais). 1779-1785.

B. CENSIERS

--- Censier de la seigneurie de Bertem. 1650.

--- Censier de la seigneurie foncière de Corbie (Corby) à Bertem, dressé par Jean François Van Buggenhout. 1685.

--- Cartulaire de la seigneurie de Bertem et de la baronnie de Heverlee. 1694.

C. DÉNOMBREMENTS, COMPTES ET ACTES DIVERS

--- Copie du dénombrement des dîmes, droits et biens féodaux et censaux sis à Louvain et à Bertem appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre à Corbie, par maître Lievin Everard ou Everaerts, amodiateur et administrateur, suivie d'une copie d'un acte de 1555 passé "tot Loven onder 't gebiedt van Luyck, ten comptoire" de Mattheus Cogghe, notaire apostolique et impérial, mentionnant une transaction du 16 décembre 1550 relative aux mêmes biens et droits. [après 1553], 1632.

--- Plan au sol et en élévation de bâtiment non identifié. XVIIe siècle.

--- Compte de la recette de Bertem rendu par Jan van Espen, dit Van Nuwenhoven, à Jean Ferdinand de Berthy, conseiller ordinaire au

Conseil de Brabant, seigneur de Bertem. 1612-1614.

- Fragment de compte de la recette de Bertem rendu par Jan van Espen, dit Van Nuwenhoven. 1623-1626.
- Dénombrement des biens du village de Bertem assujettis à la dîme du curé. [ca 1630].
- Copie authentique du compte de la recette de Bertem de 1626-1629, des cens et biens situés à Bertem et à Louvain, rendu par Jan Van Espen, dit Van Niewenhoven, le Jeune. [ca 1630].
- Instructions de [Jean-Baptiste] François de Berthy, écuyer, seigneur de Hoog-Kessel, Bertem, etc., destinées à Peeter De Pauwe, son stadhouder, mayor et receveur pour la gestion de la seigneurie et du domaine de Bertem. [1632].
- 859/02 " *Alphabeth van den cÿnboeck genoempt Corbÿ*" (en néerlandais).
Ca 1736 - [1793].

1 cahier

V. DOMAINE DE KORBEEK-DIJLE

859/03

Terrier intitulé : "*Heerelycken chynsboeck competerende den edelen heere, heer Charles Robertus de Dongelberghe d'Oudaert, bander heere van Corbeeck over Deÿl, Steenberge, Lier, heere van Herlaer, Rixstel, Aerle, Valbeecke ten Wavere, ettha siche extenderende binnen de voorst baenderÿe van Corbeeck over Dÿl [...]*", renouvelé en vertu des lettres patentes du 17 mars 1685, accordées par le Conseil souverain de Brabant, "*vuÿt d'oude registeren ende nieuwe, aendrachten te saemen, gecolligeert*" par Maître Jean François Van Buggenhout, licencié ès droits et avocat (en néerlandais). 1685.

1 registre

VI. DOMAINE DE STEENBERGEN

A. PROPRIÉTÉ DE BIENS-FONDS : TITRES, ACTES ET CONTRATS

860/01

Réduction du canon d'une rente de 5 040 florins de change constituée le 14 mars 1745 par Urbain François Crabeels, seigneur de Korbeek-Dijle, en qualité de mambour de ses enfants mineurs et de ceux de Simon de Herckenrode, écuyer, au profit du collège du Saint-Esprit de l'université de Louvain et affectée sur Steenberg, le 25 mars 1759. Ca 1762.

2 pièces

860/02

Lettres patentes d'octroi et d'amortissement de Marie-Thérèse, "impératrice des Romains", etc., approuvant l'échange de terrains entre le duc [Charles Marie] d'Arenberg et le collège du Bay à Louvain, en vue de la construction d'une nouvelle route à Steenberg, sur le "territoire d'Outheverlez", et exemptant le premier des frais d'amortissement, données à Vienne. 27 novembre 1762.

1 cahier

B. CENSIERS

860/03

Copie authentique d'un extrait du censier ("*manuael boeck ofte register*") de la seigneurie, ayant appartenu à feu Simon de Herckenrode, écuyer, seigneur de Geest à Gérompont, Offus (*Offuys*), etc. et Clara Theresia Jacobs, dame de Steenberg, Sint-Anna-Vaalbeek, etc., son épouse, commencé le 8 septembre 1735, dressée par Pierre Bisschop, notaire (en néerlandais). 1759 - [1792].

1 cahier

VII. DOMAINE DE VAALBEEK (SINT-MARIA-MAGDALENA) OU FLAUBECKE, DIT HET ZANDEKEN

A. PROPRIÉTÉ DE BIENS-FONDS : TITRES, ACTES ET CONTRATS

861/01

Correspondance avec le Comité de la Caisse de religion relative à l'acquisition de cette terre. 1786.

1 pièce

B. TERRIERS

861/02

Terrier renouvelé en vertu des lettres patentes du 8 octobre 1725, accordées par le Conseil souverain de Brabant, dressé par Jean-Baptiste De Becker, notaire, en qualité de mayer de la seigneurie, en présence des échevins (en néerlandais). Janvier-février 1726 - [1793].

1 registre et 8 pièces

862

Recueil de douze terriers et censiers, portant les titres : "*Chyns boecken der heeren van Groenendale onder Vaelbeeke int bossen. Originelen cheynsboeck van Vaelbeeck*". 1345, 1422, 1426, 1518, 1527, 1552, 1560-1561, 1571-1573.

1 volume

1. Rouleau (260 cm) de parchemin intitulé : "*Dit es ceÿns mire vrouwem vozen lÿzabedden vrouwe v<...> Cockelberghe. Die men hare sculdech es te Vaelbeke te gheld<...>*", 1345.
2. Cahier intitulé : "*Dits den chys van Vaelbeke <...>*", 8 juillet 1422.
3. Censier, 1426.
4. Liste, XVIe siècle.
5. Censier, 6 mai 1527.
6. Censier, 1518.
7. Censier intitulé : "*Dit es den cheys van Vaelbeke toebehoorende den godshuyse van Onser Liever vrouwen van Groenendale [...]*", dressé par le Frère Jasper Vander Goten et Jan van Lantwyck, mayer de Vaalbeek, 1560.
8. Censier intitulé : "*Dit es den cheys van Vaelbeke toebehorende de goedshuys van Gronendale [...]*", renouvelé par l'administrateur H. Lauwereys, 1552.
9. Terrier ("Cohier"), 16 septembre 1561.
10. Terrier ("*Den chys van Vaelbeke*") renouvelé par le Frère Jannen Duys, receveur du couvent de Groenendaal, assisté de Maître Jan Lemens, mayer de Vaalbeek, Jan De Keysere et Jan Crabbe, échevins, et Hillarius Vander Molen, sergent, en vertu des lettres patentes de terrier expédiées le 21 février 1561.
11. Copie du terrier ("*Dit es den cheys van Vaelbeecke toebehorende den goidshuys van Groenendale [...]*") réalisé en 1534 par le Frère Jasper Vander Goeten et renouvelé par le Frère Jan Duys, receveur du couvent de Groenendaal, assisté de Jan Lemmens, mayer de Vaalbeek, Jan De Keysere et Jan Crabbe, échevins, et Hillarius Vander Molen, 7 novembre 1571.
12. Fragment de censier, ca 1572-1573.

C. CENSIERS

- Censiers dans le recueil supra, Inventaire, n° 862. 1345, 1422, 1426, 1518, 1527, 1552, 1560, 1572-1573.
- 863 Fragment de censier (fol. 17-43) (en néerlandais). Ca 1590-1595.
1 cahier
- 864 Censier (en néerlandais). 1600-1601.
1 cahier
- 865 Censier intitulé : "*Chys onder teeren van Groenendale als die seenezyn heffende onder hen heerlicheyt ende dorpe van Ste Maria Magdaleen Vaelbeke int bossch oft opt Zandeken*", dressé par le receveur Adriaen Van Thieu (en néerlandais). 1602 - [1610].
1 cahier
- 866 Censier intitulé : "*Resten toecomen[de] die heeren van Groenendale onder hen heerlicheyt van Ste Maria Magdaleen Vaelbeke inden bossch oft op Zandeken*". 1608-1611.
1 registre
fol. 1r° : Noël 1610 - Pâques 1611.
fol. 7r° : Noël 1609 - Pâques 1610.
fol. 13r° : Pâques - Noël 1609.
fol. 19r° : Noël 1608 - Pâques 1609.
- 867 Censier intitulé : "*Dit siin die landen die sortere onder die heereliickhiyet van Vaelbeeck [...]*". XVIIe siècle.
1 cahier
- 868 Censier intitulé : "*Overdraght der cheynsroerige goederen onder Vaelbeeck*", comportant 74 rubriques. Ca 1716 - [1726].
1 registre

VIII. DOCUMENTS SANS RAPPORT DIRECT AVEC LE FONDS

869

Acte de cession de deux bonniers de terre "*prochia de Birbaco in teritoio de Býland*" par Henri de Bruysteen, dit de Bijland, à Gerlache (*Gheerlachus*) Tulen devant la cour échevinale de Blanden (en latin). 1er janvier 1439.

1 acte sur parchemin, scellé

870

Acte de cession par Johan Keyencoghe, de Louvain, des biens-fonds qu'il possède "en le ville de Nethenes movans des singn[eur]s de Saint Johan" à Wilhelm, procureur du Saint-Esprit à Louvain, devant la cour échevinale de Nethen. 11 septembre 1442.

1 acte sur parchemin, scellé